

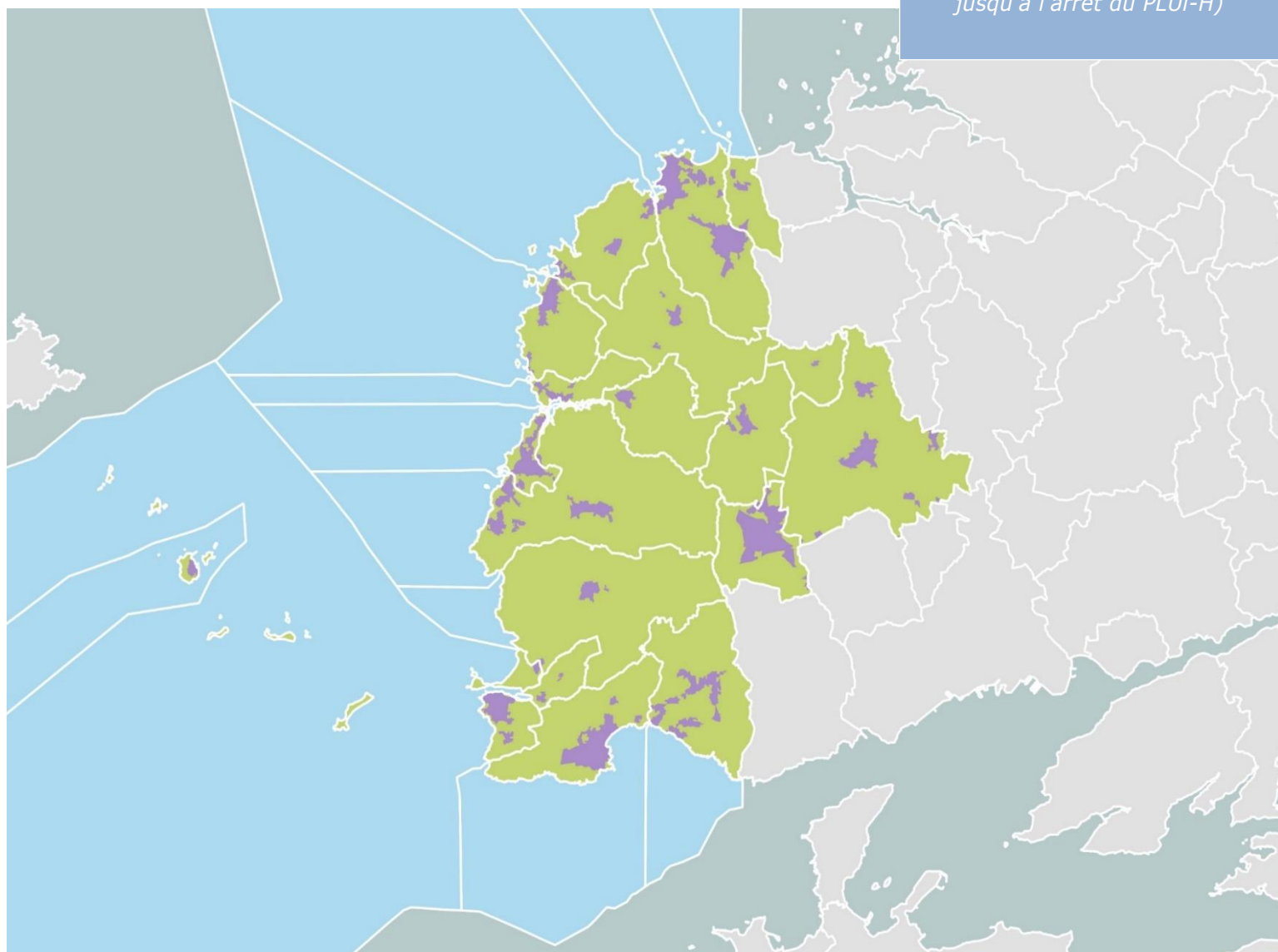


PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

PLAN LOCAL D'URBANISME
Intercommunal-Habitat
PLUi-H 2026-2046

Diagnostic Tome III : diagnostic paysager

Version de travail en date du
25/04/2024 (à compléter
jusqu'à l'arrêt du PLUi-H)



ILE-MOLENE ° LAMPAUL-PLOUARZEL ° PLOUARZEL ° PLOURIN ° LAMPAUL-POUDALMEZEAU ° BRELES
LANDUNVEZ ° LANRIVOARE ° PLOUGONVELIN ° LE CONQUET ° PLOUMOGUER ° TREOUERGAT °
POUDALMEZEAU ° PORSPODER ° MILIZAC-GUIPRONVEL ° LOCMARIA-POUZANE ° LANILDUT °
SAINT-RENAN ° TREBABU °

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	1
A. Contexte de l'étude	3
B. L'étude paysagère : objectif et méthode	3
1. Objectif	3
2. Méthode de la première phase : le diagnostic paysager et urbain	3
3. Les étapes clefs du Plan de Paysage	5
<i>PREMIERE APPROCHE : LECTURE SENSIBLE DU PAYSAGE A TRAVERS LA PRATIQUE DU TERRITOIRE</i>	5
A. Carte sensible du Pays d'Iroise	5
B. Le réseau routier, première vitrine du territoire	7
1. La route D 789	10
2. La route D 68	11
3. La route D27	12
4. La route D 85	14
5. La route D 127	15
C. Les itinéraires de loisirs, vecteurs de perception privilégiés du paysage	16
D. Les principaux types de vues offerts par les paysages d'Iroise	18
E. Un patrimoine plus ou moins présent dans le paysage	19
F. Monuments classés et inscrits et leur degré de reconnaissance	21
1. Les lieux touristiques	22
2. L'image mentale et culturelle du paysage d'Iroise	24
3. Le territoire vu par ses habitants	25
<i>CHAPITRE 3</i>	27
1. Le relief	27
2. L'hydrographie	29
3. L'occupation des sols	31
4. Le parcellaire agricole	33
5. Le maillage bocager	35
6. Un paysage support de biodiversité	37

7. Synthèse cartographique des paysages d'Iroise	38
<i>LES UNITES PAYSAGERES DU PAYS D'IROISE</i>	39
1. Présentation générale	39
2. Le plateau Léonard	40
3. L'Aber Ildut	43
4. Les côtes rocheuses	46
5. Les côtes sauvages	49
6. La Ria	52
7. Les îles	55
8. Le tissu urbain	57
<i>L'APPROCHE HISTORIQUE A TRAVERS LES EVOLUTIONS PHYSIQUES DES DIFFERENTES UNITES PAYSAGERES</i>	62
<i>Le plateau Léonard</i>	63
<i>L'Aber Ildut</i>	64
<i>Les côtes rocheuses</i>	65
<i>La Ria</i>	66
<i>Les îles</i>	68
<i>Le tissu urbain</i>	69
<i>Synthèse des évolutions perceptibles des paysages du Pays d'Iroise</i>	74

A. Contexte de l'étude

Le paysage est vivant : en perpétuel mouvement, il évolue au gré des éléments naturels et des activités humaines. Les paysages sont partagés et vécus de façon collective et quotidienne. Ce sont de véritables marqueurs d'identité qui, par une succession de repères familiers, favorisent un ancrage territorial pour les habitants. Ils reflètent également une image d'un territoire dont dépend leur attractivité.

Avec la prise de conscience écologique amorcée dans les années 70, la mutation des paysages interroge. Leurs transformations s'accroissent et révèlent la nécessité de prendre conscience de leur avenir à travers leurs évolutions. Désormais, de nombreux territoires affirment la volonté que les paysages puissent constituer un enjeu majeur au cœur des politiques d'aménagement. Pour encourager cette démarche fondée sur le développement durable, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a lancé différents appels à projet « Plan de Paysage » à l'échelle des intercommunalités, notamment en 2017-2018.

Dès 2014, la Communauté de Communes du Pays d'Iroise priorisait sa volonté d' « Agir pour la qualité des paysages et de l'architecture » et de « Préserver et valoriser les espaces naturels » au sein de son projet de territoire. Par ailleurs, le Plan de Paysage ne constitue pas une valeur réglementaire. Pourtant, la CCPI souhaite fortement que le PLUi-H, actuellement élaboré en parallèle, puisse être enrichi par le contenu du Plan de Paysage. Consciente de la singularité et de la qualité de son cadre de vie prisé, la collectivité souhaite donc poursuivre sa démarche paysagère pour le développement et l'attractivité de son territoire.

L'enjeu majeur du Plan de Paysage vise à assurer une continuité qualitative entre les paysages d'hier et ceux de demain.

B. L'étude paysagère : objectif et méthode

1. Objectif

L'étude paysagère du Plan de Paysage est constituée de trois phases : l'établissement d'un diagnostic, la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère (OPQ) puis l'élaboration d'un programme d'actions. Le présent livrable est consacré au diagnostic.

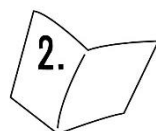
Son objectif est le suivant : décrypter la situation des paysages d'Iroise d'hier et d'aujourd'hui afin de poser les bases des actions futures.

2. Méthode de la première phase : le diagnostic paysager et urbain

Cette analyse s'appuie sur les données cartographiques, les études réalisées, la concertation et sur un travail de terrain approfondi sur le territoire. Ainsi, trois éléments clefs structurent notre étude :



1. **UNE LECTURE PAYSAGERE** sensible par un travail *in situ* indispensable



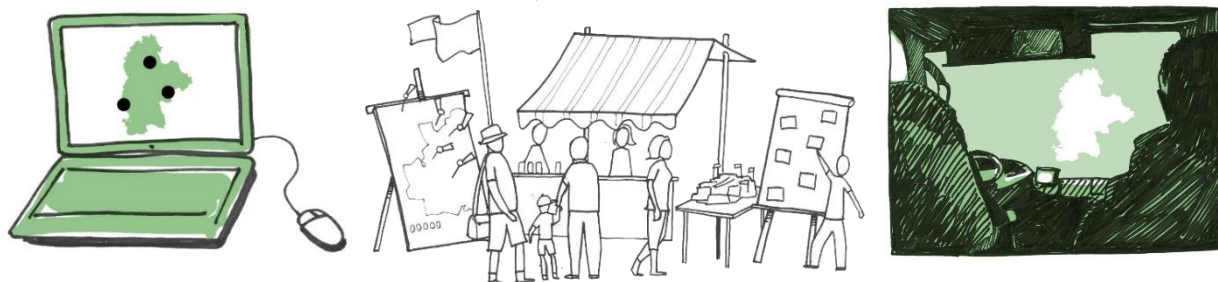
2. **LA COMPILATION DES ETUDES ET DES RECHERCHES** réalisées, avec une approche historique du Paysage d'Iroise.



3. **LA CONCERTATION**, privilégiée à chaque phase du processus d'élaboration de Plan de Paysage, permet de récolter des informations, d'échanger et d'informer.

La concertation : Pourquoi, pour qui, comment ?

- Pour une construction du Plan de Paysage transversale et partagée entre tous les acteurs du territoire. Il s'agit notamment de saisir les représentations sociales et les modèles paysagers locaux qu'ont les populations de leur territoire.
- Pour donner la parole à un public très diversifié, aux aspirations et intérêts communs ou différents. Elle s'adresse à l'ensemble des habitants, élus et techniciens, et les populations flottantes (touristes, visiteurs, travailleurs saisonniers, etc.).
- Plusieurs interventions sont réalisées en phase diagnostic :
 - a. **Le « Voyage »** : Il s'est déroulé sur deux jours en présence des élus de la collectivité. Avec l'appui logistique de la CCPI, deux parcours paysagers thématiques ont été proposés : les paysages emblématiques et les paysages du quotidien.
 - b. **Les ateliers participatifs** : Ils visent la population du Pays d'Iroise, en particulier les habitants, pour interroger leur expertise d'usagers sur quatre demi-journées.
 - c. **Les Maisons de Paysage** : Elle a pour objectif d'informer et d'écouter les participants de façon informelle. Quatre jours de permanence dans quatre communes différentes ont permis d'encourager spontanément le public à y participer.
 - d. **La carte participative numérique** : Créée pour l'occasion, son objectif est de récolter des informations spatialisées des participants qui ont plus de facilité et d'aisance à apporter leur contribution via ce type de support en ligne.
 - e. **Les marchés** : Equipés d'une camionnette, des membres de la CCPI et du bureau d'étude A3 Paysage ont parcouru différents marchés du territoire afin d'aller à la rencontre de la population.
 - f. **La rando-lecture des paysages** : Avec l'aide du CAUE 29, la CCPI a organisé une randonnée ouverte à tous afin d'explorer différents sites et comprendre la façon dont ont été façonnés les paysages.
 - g. **Le formulaire en ligne** : facilement accessible il permet aux personnes ne pouvant participer aux différents rendez-vous de partager leurs perceptions et ressentis sur les paysages.



3. Les étapes clefs du Plan de Paysage

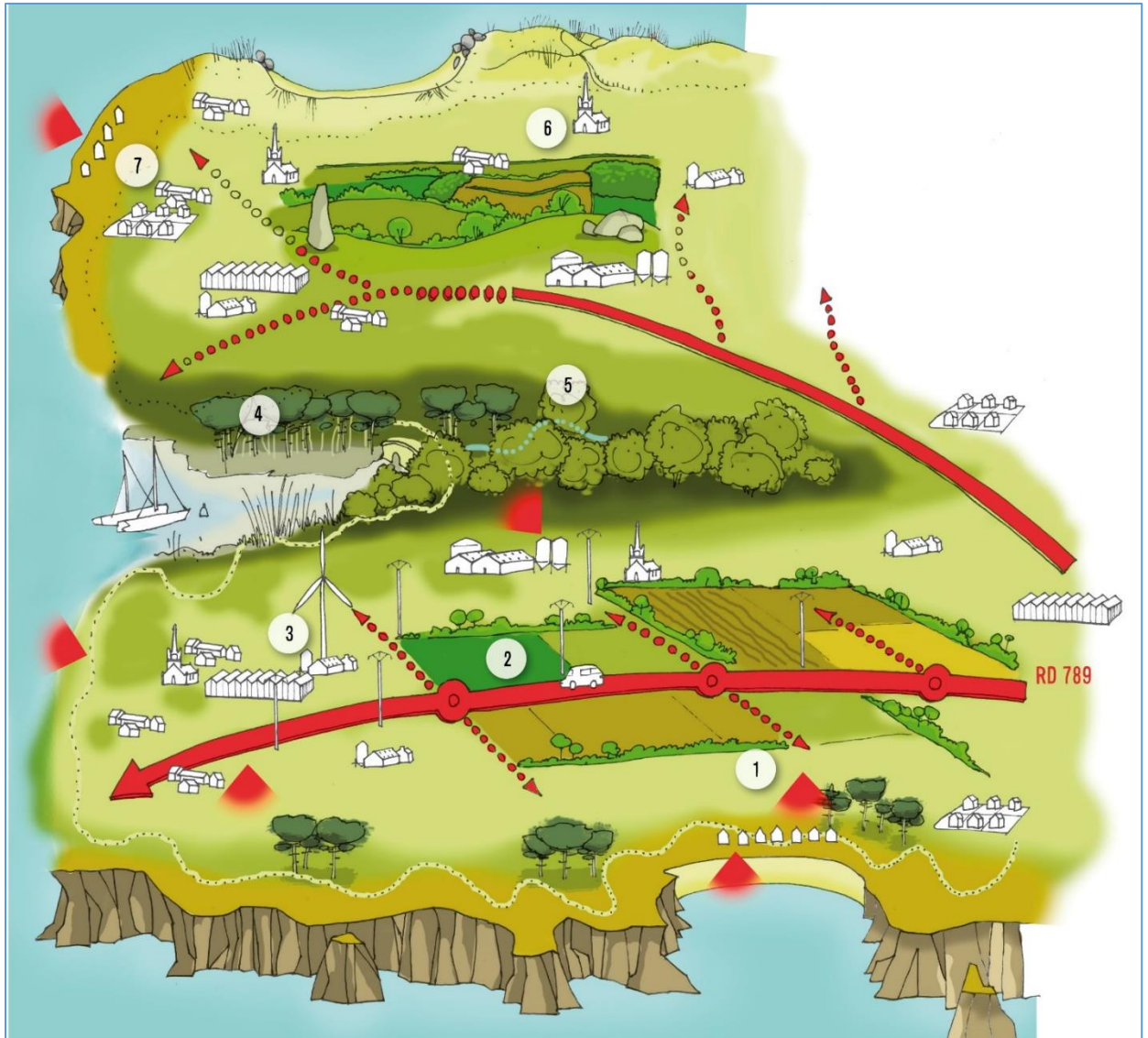
Le Plan de Paysage s'élabore sur 3 ans et se compose de trois étapes clefs :

1. **LE DIAGNOSTIC** : Caractérisation des dynamiques paysagères (évolution des paysages, perceptions et attentes des acteurs du territoire) et déduction des enjeux.
2. **LE PROJET** : Déclinaison des enjeux en Objectifs de Qualité Paysagère spatialisés à l'échelle du territoire.
3. **LE PLAN d' ACTIONS** : Mise en œuvre de ces objectifs par un ensemble d'actions ou de dispositions et leur animation à court, moyen et long terme.

PREMIERE APPROCHE : LECTURE SENSIBLE DU PAYSAGE A TRAVERS LA PRATIQUE DU TERRITOIRE

A. Carte sensible du Pays d'Iroise

Cette carte sensible est une première immersion dans le territoire, détachée de toute « rationalité » d'une lecture cartographique. Elle met en avant une approche sensible du paysage. Lorsque l'on parcourt le territoire, lorsqu'on en parle, qu'on le vit, qu'est ce qui nous marque ? Quels sont nos repères ? Les éléments qui nous touchent le plus ne sont pas forcément les plus importants d'un point de vue topographique, hydrographique... Certains ont un caractère si fort qu'ils dépassent leurs frontières géographiques.



1 - Points de vue fréquents sur la mer depuis les landes avec la prédominance de falaises rocheuses. De nombreuses maisons individuelles alignées font face à la mer, parfois séparées par les landes ou au plus près des côtes.

2 - Perception très plane depuis la RD 789, paysage agricole avec de grandes parcelles délimitées par des haies bocagères relativement petites.

3 - Différents repères apparaissent dans le paysage : grandes serres, parcs éoliens, pylônes électriques, clochers. La RD 789 traverse le paysage agricole en direction de la mer.

4 - Relief fortement marqué par l'Aber Ildut, ambiance calme et intime. Présence de pins.

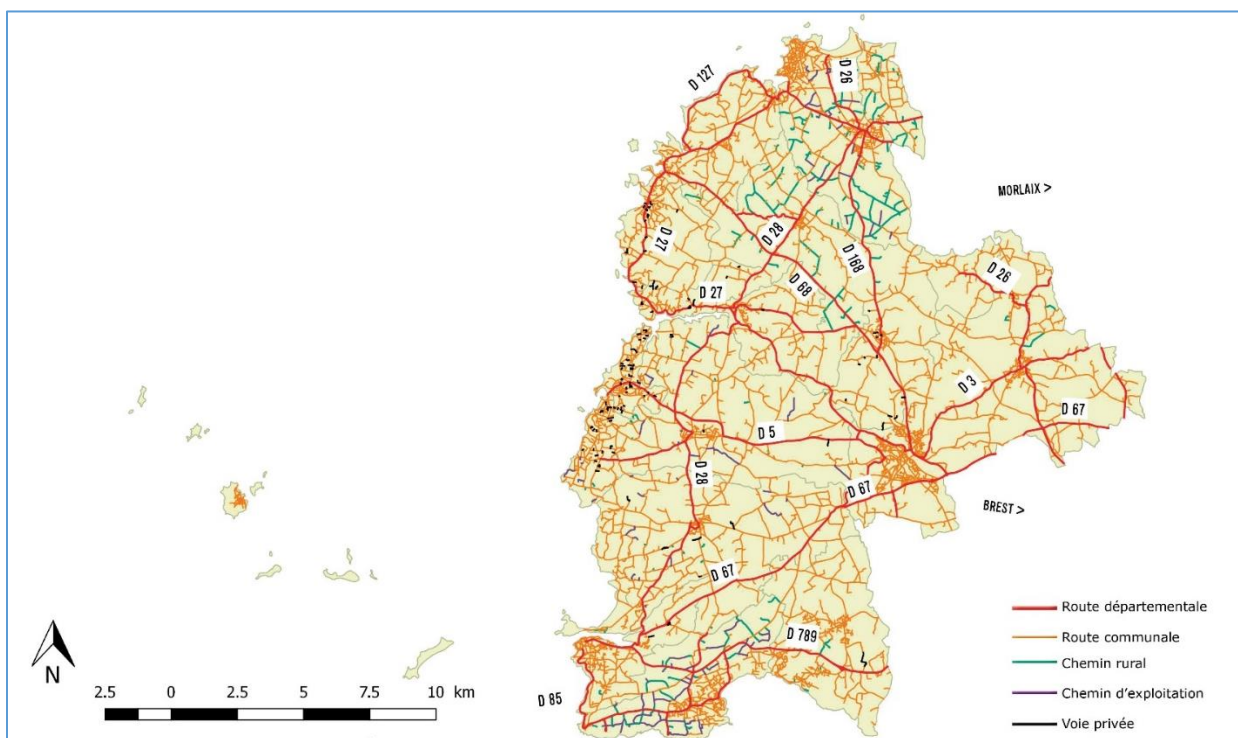
5 - Intermittence de cours d'eau bordés d'une ceinture boisée, paysage arboré très fermé et circuits de promenade.

6 - Paysage agricole semi-ouvert avec de petites vallées offrant quelques points de vue sur l'aber. Présence de nombreux petits hameaux très souvent couplés d'une exploitation.

7 - Extensions pavillonnaires dans les anciens hameaux littoraux.

B. Le réseau routier, première vitrine du territoire

Il existe plusieurs façons de découvrir les paysages, qu'on appelle ici les **vecteurs du paysage**. Ce sont des espaces privilégiés pour développer nos propres perceptions des paysages, personnelles et partagées. Plusieurs vecteurs de perception complémentaires seront évoqués ici : le réseau routier, les itinéraires de loisirs, et les lieux touristiques.



Le **réseau des routes départementales** (en rouge) est globalement **organisé en étoile**. L'urbanisation est connectée en conséquence par ce réseau principal. Son centre est rattaché à la ville de Saint-Renan et les embranchements sont répartis de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire. Il permet donc de parcourir le paysage et de donner une idée générale de l'organisation et de la structuration des paysages. Un **réseau secondaire**, représenté par les **voies communales** (en orange), vient irriguer les nombreux hameaux dispersés dans le paysage rural. Ce maillage routier communal est relativement lâche à l'intérieur des terres, sur les paysages de plateau (Ploumoguer, Plouarzel, Milizac entre autres). Son chevelu devient bien plus dense dans les poches urbanisées littorales.

Aujourd'hui, suite aux remembrements successifs, les **chemins ruraux** se font rares et inégalement répartis sur la communauté de communes : ils sont présents dans la partie sud-ouest et nord-est. Ces chemins ruraux offrent d'autres possibilités d'apprécier les paysages au travers d'autres modes de déplacement que la voiture. Les voies

privées se situent essentiellement sur le littoral entre Porspoder et Plouarzel. Cette privatisation des voies limite l'accès public aux vues remarquables.

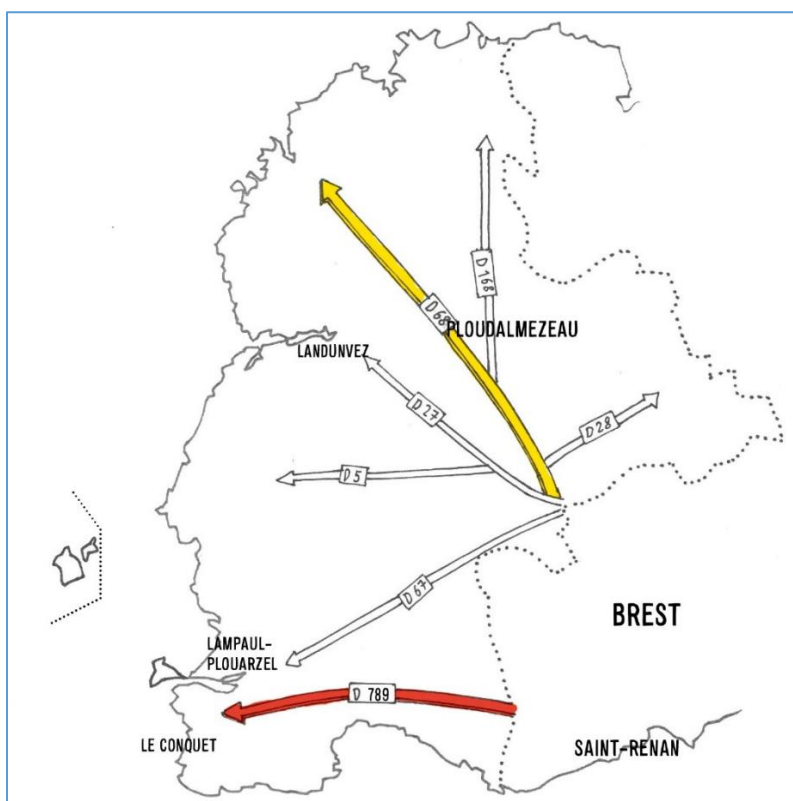
- **Que peut-on percevoir depuis la voiture ?**

Le paysage est perçu quotidiennement par l'usage de la voiture. Régulièrement empruntés par les touristes, les axes routiers principaux vecteurs de perception sont souvent le passage systématique depuis lequel le visiteur pourra percevoir d'une commune. Pour les locaux, les routes font défiler leurs paysages quotidiens et les repères familiers. Pour les visiteurs, elles permettent de découvrir les territoires traversés.

Les distances parcourues permettent d'appréhender de grandes surfaces de territoires et leurs variations. Cependant, la vitesse et la fenêtre visuelle limitée vers l'avant limitent ces perceptions à une infime part des paysages: il n'en ressort que quelques grandes lignes et repères forts.

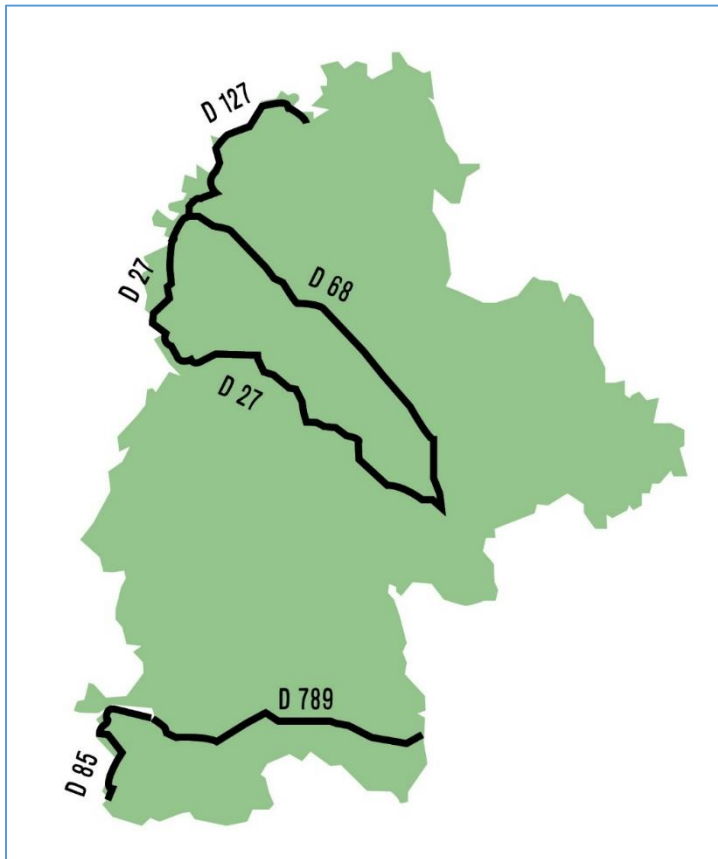
Le Pays d'Iroise est irrigué par des axes principaux départementaux :

- La **RD 789**, route traversant le sud du territoire de Brest au Conquet, très fréquentée par les touristes et axe de desserte des habitants vers leur bassin de vie au sud. Elle joint les villes de Brest et Le Conquet en desservant les communes intermédiaires (Locmaria-Plouzané, Trébabu et Plougonvelin essentiellement). La fréquentation importante est due à l'influence de la métropole brestoïse et le littoral de proximité, rendu facilement accessible.
- La **RD 68**, la route allant de Saint-Renan jusqu'au nord du Pays, elle irrigue les communes du nord et du nord-est du pays d'Iroise. Elle est essentiellement empruntée par les habitants de ces communes ;
- Puis une succession de routes départementales secondaires vient compléter le réseau pour desservir les populations localement. Ces dernières ont toutes le même point de convergence vers la commune de Saint-Renan. Elle relie Saint-Renan, ville locomotive du Pays d'Iroise, avec les communes du Nord-Ouest du territoire.



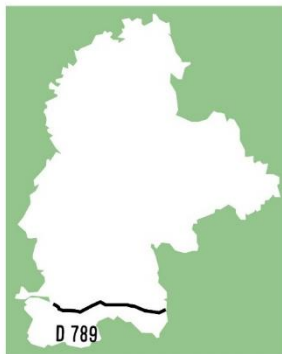
Plusieurs sections de ces axes principaux vont être ici survolées afin d'apprécier quelques éléments visuels prégnants et caractéristiques du territoire. Il s'agit des routes départementales précédemment évoquées qui sont quotidiennement fréquentées et quelques départementales qui longent le littoral.

Sillonner ces routes qui irriguent le pays d'Iroise permet déjà de réaliser un diagnostic du territoire. Ainsi, **un certain nombre de caractéristiques se révèle**, mais aussi de nombreuses **problématiques** surgissent du paysage. Cette lecture paysagère sensible depuis les routes permet déjà **d'identifier des atouts et contraintes des paysages**.



1. La route D 789

Cette départementale très fréquentée en haute saison marque la transition entre deux ambiances paysagères différentes qui seront présentées dans les prochaines pages, avec la définition des unités paysagères.



1 Caractère autoroutier de la D 789 (calibrage et glissière)



2 Chemin agricole menant au littoral



3 Pins maritimes, motif identitaire du littoral



4 Réseau électrique et zone d'activités



5 Rond-point et pollution visuelle par une surenchère de panneaux publicitaires



6 Hameau et grand corps de ferme



7 Paysage fermé et boisé vers la Ria

2. La route D 68

La RD 68 sillonne un paysage rural relativement ouvert, avec des boisements ponctuels. De nombreuses zones d'activités et d'habitations « flottantes » (sans ancrage urbain) sont disséminées dans le paysage agricole.



Petit patrimoine en bord de route



Imposant corps de ferme



Chemin agricole bien entretenu



Zone d'activités déconnectée de son environnement et aménagement d'un cheminement doux



Espace ouvert sur des éoliennes



Maisons individuelles isolées dans les champs cultivés

3. La route D27

La RD 27 suit le lit de l'Aber Ildut de Lanildut à Saint-Renan. L'ambiance boisée y est prégnante, la route est sinueuse et relativement fermée, offrant ponctuellement des fenêtres sur le paysage. Le relief vallonné dévoile des séquences paysagères bocagères qualitatives.



1 Vue sur le bourg de Brélès situé sur un promontoire



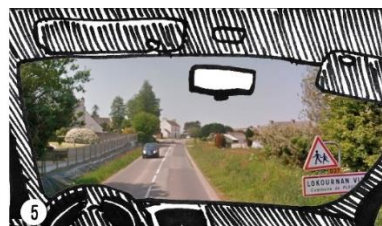
2 Corps de ferme peu intégré dans le paysage vallonné



3 Paysage vallonné, route sinueuse et paysage semi-ouvert



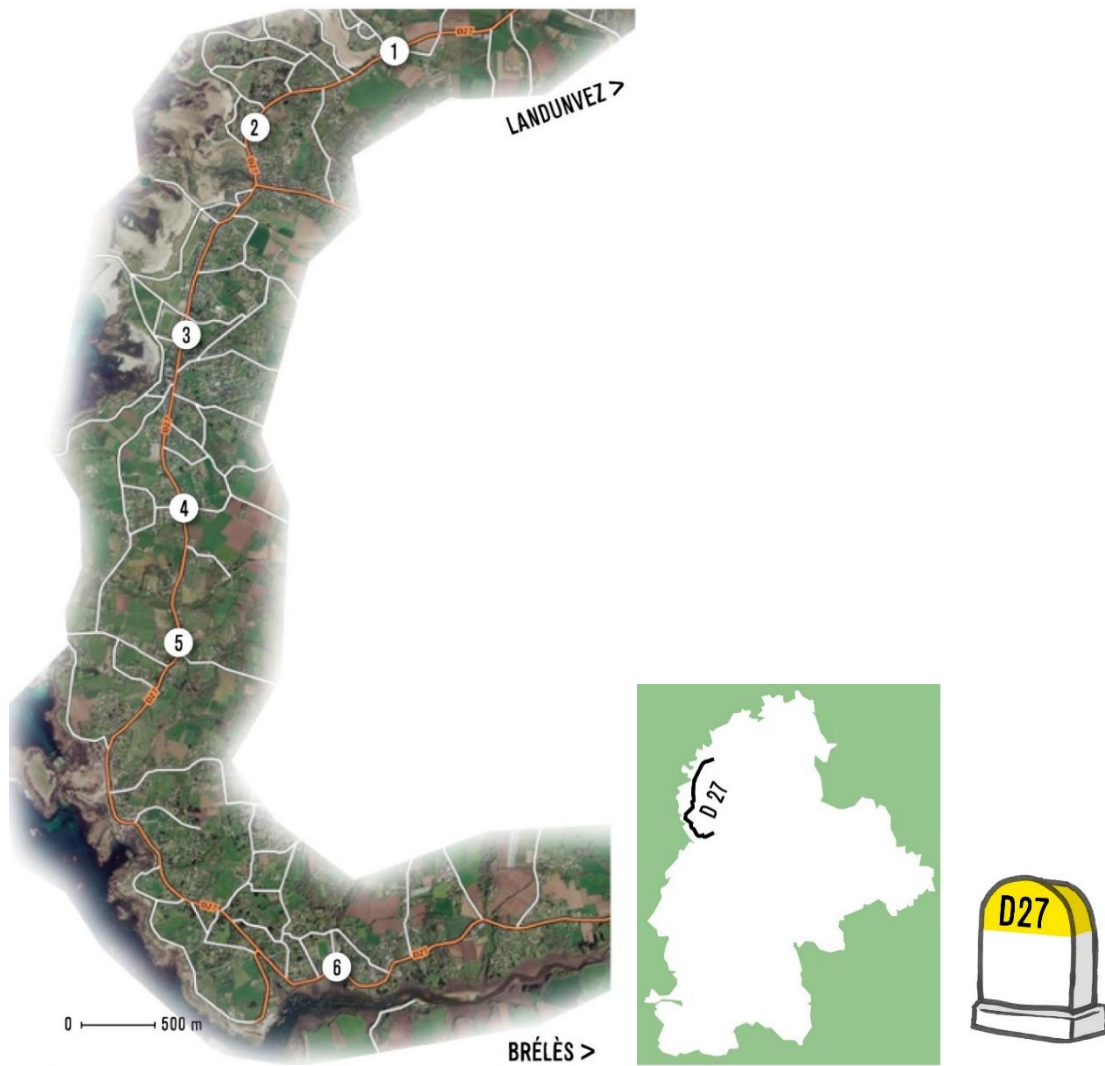
4 Paysage de talus bocager fermé, ambiance boisée



5 Lotissement ex-nihilo avec limites privées inappropriées



6 Zone d'activités déconnectée de son environnement



1 Entrée du village qualitative avec une petite plage



3 Intégration mitigée des équipements publics en façade littorale



5 Corps de ferme, extension et urbanisation



2 Limites privées en muret de pierre et publicité



4 Urbanisation diffusée le long de l'axe routier



6 Vue sur l'anse de Tromeur

Cette partie de la RD 27 longe l'embouchure de l'Aber Ildut et le littoral. Elle alterne un paysage urbain étalé le long de son axe et de belles ouvertures paysagères ponctuelles sur le paysage de l'aber et du littoral.

4. La route D 85



1 Urbanisation en bord de mer



2 Limites végétalisées plantées d'espèces végétales exotiques



3 Vue lointaine sur l'horizon et les falaises rocheuses



4 Cheminement entretenu dans les landes et les broussailles



5 Vue imprenable sur les falaises rocheuses et pointe Saint-Mathieu



6 Nombreux parkings aménagés en bord de falaise

5. La route D 127

Cet itinéraire touristique longe le bord de mer et ses côtes rocheuses entre Landunvez et Argenton, au nord du pays d'Iroise. Toute cette portion dispose de vues remarquables et privilégiées sur la façade maritime et révèle un riche patrimoine naturel et bâti.



1 Intégration du bâti : ancien hameau et habitations des années 70



2 Vue lointaine sur les grèves et sur la mer



3 Petit patrimoine en front littoral



4 Maisons individuelles isolées avec de grands terrains



5 Intégration du bâti industriel dans le paysage littoral



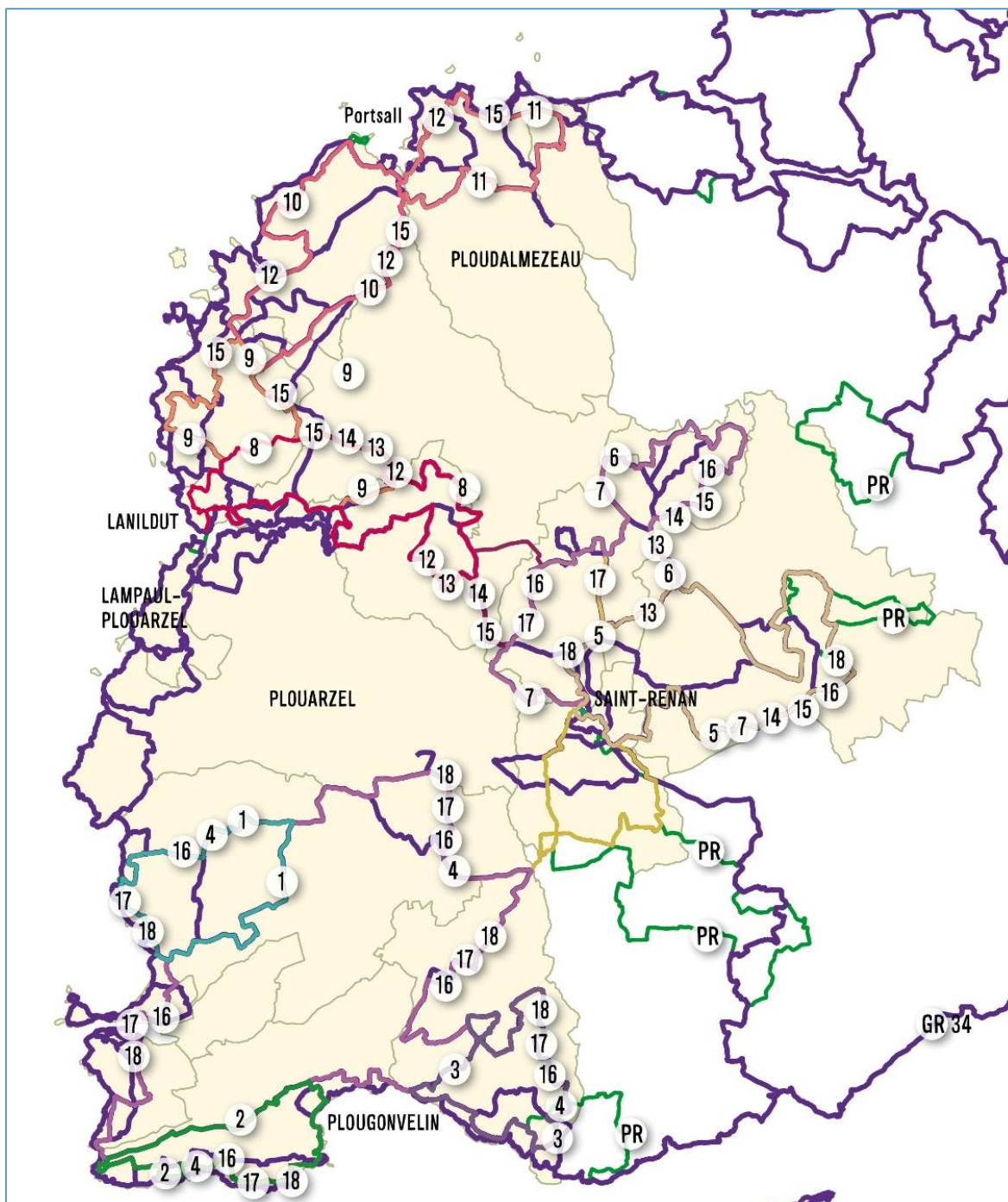
5 Ancien hameau en pierre locale

0 ————— 500 m

C. Les itinéraires de loisirs, vecteurs de perception privilégiés du paysage

Le Pays d'Iroise propose aux amateurs de randonnée et de nature (à pied et à vélo) un réseau de cheminements développé et soigneusement balisé. Au total, la communauté de communes entretient 35 circuits de promenade et de randonnée balisés, de 4 à 15 kilomètres.

Ce maillage doux comprend un ensemble de circuits VTT, de petite et de grande randonnée « PR Tour d'Iroise » et le GR34. Ces circuits longent généralement le littoral et les vallées encaissées de l'Aber Ildut.



- Circuit PR Tour d'Iroise
- Circuit GR 34

- Circuit VTT n°1 de 16 km
- Circuit VTT n°2 de 16,5 km
- Circuit VTT n°3 de 20 km
- Circuit VTT n°4 de 66,5 km
- Circuit VTT n°5 de 29,5 km
- Circuit VTT n°6 de 30 km
- Circuit VTT n°7 de 48,5 km
- Circuit VTT n°8 de 30 km
- Circuit VTT n°9 de 23.5 km
- Circuit VTT n°10 de 20 km
- Circuit VTT n°11 de 14 km
- Circuit VTT n°12 de 68 km
- Circuit VTT n°13 de 59 km
- Circuit VTT n°14 de 77 km
- Circuit VTT n°15 de 115 km
- Circuit VTT n°16 de 124 km
- Circuit VTT n°17 de 94 km
- Circuit VTT n°18 de 106 km

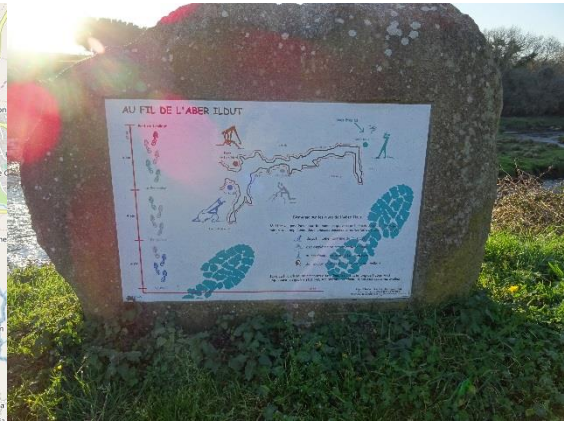
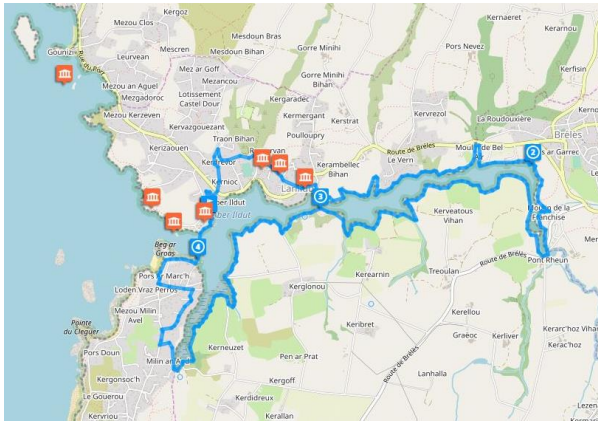


Circuits de petite et grande randonnée



Circuit de promenade à l'embouchure de l'Aber Ildut

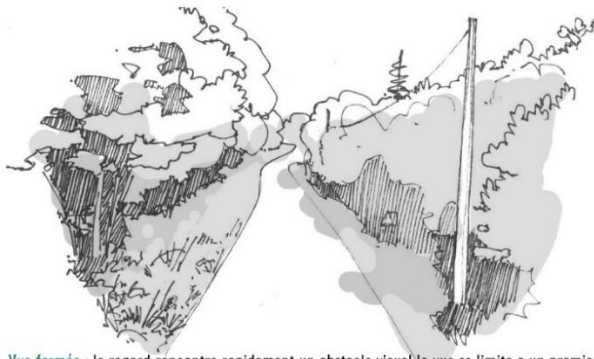
Circuit communautaire et boucles pour découvrir le territoire



Source : www.cirkwi.com/fr

Source : Site de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise

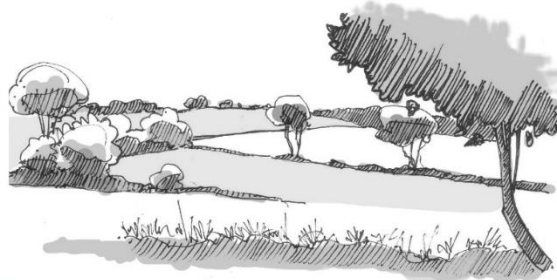
D. Les principaux types de vues offerts par les paysages d'Iroise



Vue fermée : le regard rencontre rapidement un obstacle visuel la vue se limite à un premier plan proche.



D38, "Vallée des seigneurs", Saint-Renan



Vue ouverte : le regard perçoit des éléments distants et une succession de plans qui finissent par bloquer la vue.



102, Milin an Aod, Lampaul-Plourazel



Vue panoramique : le regard porte très loin avec une succession de plans qui n'arrêtent pas la vue et un horizon lointain.



Près de Kéramézec, Ploumoguer

E. Un patrimoine plus ou moins présent dans le paysage

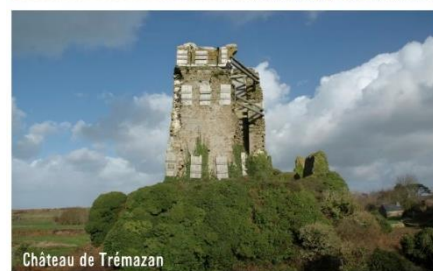
Les monuments inscrits ou classés du territoire du pays d'Iroise sont de nature très variable : château, maisons, phare, menhirs, etc. Ils se détachent plus ou moins dans le paysage en fonction de leur nature (taille plus ou moins imposante), mais également selon le contexte dans lequel ils s'inscrivent. Par exemple :

- le château de Trémazan est par exemple facilement repérable dans le paysage, tout comme le phare de Saint Mathieu ;
- la maison des chanoines est visible mais s'intègre dans un environnement bâti ;
- la maison Quéré est en partie dissimulée par un linéaire bocager, mais sa forme architecturale atypique accroche le regard ;
- Le château de Kergroadez s'intègre dans un environnement bocager dense et n'est pas directement perceptible depuis l'espace public ;
- Le menhir de Kerloas s'érige au milieu d'une parcelle agricole, en revanche un bon nombre de tumulus sont peu visibles dans le paysage.



	MONUMENT	COMMUNE	Statut
1	Château de Kergroadès	Breles	C
2	Manoir de Bel-Air	Breles	C
3	Allée couverte de Pont-ar-Bleiz	Lampaul-Ploudalmézeau	C
4	Eglise Saint Pol-Aurélien	Lampaul-Ploudalmézeau	I
5	Manoir de Roscervo	Lampaul-Ploudalmézeau	I
6	Château de Trémazan (restes)	Landunvez	I
7	Dolmen d'Argenton	Landunvez	C
8	Maison des Chanoines	Landunvez	I
7	Menhir d'Argenton	Landunvez	C
7	Menhir de Saint-Gonveld (Chapelle)	Landunvez	C
9	Maison située au Rumorvan	Lanildut	I
10	Calvaire situé dans le cimetière	Lanrivoaré	I
12	Tumulus	Lanrivoaré	I
12	Tumulus	Lanrivoaré	I
12	Cromlech de Kermorvan et dolmen	Le Conquet	C
13	Église Sainte-Croix	Le Conquet	I
14	Manoir de Kerscao	Locmaria-Plouzané	I
	Tumulus	Milizac-Guipronvel	I
15	Chapelle-ossuaire située près de l'église	Plouarzel	I
16	Château de Kervéatoux	Plouarzel	I
17	Menhir de Kerveatoux/Kerloas	Plouarzel	C
	Galerie dolménique	Ploudalmézeau	C
18	Tumulus à dolmen dans l'île de Carn	Ploudalmézeau	C
19	Abbaye Saint-Mathieu (ruines)	Plougonvelin	C
	Phare de Saint-Mathieu	Plougonvelin	C
20	Maison Quéré	Ploumogueur	I
21	Manoir de Kerenneur	Plourin	I
22	Menhir de Kergadiou	Plourin	C
23	Tumulus	Plourin	I
24	Alignement de Traonigou	Porspoder	C
25	Alignement formé par les quatre menhirs de Saint-Denec	Porspoder	C
	Cromlech Pors-an-Toullou et Ar-Verret	Porspoder	C
	Dolmen dit Mezou Poulyot	Porspoder	C
	Dolmen et menhir de Kerivoret	Porspoder	C
	Dolmen sans table de Beg-ar-Vir	Porspoder	C
26	Grand menhir de l'île	Porspoder	C
	Menhir	Porspoder	C
	Menhir de Calès	Porspoder	C
	Menhir de Kérouézel	Porspoder	C
27	Menhirs de Mesdoun (deux)	Porspoder	C
28	Maison Cardinal	Saint-Renan	I
	Maison Gérard	Saint-Renan	I

Liste des monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques sur le territoire de la CCPI.



F. Monuments classés et inscrits et leur degré de reconnaissance

Au-delà de leur inscription dans le paysage, les relations entre les monuments et leur territoire s'appréhendent sous un angle social avec leur niveau de protection (classé ou inscrit aux monuments historiques) et leurs degrés de reconnaissance. Les enjeux ne sont en effet pas les mêmes d'un **point de vue paysager** quand les éléments paysagers sont à proximité d'un monument emblématique, attrait touristique de sa région, et celles à proximité d'un patrimoine méconnu comme une croix de chemin ou un tumulus. **Le degré de reconnaissance correspond à l'importance du public touché par un monument : est-il connu? Très connu? Emblématique de la région?** Il est déterminé en fonction de la fréquence d'apparition d'un monument dans l'information touristique. Un pointage de l'apparition des monuments de notre zone d'étude sur un panel « type » de sources d'informations est effectué. Au total, ce pointage s'est concentré sur 18 sources d'informations touristiques comprenant des cartes, des brochures à disposition dans les offices de tourisme, des guides. Il n'a pas pour but d'être exhaustif mais d'illustrer la renommée des monuments.

Tableau résumant l'ensemble des monuments classés et inscrits cités dans les guides et prospectus touristiques

	Monuments	Nombre de fois cités
Classés (C)	Kergroadès	10
	Menhir de Kerloas	10
	Phare de Saint-Mathieu	10
	Abbaye Saint-Mathieu	6
	Tumulus à dolmen, île de Carn	3
	Alignement de Troanigou	2
	Dolmen dit Mezou Poulyot	2
	Grand menhir de l'île de Melon	1
	Menhir de Kerouézel	1
	Menhir de Saint-Ourzal	1
Inscrits (I)	Château de Trémazan	4
	Chapelle-ossuaire près de l'église de Plouarzel	1
	Eglise Sainte-Croix	1
	Eglise St-Pol-Aurélien	1
	Manoir de Kerscao	1
	Manoir de Roscervo	1

Menhir de Kerloas



Château de Kergroadès



Phare Saint-Mathieu



1. Les lieux touristiques

Indépendamment des statuts de protection des patrimoines historiques ou naturels, certains lieux, sites ou éléments de paysage sont reconnus ou emblématiques. Ils sont l'objet de visites et sont les vecteurs les plus qualitatifs de la perception des paysages.

Pour les identifier, un pointage de la citation de paysages, lieux, ou éléments patrimoniaux de notre zone d'étude a été effectué sur un panel « type » de sources d'informations : 18 sources d'informations touristiques comprenant des cartes, des brochures à disposition dans les offices de tourisme, des guides. Ce pointage n'a pas pour but d'être exhaustif mais permet d'illustrer la renommée des monuments. Certains monuments classés ou inscrits ont été associés à des lieux touristiques dans les comptages car faisant partie d'un ensemble connu, notamment le phare de Saint-Mathieu sur le site de la pointe Saint-Mathieu.

Les lieux touristiques les plus cités :

A partir de ce pointage, le degré de reconnaissance des monuments est défini comme ceci :

Monument connu : cité de 4 à 7 fois sur 18 guides touristiques

Monument reconnu : cité de 7 à 9 fois sur 18 guides touristiques

Monument emblématique : cité plus de 9 fois sur 18 guides touristiques



N.B : La liste des différents documents touristiques consultés est disponible dans la bibliographie à la fin du document.

Nom	Localisation	Nature	Nb de fois cité
Dunes de Tréompan	Lampaul-Ploudalmézeau	Plage	2
Le phare du Four	Landunvez	Phare	4
Pointe de Landunvez	Landunvez	Point de vue	1
Chapelle St-Samson	Landunvez	Monument	3
Ile d'Yoc'h	Landunvez	Réserve naturelle	3
Aber Ildut	Lanildut	Site d'intérêt géologique (« Fjord » bretons)	7
Maison de l'Algue	Lanildut	Musée	4
Le phare de Kermorvan	Le Conquet	Phare	7
La ria du Conquet	Le Conquet	Site naturel	3
Dunes des Blancs Sablons	Le Conquet	Site naturel protégé	6
Pointe des Renards	Le Conquet	Point de vue	2
Plage de Pors Liogan	Le Conquet	Plage	5
La Grève Bleue	Le Conquet	Plage	3
Pors Pabu	Le Conquet	Port	3
Chapelle Dom Michel Le Nobletz	Le Conquet	Lieu de culte (Fondation Patrimoine)	3
Passerelle du Croaë	Le Conquet	Passerelle	3
Presqu'île de Kermorvan	Le Conquet	Lieu	8
Falaises de Déolen	Locmaria-Plouzané	Falaises	2
Site de Lesconvel	Locmaria-Plouzané	Lieu	1
Le Phare des Pierres Noires	Mer d'Iroise, Finistère	Phare	4
La récré des 3 curés	Milizac-Guipronvel	Parc récréatif	7
Archipel de Molène	Molène	Archipel	10
Sémaphore de Molène	Molène	Sémaphore	3
Ile de Quémènes	Molène	Lieu	3
Phare de Trézien	Plouarzel	Phare	13
Pointe du Corsen	Plouarzel	Point de vue	10
Golf de Brest Les Abers	Plouarzel	Golf	1
Ile Ségal	Plouarzel	Lieu (classé depuis 1975)	4
Les roches de Portsall	Ploudalmézeau	Point de vue	4
Jardin botanique et animalier du Moulin Neuf	Ploudalmézeau	Jardin	6
Espace Muséo de l'Ancre, an eor	Ploudalmézeau	Musée	5
La Pointe St-Mathieu	Plougonvelin	Point de vue	13
Phare de St-Mathieu	Plougonvelin	Phare	12
Cénotaphe de St-Mathieu	Plougonvelin	Lieu	2
Esplanade de St-Mathieu	Plougonvelin	Lieu	1
Mémorial de St-Mathieu	Plougonvelin	Musée	5
Fort de Bertheaume	Plougonvelin	Fort	11
Pointe de Creac'h-Meur	Plougonvelin	Point de vue	1
Le Trez Hir	Plougonvelin	Point de vue	3
Daviers des Respects	Plougonvelin	Dispositif historique de levage	2
Musée Mémoires 39-45	Plougonvelin	Musée	6
Belvédère de Keramézec	Ploumouguer	Point de vue	7
Presqu'île St-Laurent	Porspoder	Lieu	5
Ile de Melon	Porspoder	Lieu	2
Port Mazou	Porspoder	Lieu	3
Jardin exotique de St-Renan	Saint-Renan	Jardin	5
Etang de Kerjean	Trébabu	Etang	3
Croix et fontaine de Saint-Ergat	Tréouergat	Lieu	2

2. L'image mentale et culturelle du paysage d'Iroise

En plus des éléments cognitifs et visuels, la perception sociale caractérise un paysage. Les valeurs qui s'y attachent s'expliquent de par la définition même du terme paysage : « **une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** » (Convention Européenne du Paysage 2000).

Certains éléments du paysage sont « reconnus » par leur classement ou leur renommée touristique (monuments, sites classés...). Le regard porté sur les autres se retrouve aux travers des représentations du paysage : on met en avant ce qui est « beau » et/ou a de la « valeur ». C'est donc au travers des représentations qu'on va caractériser la « valeur sociale » associée aux paysages de notre aire d'étude.

Ces représentations ne sont pas figées dans le temps : les valeurs attachées à un paysage ont évolué et évolueront ainsi que les paysages. La plupart des représentations du paysage sont aujourd'hui véhiculées à travers les activités de loisirs et de tourisme. L'accent est mis sur la découverte du patrimoine naturel, culturel, bâti, historique et culinaire, et de plus en plus sur le patrimoine industriel.

Le patrimoine naturel est largement mis en avant dans l'ensemble des brochures touristiques avec, en premier lieu, le littoral : pelouses marines et les landes, dunes, mer turquoise, grèves et les falaises, ambiance sauvage avec les herbes folles et les vues remarquables sur le paysage.

La randonnée pédestre, vecteur de perception très présent dans l'offre et dans l'iconographie, avec notamment la présence du GR 34 et de nombreux circuits de vélo.

Les paysages agricoles sont donc totalement relégués en second plan dans la documentation touristique, alors qu'ils sont prépondérants sur le territoire.



3. Le territoire vu par ses habitants

Dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic, plusieurs **temps forts de concertation** ont été menés afin de **permettre aux habitants de s'exprimer et partager leur vision du paysage** d'Iroise et les enjeux qui y sont liés.

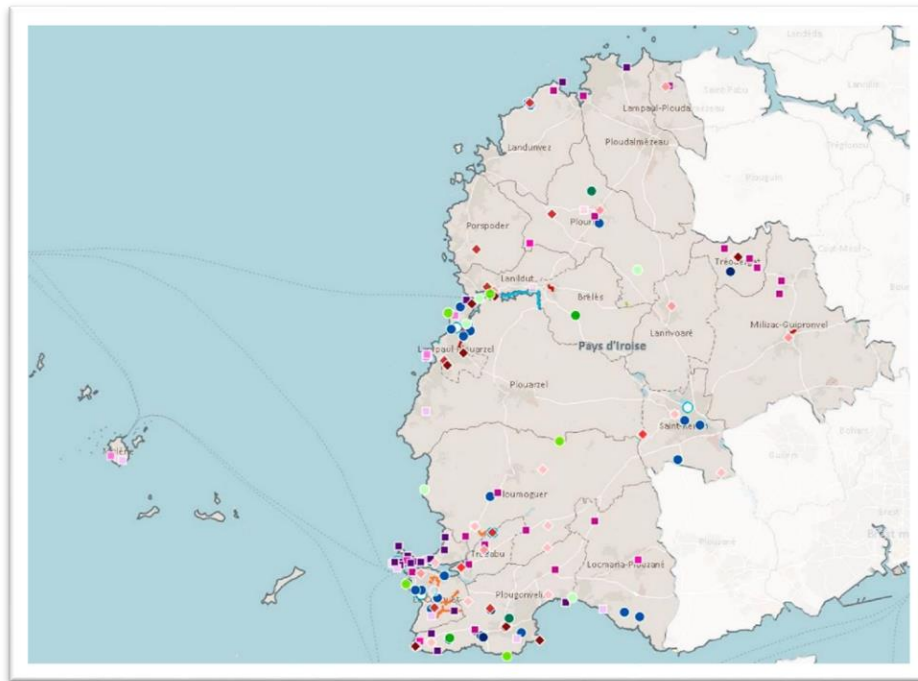
Ainsi ont été organisés : des **Maisons de Paysage**, une **randonnée-lecture** du paysage, des **Apéros-débats** ou encore des stands sur **les marchés**. Un **questionnaire en ligne** et une **carte interactive** sont venus compléter ces différents temps de concertation pour laisser la possibilité à un maximum de personnes de participer.

La récolte des résultats permet de faire ressortir la façon dont sont perçus les paysages qui composent le territoire et certaines préoccupations quant à leur évolution.

NB : Le compte rendu des différents ateliers de concertation est disponible en annexe.



Extrait du compte-rendu des Maisons de Paysage (version complète disponible en annexe) mettant en évidence la prédominance de certains paysages dans les représentations sociales du territoire d'Iroise.



Patrimoine naturel

- Arbre isolé
- Parc/ jardin
- Point de vue
- Autres

Bâti patrimonial

- ◆ Bâti de caractère
- ◆ Chapelle
- ◆ Château
- ◆ Eglise
- ◆ Manoir

Petit patrimoine

- Blockhaus/ Fortifications
- Calvaire/ Croix
- Dolmen/ Menhir
- Four à goémon
- Four à pain
- Phare/ Amer
- Pigeonnier
- Statue/ mémorial

Patrimoine lié à l'eau

- Fontaine
- Lavoir
- Mer
- Moulin
- Pont
- Puits
- Source

Itinéraires paysagers

- Haie bocagère
- Mur/ Muret
- Talus nu
- Ruisseau/ cours d'eau
- Chemin creux rural
- Chemin de randonnée

La carte interactive permet aux participants d'inventorier des lieux ou divers éléments du patrimoine.

A ce jour, les résultats laissent apparaître beaucoup d'apports en lien avec le **petit patrimoine**, notamment dans le secteur du Conquet ou le recensement des blockhaus et fortifications est assez fourni. De nombreux calvaires, croix et dolmen ponctuent le territoire, et le **bâti patrimonial** est également bien représenté, avec de nombreuses églises répertoriées.

Le **patrimoine lié à l'eau** est aussi bien présent, notamment à travers le recensement de fontaines et lavoirs. Le **patrimoine naturel** laisse quant à lui apparaître en majorité les points de vue sur le paysage.

CHAPITRE 3

1. Le relief

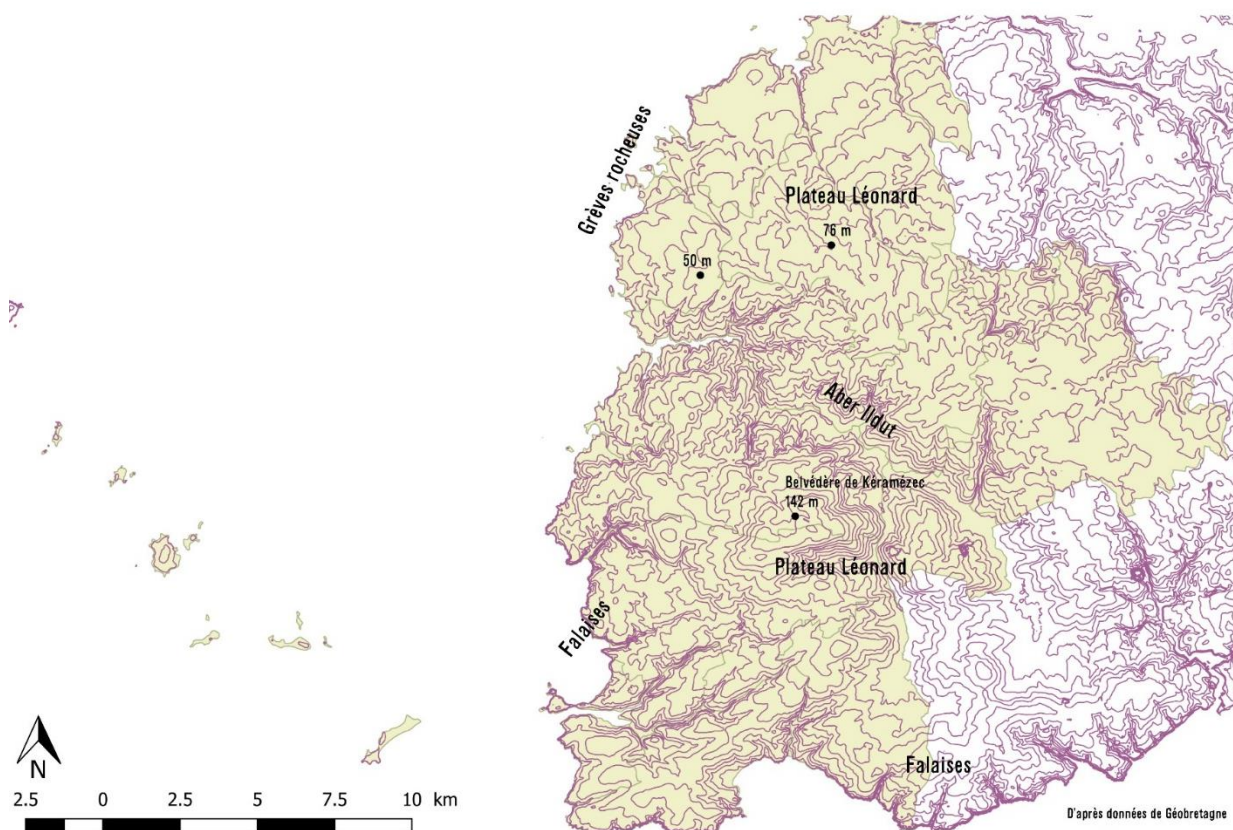
Le relief est un élément physique structurant dans le paysage d'Iroise : le territoire est scindé en deux par les vallées encaissées orientées ouest-sud de l'Aber Ildut.

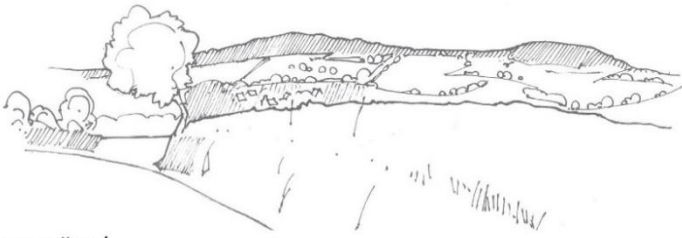
Au Nord, le relief est marqué par les vallées de l'Aber Benoît, qui est en limite extérieure de la communauté de communes. Il présente des hauteurs moindres mais une riche succession de petits vallonements autour de l'Aber Ildut notamment.

Le sud du Pays d'Iroise est sculpté par la Ria au Conquet et un affluent de l'Anse de Bertheaume.

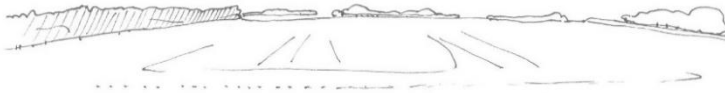
Le relief est également important dans son extrémité sud, avec la présence de falaises rocheuses. Le centre du territoire est surmonté d'un plateau offrant des points de vue succincts sur la mer.

Expression du relief : carte des courbes de niveaux. La différence d'élévation entre deux traits est de 10 m. Plus les traits sont proches, plus le relief est marqué.

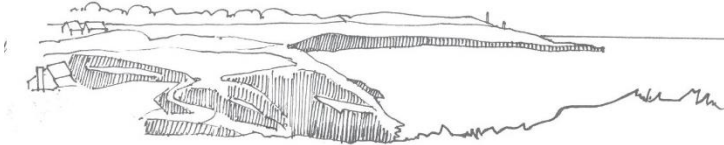




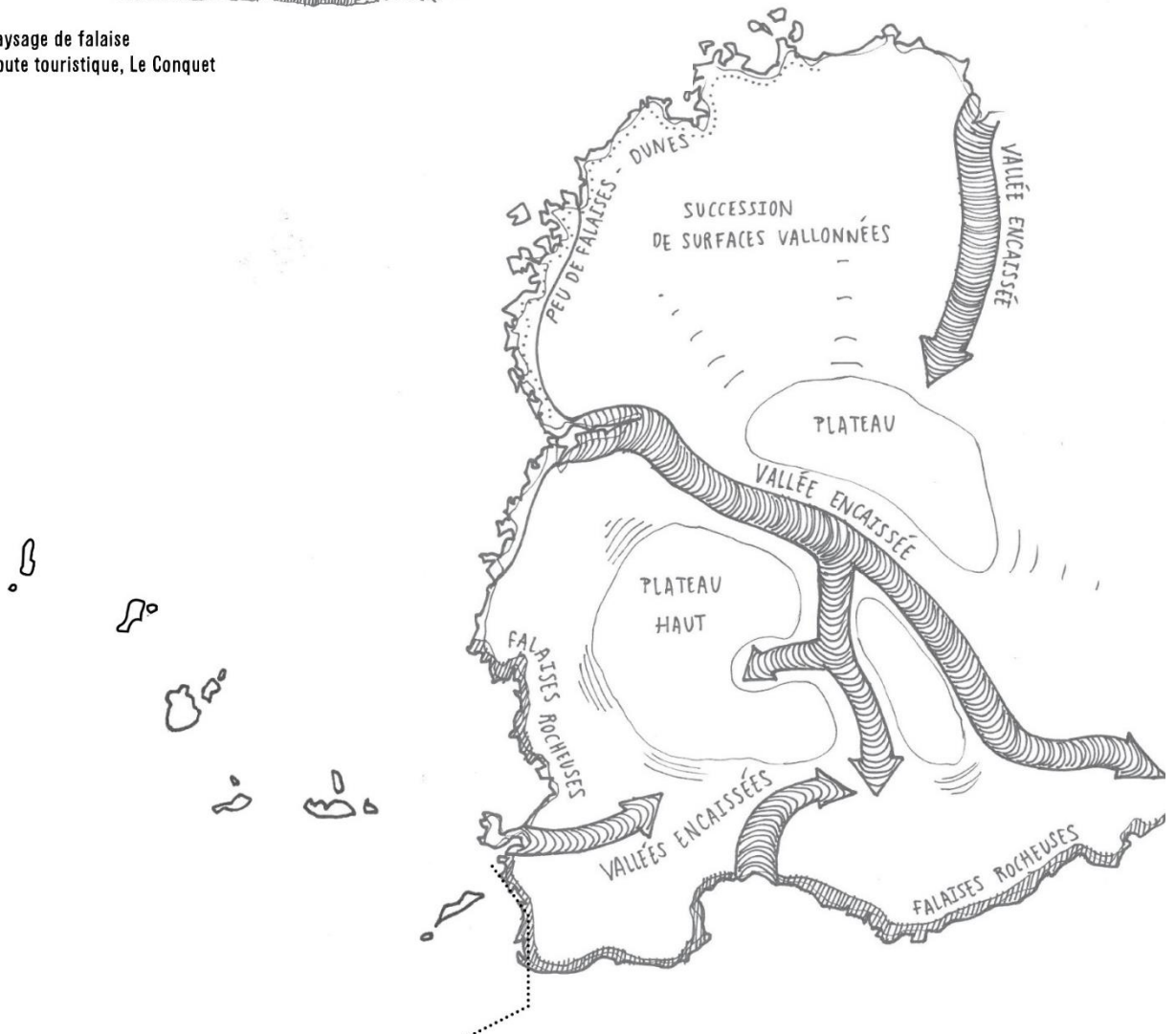
Paysage vallonné
Cruguel, Lanrivouaré



Paysage de plateau,
Keronev, Ploumoguer



Paysage de falaise
Route touristique, Le Conquet

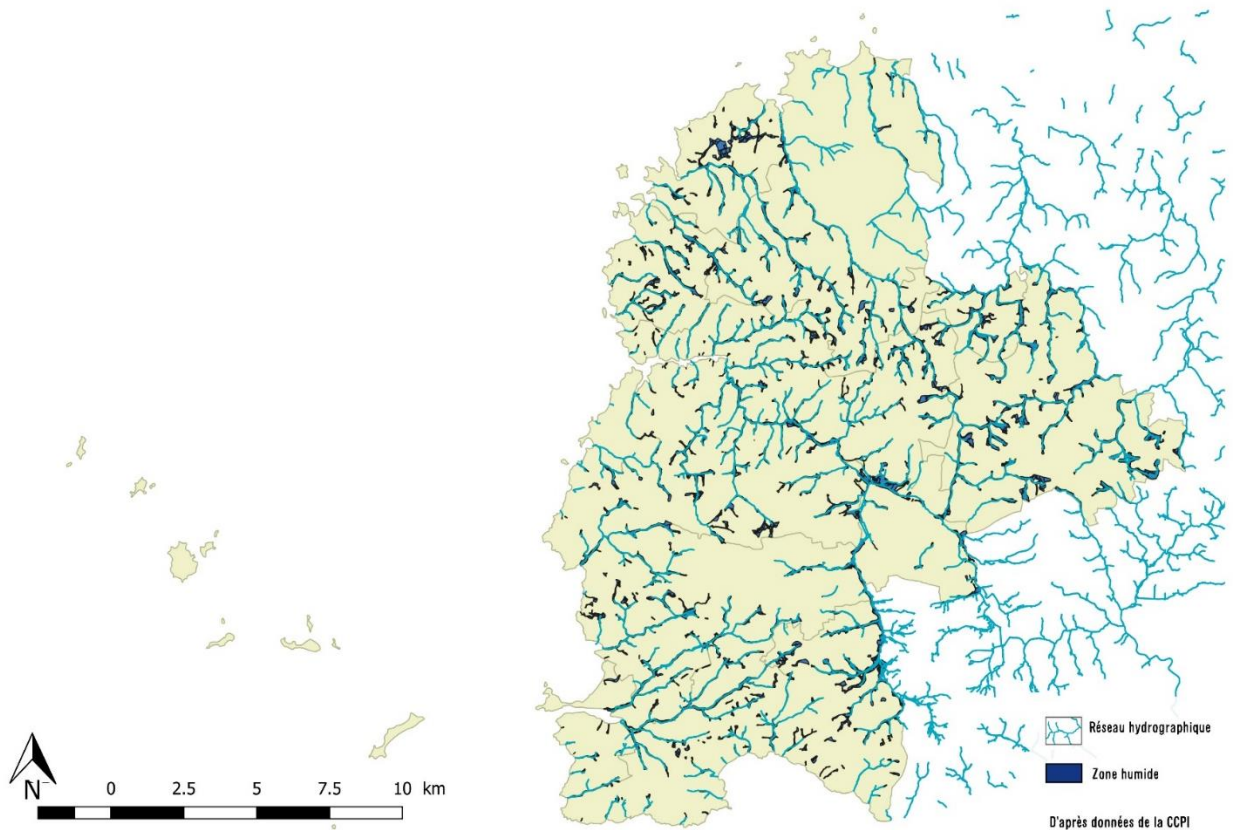


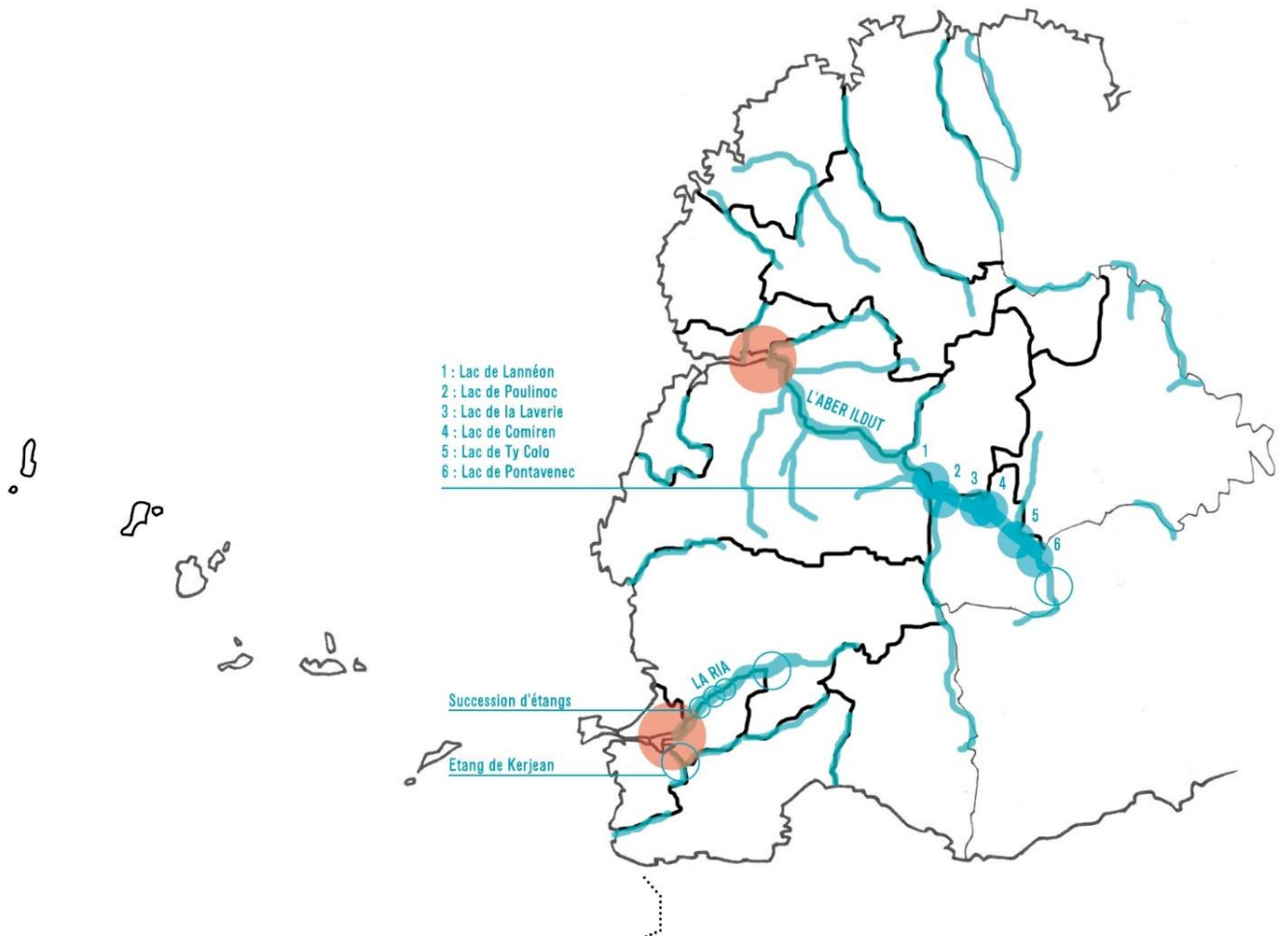
2. L'hydrographie

Le territoire d'Iroise est traversé par un réseau hydrographique fourni, alimenté par la présence de l'Aber Ildut et de la Ria.

Les limites de nombreuses communes se superposent sur le cheminement des affluents de l'Ildut et des cours d'eau secondaires, qui représentent ainsi des limites naturelles.

La vallée de l'Ildut et ses affluents sont jalonnés de nombreuses zones humides. Celles-ci prennent diverses formes : marais, prairies humides et saulaies, prés salés, étangs, lacs...





**Embouchure de l'Aber Idult,
Plourzel**



**Embouchure de la Ria,
Le Conquet**



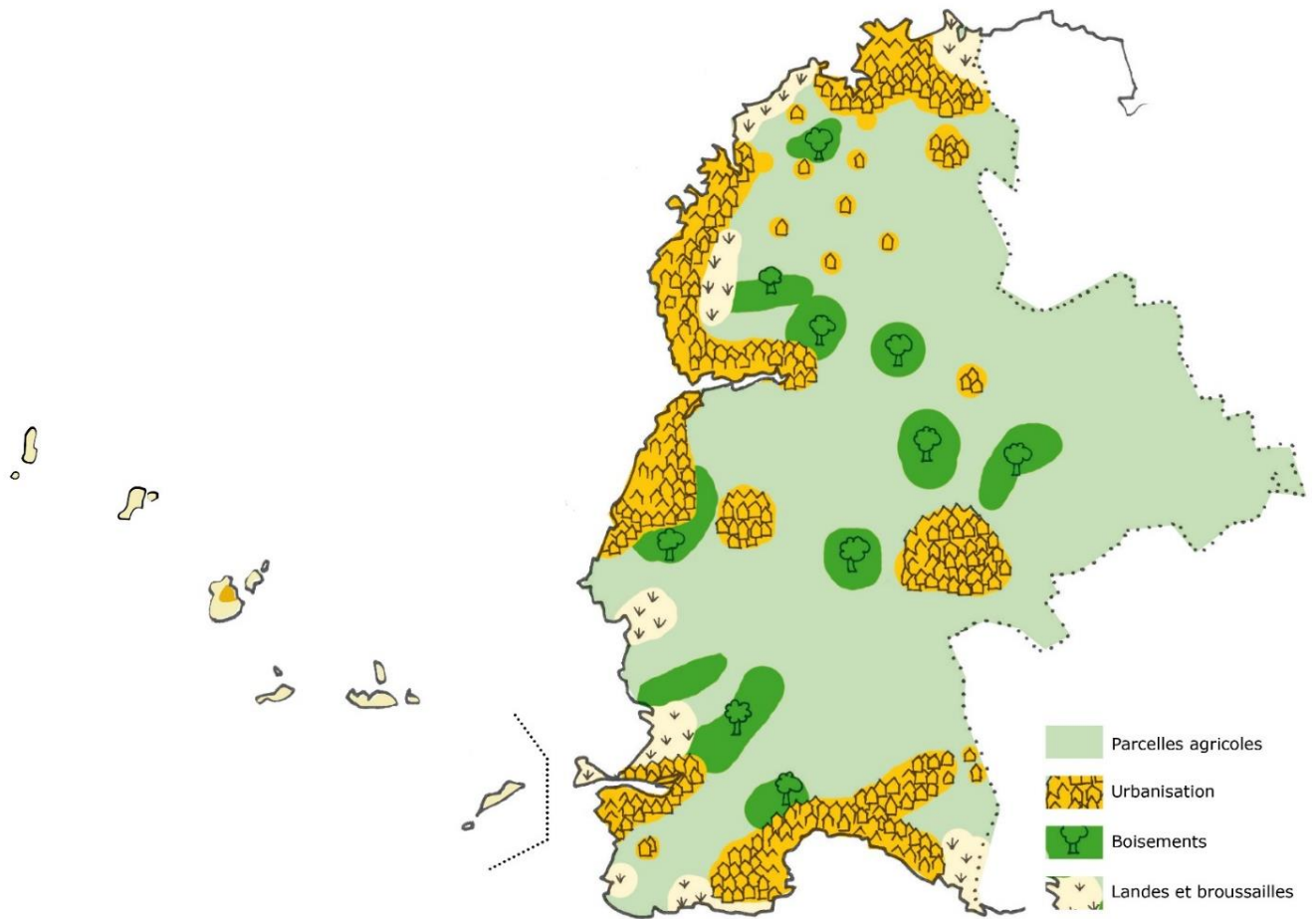
Lac Ty Colo, Saint Renan

3. L'occupation des sols

L'analyse de la photographie aérienne du Pays d'Iroise permet de mettre en évidence l'organisation et la répartition des différentes composantes du territoire :

- Le paysage agricole prédomine et est particulièrement présent sur les plateaux ;
- L'urbanisation est essentiellement concentrée sur le littoral, avec quelques pôles urbains dans les terres ;
- Présence de quelques boisements concentrés au niveau de l'Aber Ildut et de la Ria, et de quelques parcs ;
- Des landes sur le littoral.





Tissu urbain, Saint Renan



Parcelles agricoles et boisement, Plouarzel



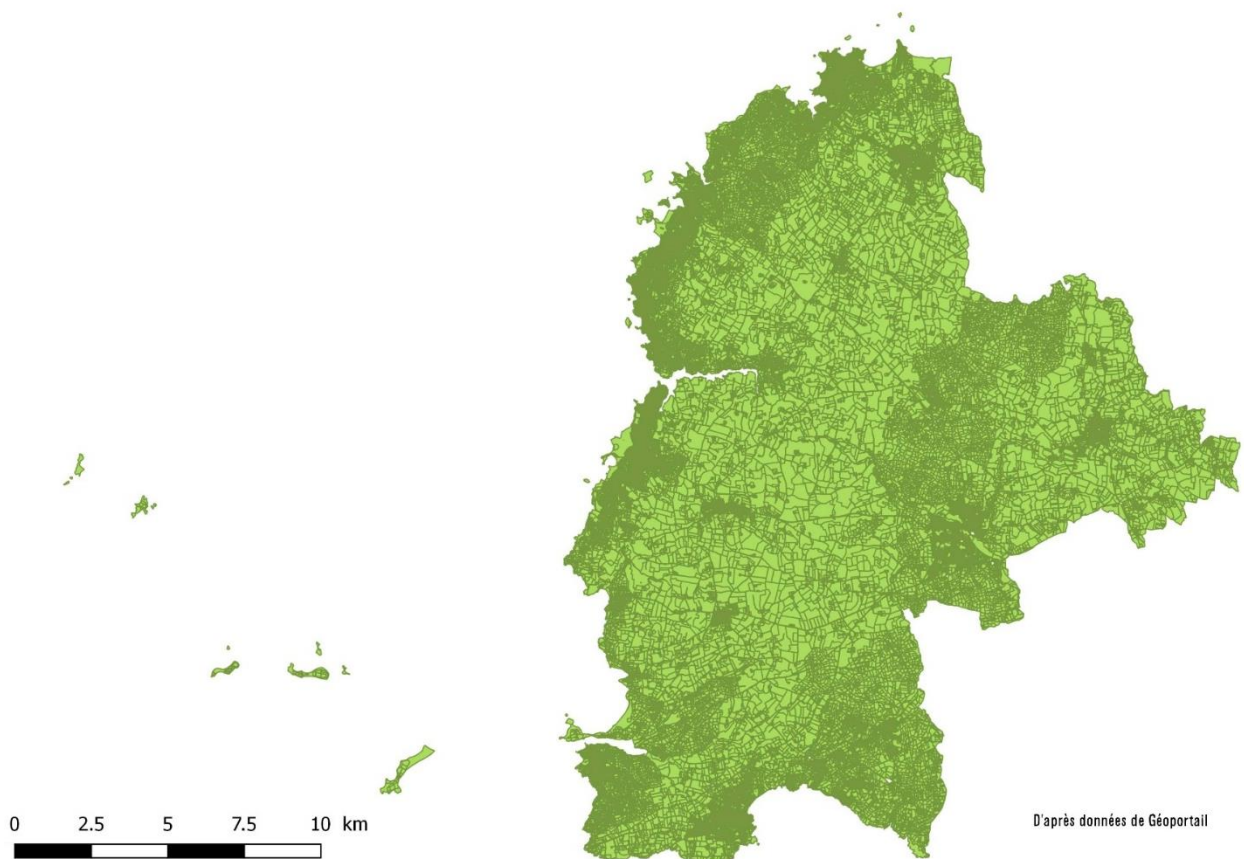
Paysage de landes, Ploudalmézeau

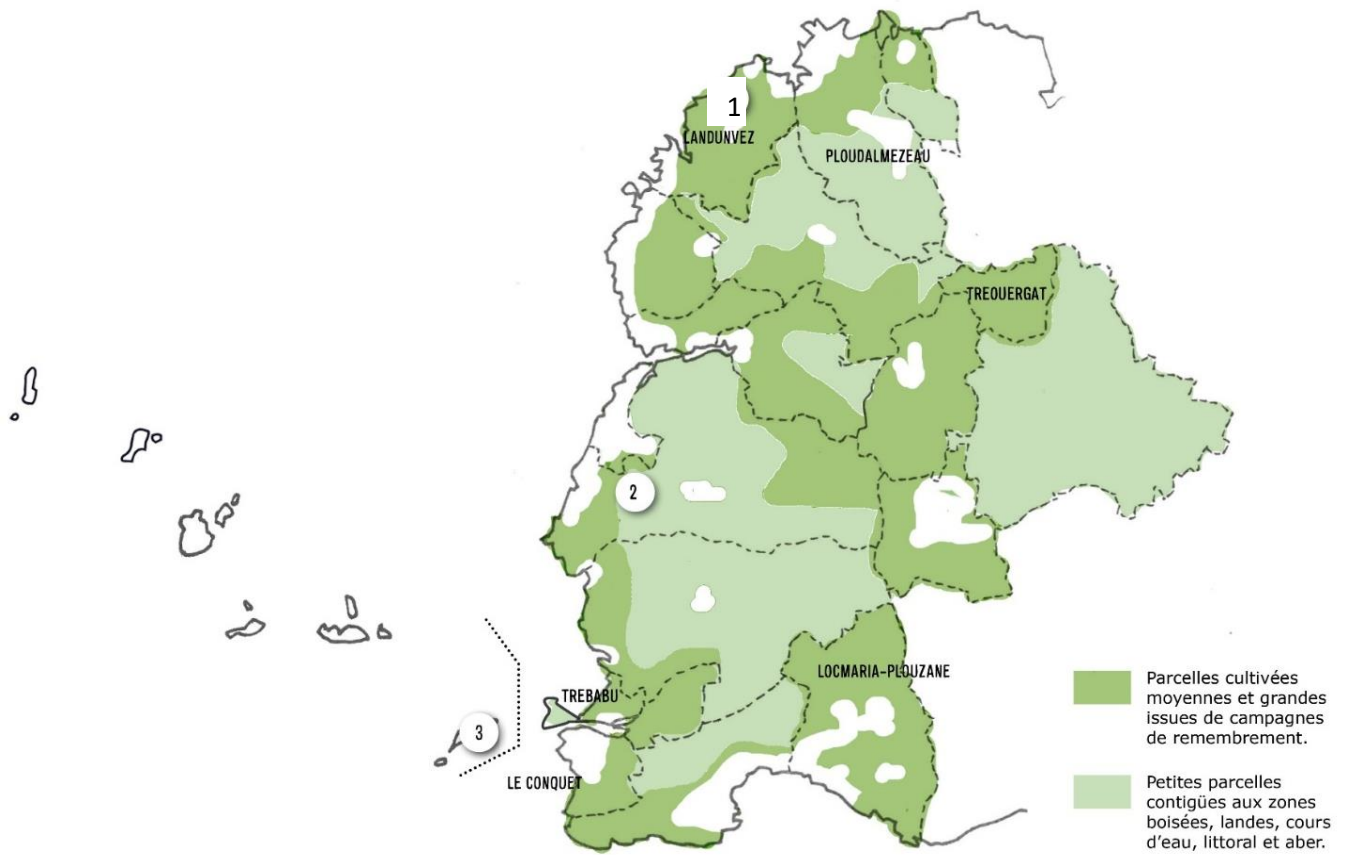
4. Le parcellaire agricole

L'implantation du petit parcellaire et des grandes parcelles est très contrastée par les limites communales. Cette caractéristique est très visible sur les communes de Locmaria-Plouzané à Tréouergat, Le Conquet à Trébabu ainsi que Landunvez à Ploudalmézeau.

Cette différence s'explique par le remembrement, mais aussi par des réalités physiques (le relief et les cours d'eau essentiellement) et historiques (propriétés notamment).

Illustration : Carte du parcellaire





0 | 200 m



0 | 200 m



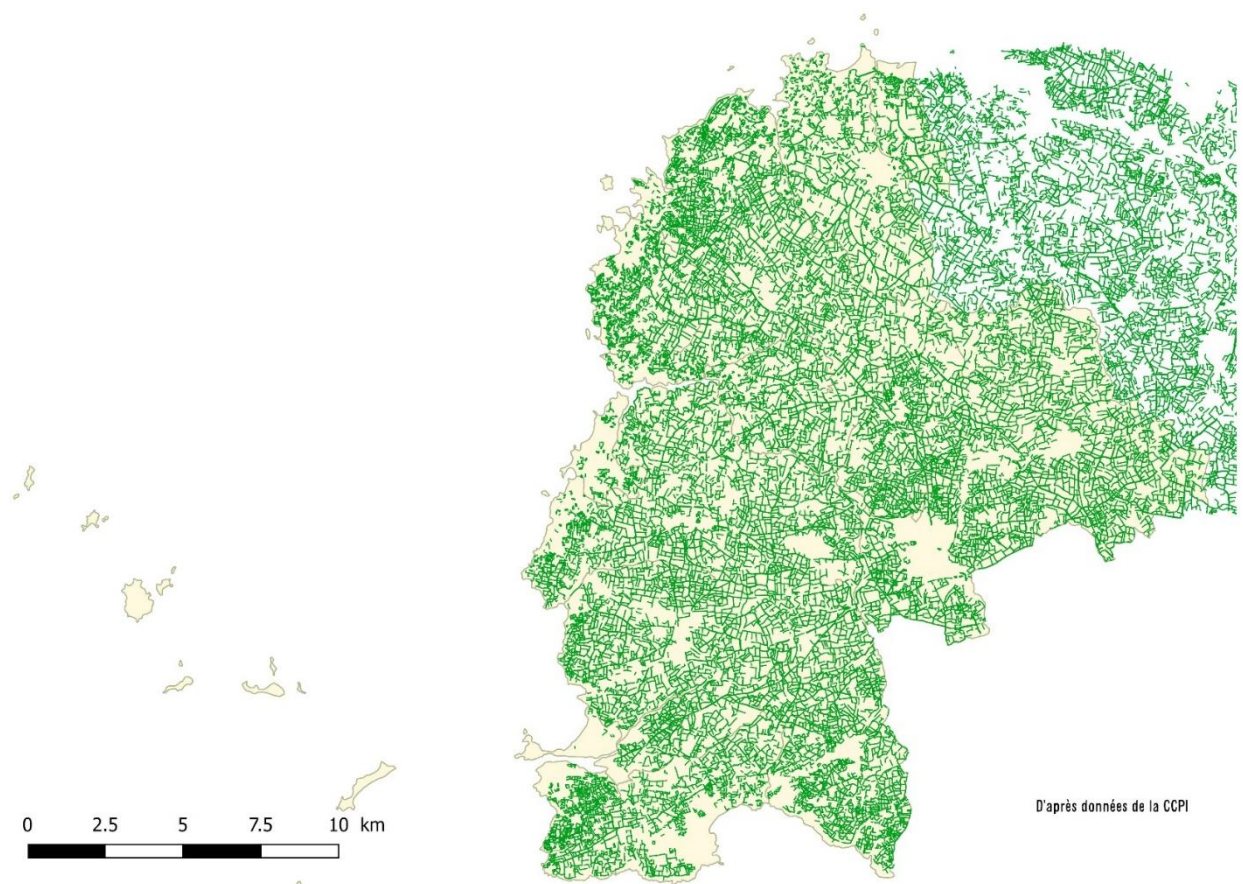
0 | 200 m

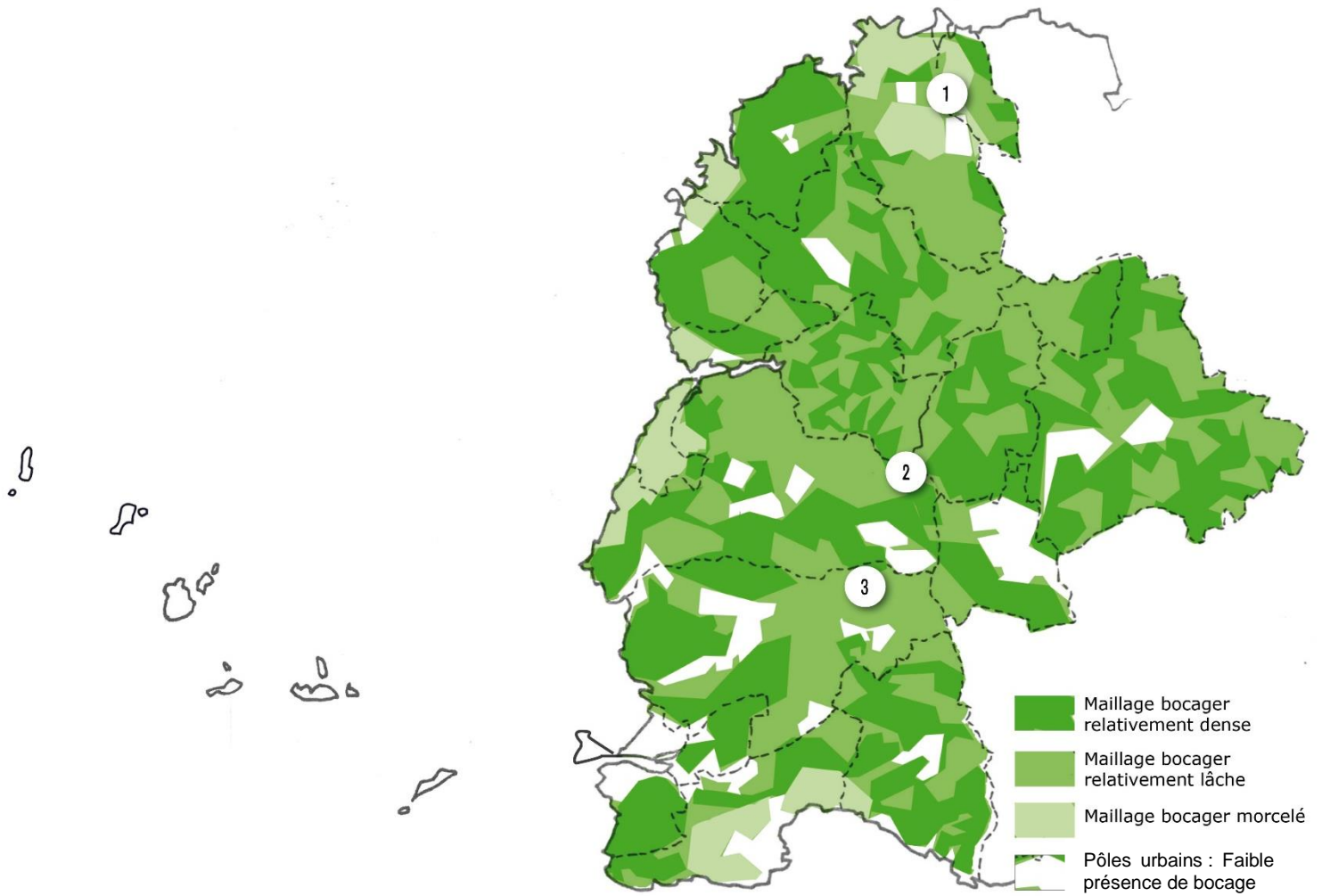
5. Le maillage bocager

Le maillage bocager du pays d'Iroise présente une densité et une continuité variables selon les secteurs.

Il est ainsi plus fourni vers le littoral, en dehors des zones urbanisées, et apparaît en revanche plus lâche et morcelé sur les plateaux.

Comme pour le parcellaire, cette différence s'explique par le remembrement qui s'est concentré sur les plateaux.





**Bocage hétérogène et morcelé,
Ploudalmézeau**



Bocage dense, Brélès



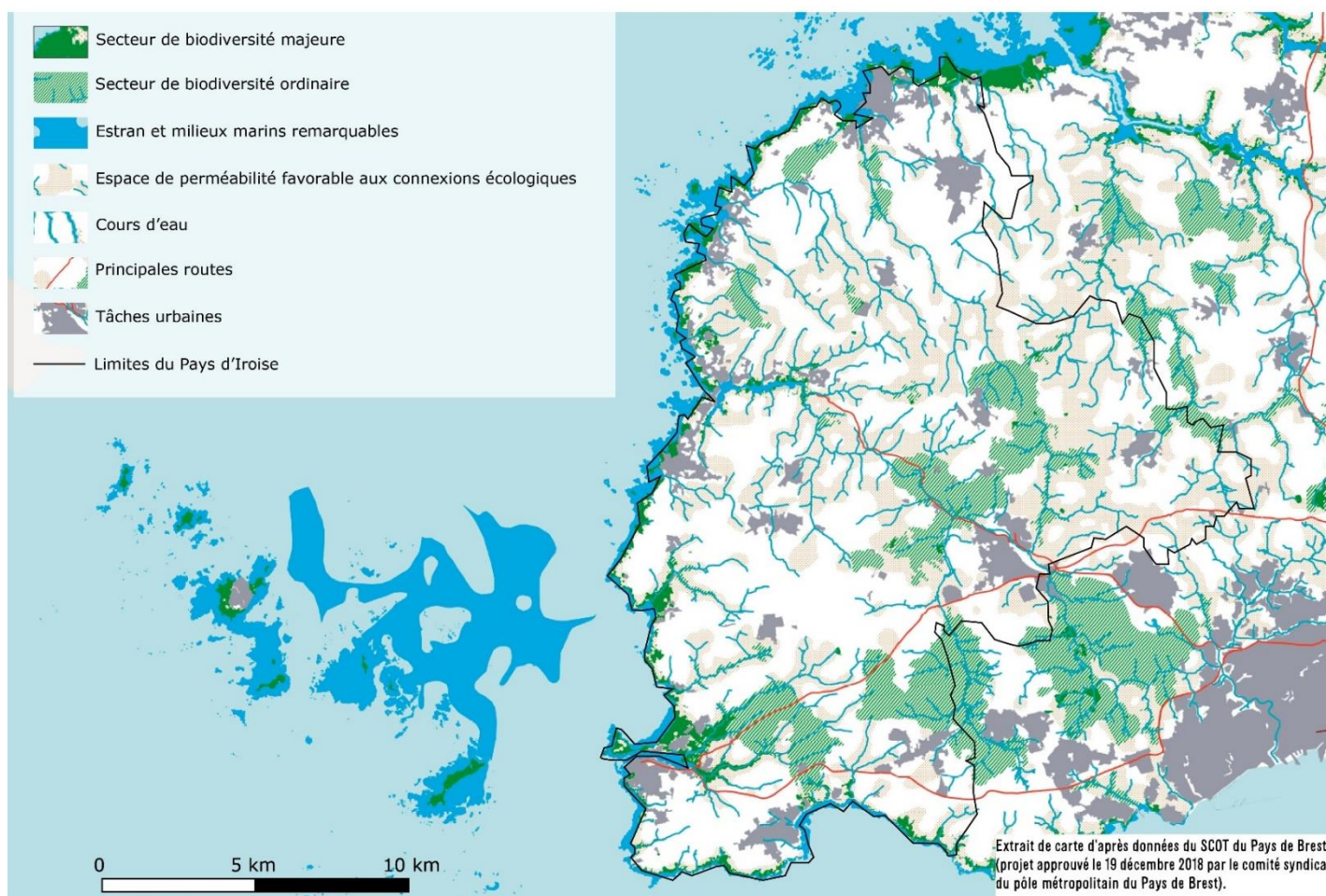
**Bocage très lâche,
Ploumoguer**

6. Un paysage support de biodiversité

Le territoire du pays d'Iroise présente un patrimoine naturel riche et diversifié qui compose le paysage mais joue également un rôle écologique important.

Les îles, le littoral, et les milieux marins qui leur sont associés présentent des écosystèmes particulièrement riches qui font l'objet de zonages de protection spécifiques (réserve de biosphère, parc naturel marin, zones Natura 2000).

L'intérieur du territoire concentre quant à lui de nombreux secteurs de biodiversité ordinaire et d'espaces favorables aux continuités écologiques.



7 • Synthèse cartographique des paysages d'Iroise

Cette carte synthétise de façon simplifiée les éléments structurants du paysage du Pays d'Iroise. Ces éléments cognitifs associés à l'étude des perceptions permettront de définir les unités paysagères de la zone d'étude.

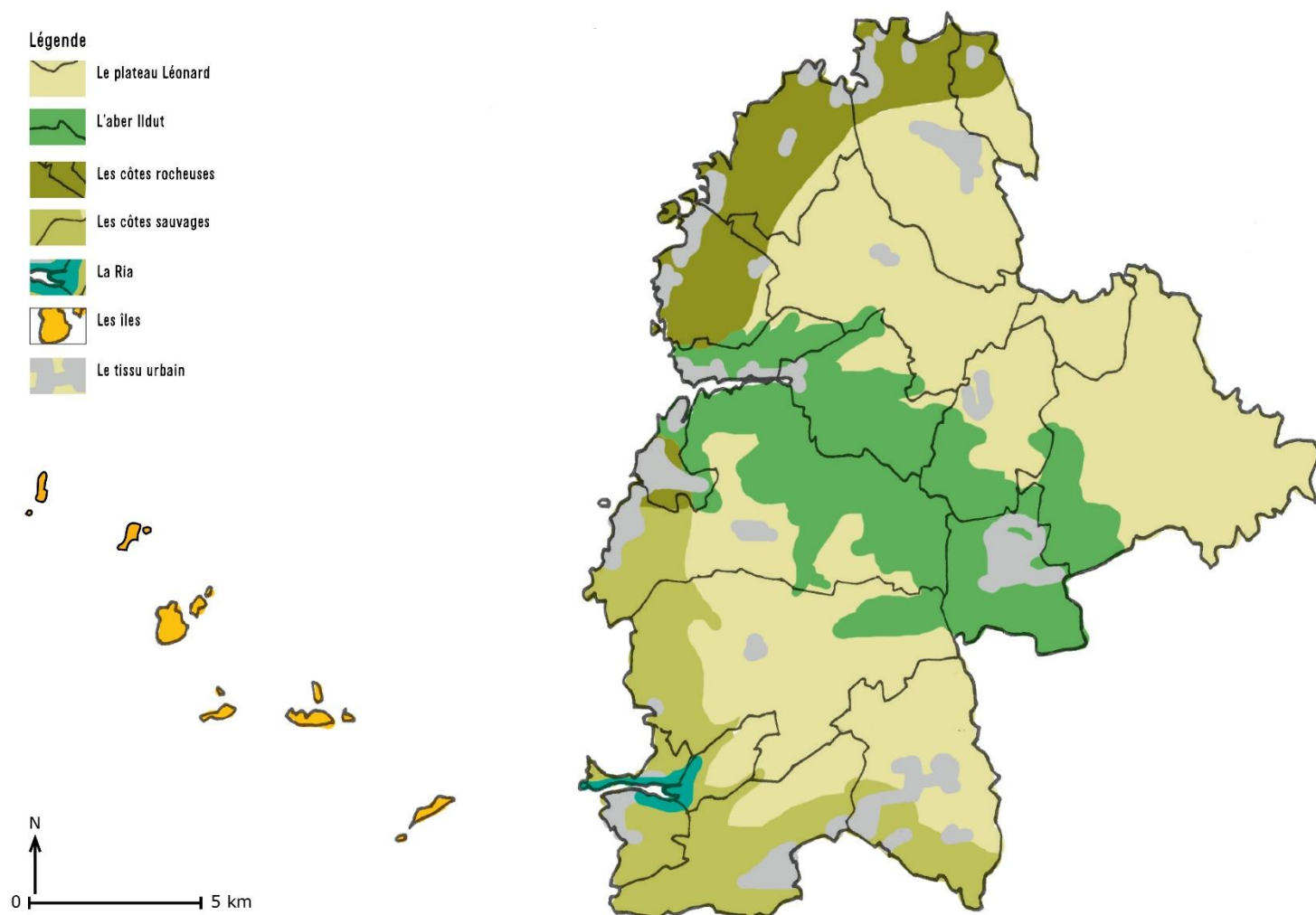


LES UNITES PAYSAGERES DU PAYS D'IROISE

1. Présentation générale

Les unités paysagères permettent de caractériser la mosaïque de paysages du pays d'Iroise. Un découpage de ces unités a été défini en amont dans le SCOT du Pays de Brest, d'après une étude réalisée par l'Adeupa (Agence d'urbanisme Brest-Bretagne).

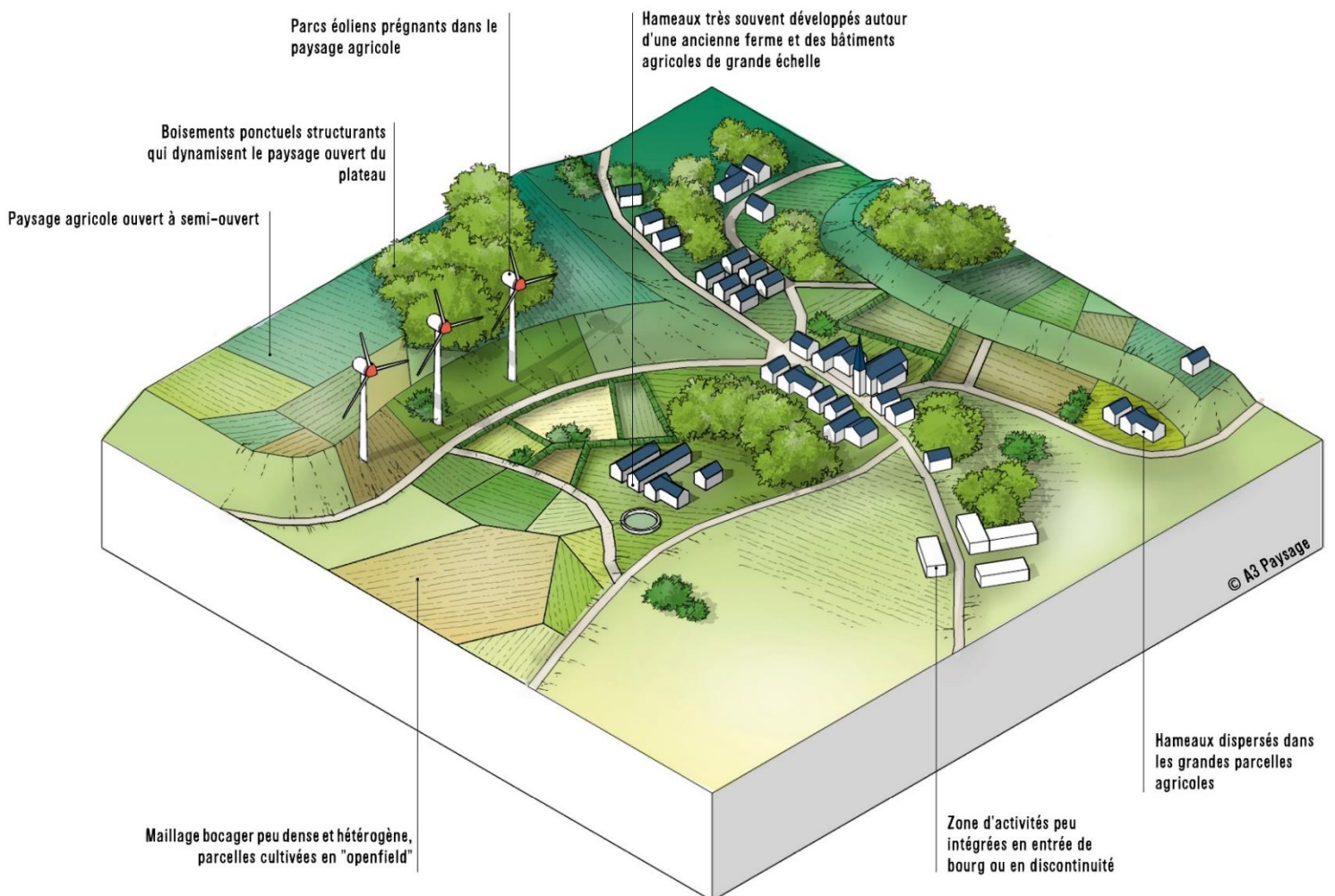
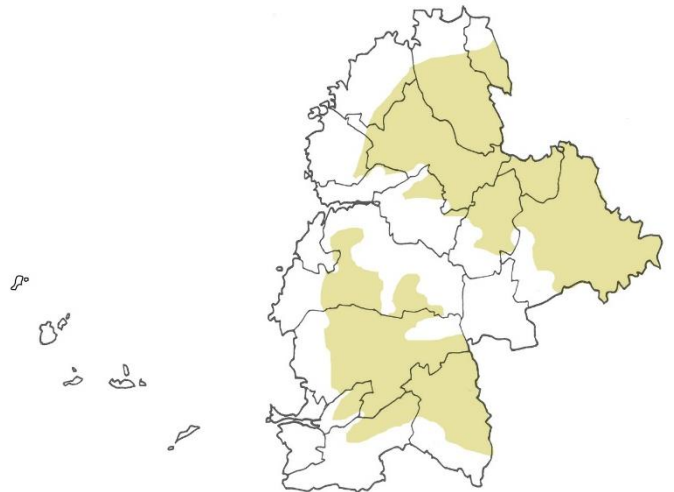
On distingue dans un premier temps trois entités paysagères en relation physique directe avec le domaine maritime : **les îles, les côtes sauvages et les côtes rocheuses**. L'**Aber Ildut** scinde le pays d'Iroise en deux en creusant une vallée principale encaissée, formant ainsi une quatrième entité orientée nord-ouest / sud-ouest. **Le plateau Léonard** est l'unité paysagère située sur un plateau agricole relativement plane à l'intérieur des terres. Enfin, comme dans tout territoire habité, on retrouve l'**urbanisation** littorale et rétro-littorale.



2. Le plateau Léonard

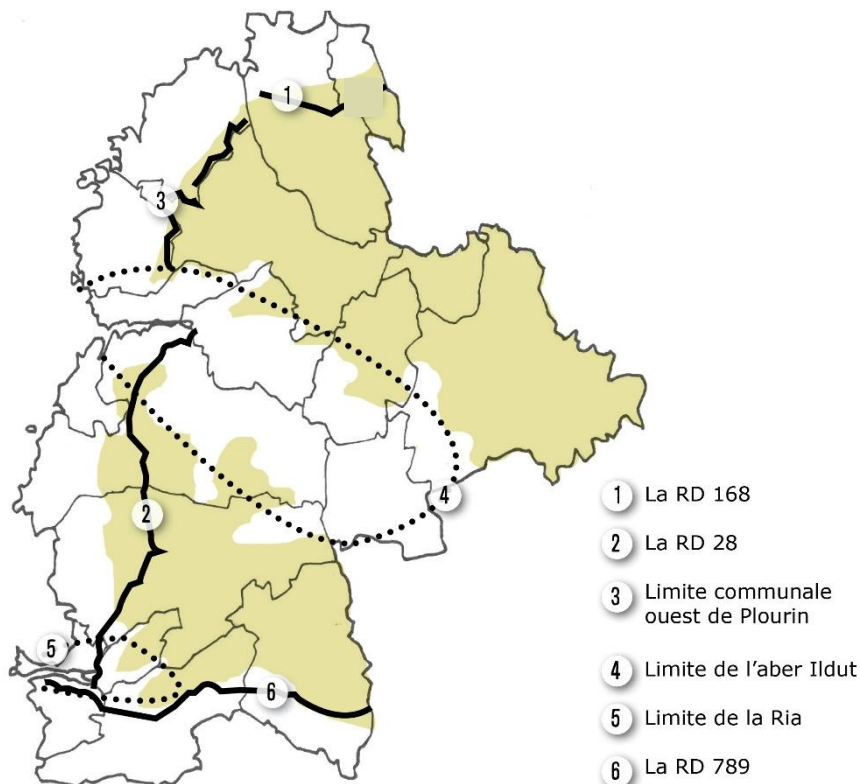
Principales caractéristiques :

- Paysage ouvert et maillage bocager très hétérogène ;
- Grandes exploitations agricoles greffées aux hameaux dispersés, mal intégrées dans le paysage ;
- Impact visuel des éoliennes ;
- Petit patrimoine de croix et calvaires.

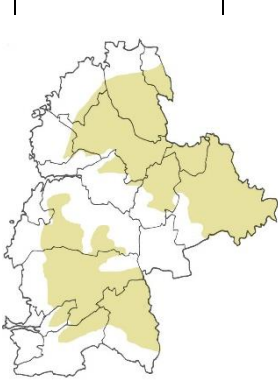


Limites paysagères :

- Limites physiques et administratives construites par l'homme : RD 28 et RD 168 au nord, limites communales de Plourin au nord-ouest, RD 789 au sud, RD 28 au sud-ouest.
- Limites physiques naturelles : plateau profondément divisé en deux par la présence de l'**Aber Ildut**, **et par la Ria** dans sa partie sud-ouest. Relief contrasté de ces limites naturelles.



<p>Relief</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plane et homogène, légèrement vallonné ; - Partie sud surélevée.
<p>Typologie de la végétation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage agricole de cultures intensives ; - Opérations successives de remembrements ; - Grandes parcelles cultivées ; - Maillage bocager hétérogène, plus ou moins dense, avec des limites parcellaires de qualité très variable, plus ou moins plantées ; - Boisements succincts de feuillus essentiellement.
<p>Urbanisation et activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Multitude de hameaux, très souvent greffés à des corps de fermes ; - Urbanisation linéaire (le long des axes comme à Plouarzel, Lanrivoaré, Ploudalmézeau, Plourin) et en doigt de gant ; - Mitage des terres agricoles, phagocytage des hameaux anciens.
<p>Patrimoine et sites remarquables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Riche petit patrimoine constitué notamment de nombreuses croix, de calvaires, des chapelles, des lavoirs... ; - Quelques exemples de patrimoine et sites remarquables : menhir de Kerloas (mégalithe le plus haut de France, avec ses quelques 9.50 mètres de hauteur).



sa
oc



Vue sur un plateau agricole ouvert, depuis la route de Ploumoguer, avec quelques boisements qui se détachent dans le paysage – Kervinouer, Ploumoguer.



Ancien lavoir peu valorisé à proximité de l'église – Bourg de Tréouergat.



Plateau Léonard relativement bocager, vallonné et boisé, vue ouverte sur le paysage – Pont ar Bleiz, Tréouergat.



Illustration du rapport d'échelle entre le bâtiment agricole et la maison – Pont ar Bleiz, Tréouergat



Petit patrimoine de croix – Ploumoguer.



Chemin creux agricole arboré – Cosquer, Ploumoguer.

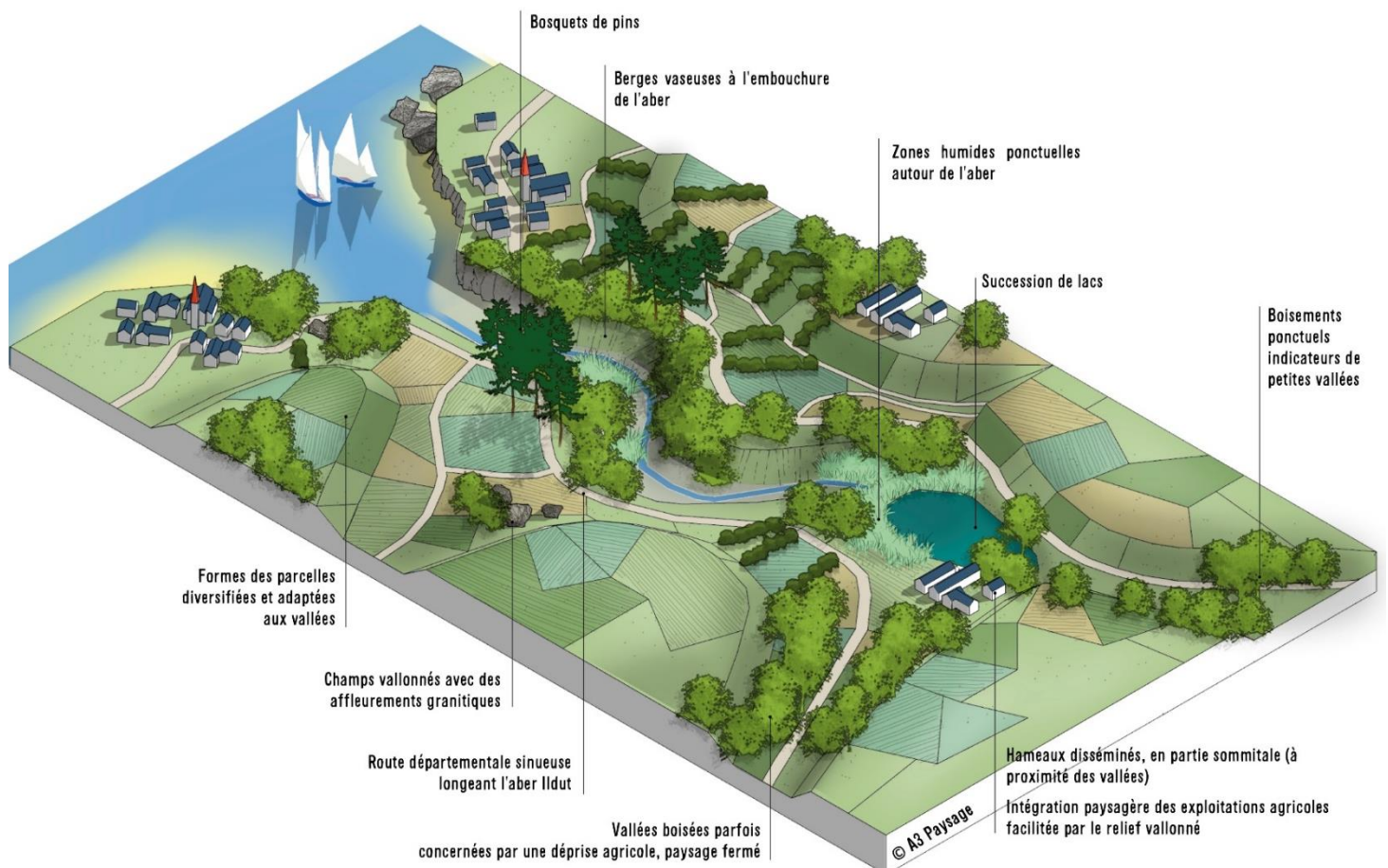
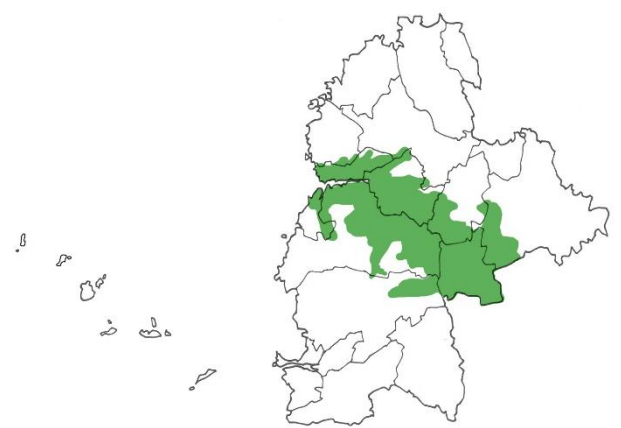


Dispersion de l'habitat dans la campagne par un réseau important de hameaux – Lieu-dit Keriean. Ploumoauer.

3. L'Aber Ildut

Principales caractéristiques :

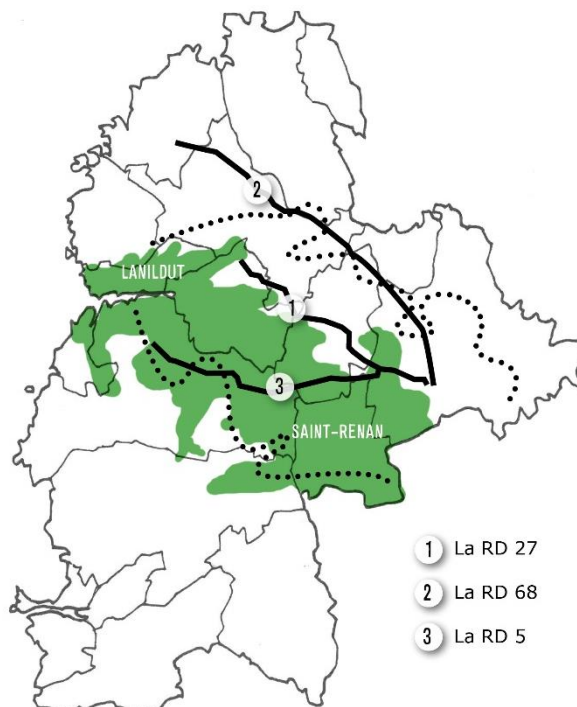
- Paysage semi-ouvert et vallonné ;
- Prépondérance de l'eau : Aber Ildut, zones humides et succession de lacs ;
- Végétation abondante dans les vallées encaissées de l'aber ;
- Petit patrimoine lié à l'eau (moulins, lavoirs).



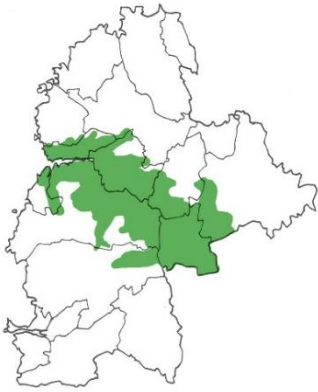
Limites paysagères :

- **Limites physiques naturelles** : étroitement liées au relief engendré par le passage de l'Aber Ildut, effets de contraste dans le paysage. Limites dilatées dues à la présence de nombreux affluents et cours d'eau prenant leur source au sein de l'aber.

- **Limites physiques anthropiques** : la RD 68 au nord et la RD 5 au sud. La RD 27 est la colonne vertébrale de l'unité paysagère dans toute sa longueur, de l'extrémité ouest de l'aber jusqu'à Saint-Renan.



Relief	- Paysage vallonné sculptés par les nombreux cours d'eau et ruisseaux de l'aber.
Typologie de la végétation	<ul style="list-style-type: none"> - Riche diversité végétale ; - Parcelles moyennes cultivées de formes variables avec prise en compte du relief nécessaire ; - Maillage bocager relativement développé ; - Végétation de zones humides (jonc en quantité notamment, aulne, saule) ; - Bosquets de pins, marqueurs paysagers importants en particulier au niveau de l'embouchure de l'aber ; - Boisements succincts denses de feuillus essentiellement, notamment des chênes ; - Vallées enfrichées de ronciers, ajoncs, fourrés et arbustes.
Urbanisation et activités	<ul style="list-style-type: none"> - Multitude de hameaux, très souvent greffés à des corps de fermes, faible densité du bâti dans le paysage agricole, hors des pôles urbains ; - Urbanisation plus marquée sur le littoral et le long de l'aber Ildut, et présence d'un pôle urbain important (St Renan) ; - Diversité des schémas d'urbanisation, influencés par le relief, l'eau, l'histoire : schéma concentrique (Brélès et Saint-Renan), linéaire (Lanildut et Lampaul-Plouarzel).
Patrimoine et sites remarquables	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Au fil de l'aber</u> : riche petit patrimoine développé au fil des siècles par des activités en tirant partie des ressources de l'aber : moulins à eau, de fontaines, de lavoirs, de chapelles, de colombiers, de châteaux, de menhirs, etc. - <u>À son embouchure</u> : fours à goémon, une ancienne usine à soude, chapelles, etc. - Feu de l'Aber Ildut, rocher du Crapaud, châteaux de Kergroadez et de Brescanvel.
Analyse visuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage semi-ouvert et fermé (dans les vallées en particulier) ; - Points de vue panoramiques sur les abords, le port et l'anse de Milin an Aod à son embouchure et les paysages de bocage et de marais dans les terres.



Un parmi de nombreux points de vue sur le bocage et les boisements de l'abert Idult – Kerézec, Ploumoguer.



Petit patrimoine : le colombier de Lanhalla – Plouarzel.



Paysage vallonné avec des boisements et des bosquets de pins – Kéréozen, Brèlès.



Paysage fermé en fond de vallée – D38 vers Saint-Renan.



Dans l'embouchure de l'abert Idult les silhouettes des pins se détachent dans le paysage – Milin an Aod, Plouarzel.



Passage de l'abert Idult à proximité de la RD 27 – Keringar, Plouarzel

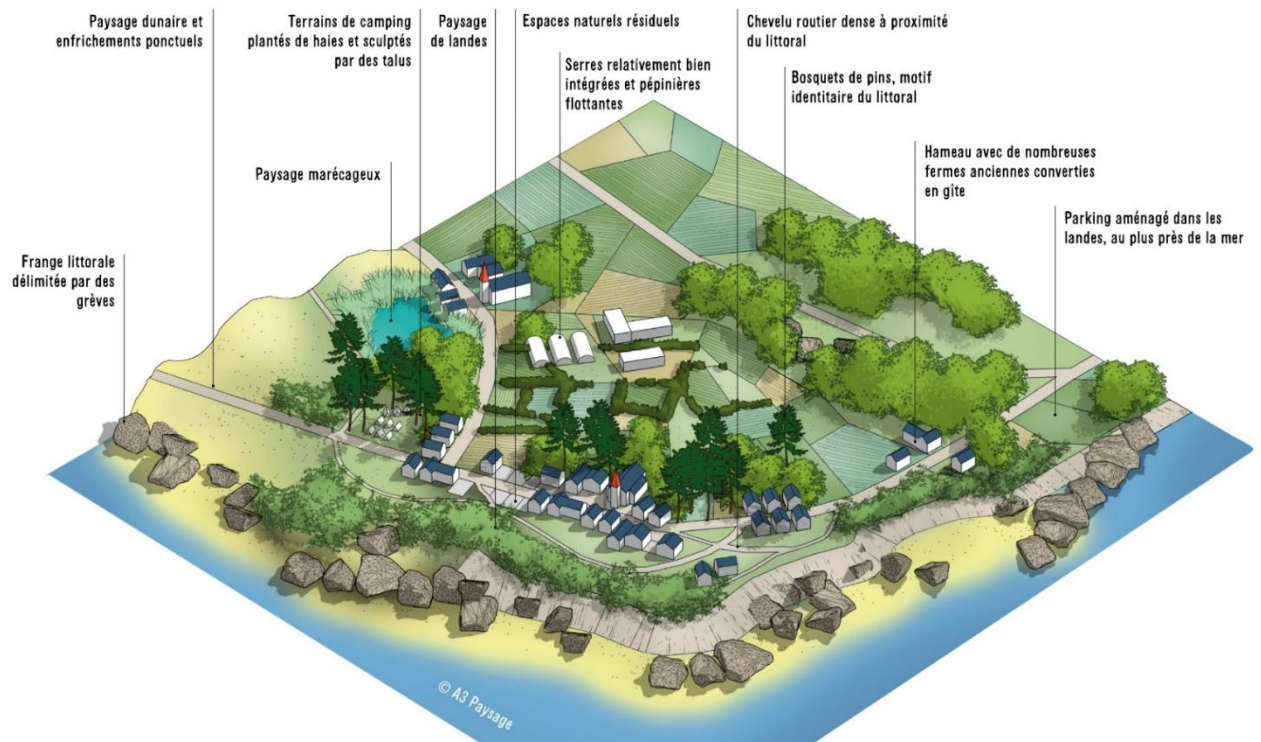
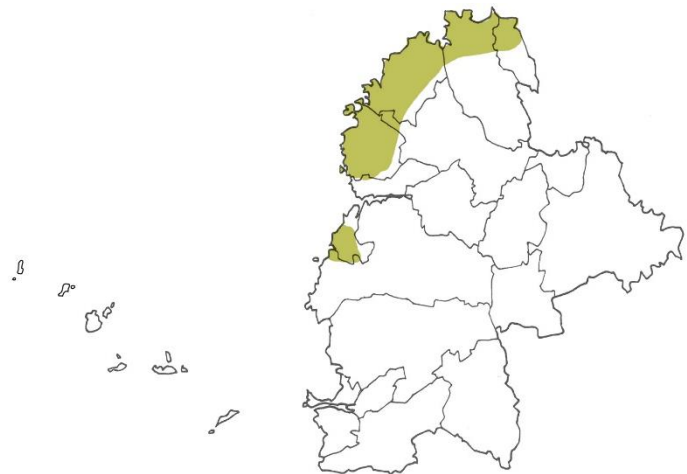


Vue sur l'embouchure de l'abert Idult – Kerglonou, Plouarzel.

4. Les côtes rocheuses

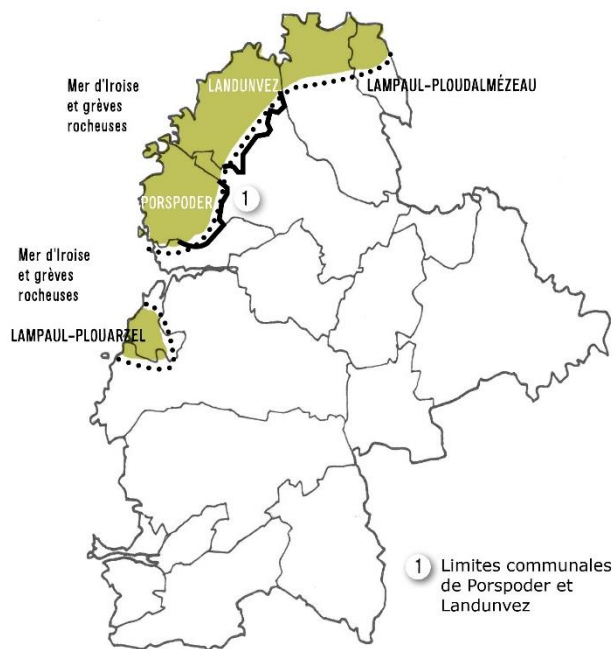
Principales caractéristiques :

- Façade littorale délimitée par des grèves ;
- Paysage littoral ouvert et diversifié : dunes, marais, landes ;
- Paysage urbain en bordure de littoral.



Limites paysagères :

- **Limites physiques naturelles** : la mer d'Iroise et le trait de côte ;
- **Limites physiques anthropiques** : limites administratives des communes de Porspoder et de Landunvez.



<p>Relief</p>	<p>- Paysage légèrement vallonné, et en pente douce vers la façade littorale (topographie peu marquée globalement, seulement sur le littoral).</p>
<p>Typologie de la végétation</p>	<p>- Landes et pelouses maritimes en front de mer ; - Végétation de dunes (oyat, chiendent, etc.) et de friches (ajonc, broussailles) ; - Trame bocagère morcelée ; - Bosquets de pins, marqueurs paysagers importants en particulier au niveau de l’embouchure de l’aber ; - Espaces boisés sur des terres de landes (de feuillus essentiellement, bruyères, pins maritimes, ajoncs).</p>
<p>Urbanisation et activités</p>	<p>- Multitude de hameaux et de villages tels que Kersaint et Argenton ; - Petits et pôles urbains moyens : Porspoder, Landunvez, Ploudalmézeau et Lampaul-Ploudalmézeau ; - Urbanisation linéaire diffuse le long de la départementale et du réseau routier secondaire dense, particulièrement bien développé le long de la façade littorale.</p>
<p>Patrimoine et sites remarquables</p>	<p>- Succession de menhirs, de dolmens, tout comme d’anciennes poudrières, des fours à goémon, un panel de fontaines et de lavoirs, des allées couvertes, des sémaphores, calvaires, tumulus... (exemple d’allées couvertes : Pont ar Bleiz) ; - Presqu’île du Vivier, la Maison des Chanoines, le port d’Argenton (base de nautisme en été), le site de Penfoul (particulièrement apprécié des surfeurs), le phare du Four, les sites mégalithiques classés, grande plage de Tréompan, etc.</p>
<p>Analyse visuelle</p>	<p>- Paysage semi-ouvert et ouvert ; - Points de vue panoramiques dans des endroits privilégiés comme les pointes (Penvir à Ploudalmézeau, Guilligui, Landunvez, Garchine) et la presqu’île de Saint-Laurent notamment.</p>



Vue lointaine sur l'horizon – Kerguengar, Lampaul-Ploudalmézeau.



Urbanisation des années 70 sur le front de mer – Landunvez



Chemin agricole – Kerozern, Ploudalmézeau.



Cheminement doux – Streat ar Groas, Porspoder.



Boisements de landes et de friches – Le Navant, Landunvez.



Site remarquable de la Presqu'île Saint-Laurent – Porspoder.

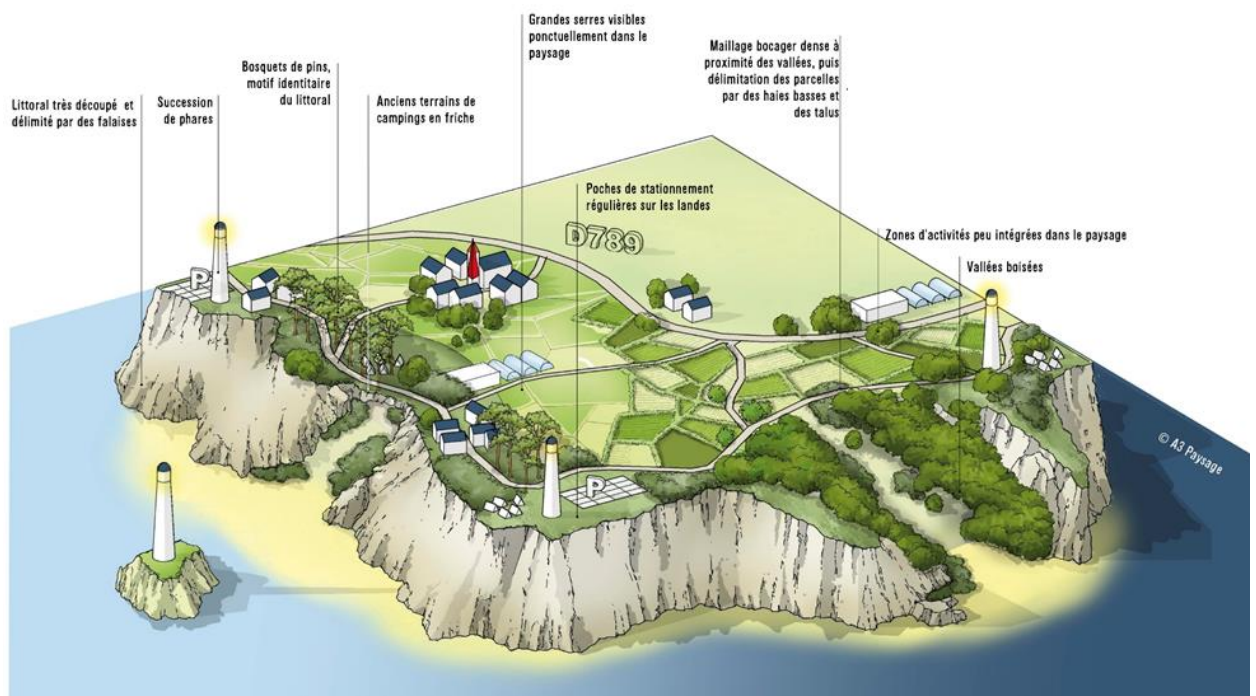
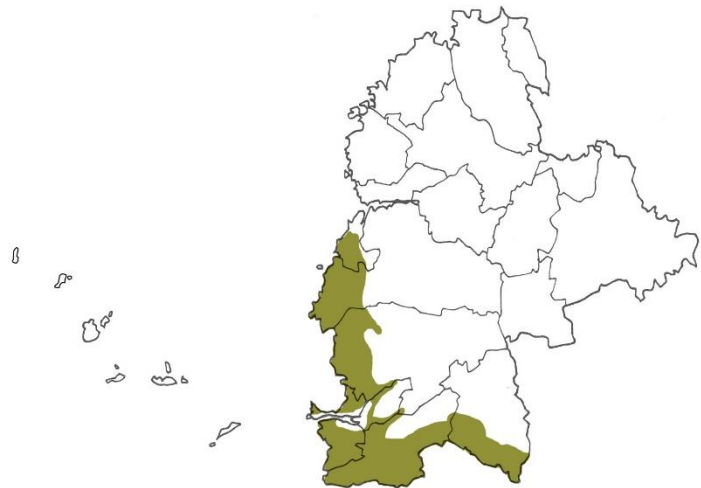


Plage des trois moutons – Lampaul-Ploudalmézeau.

5. Les côtes sauvages

Principales caractéristiques :

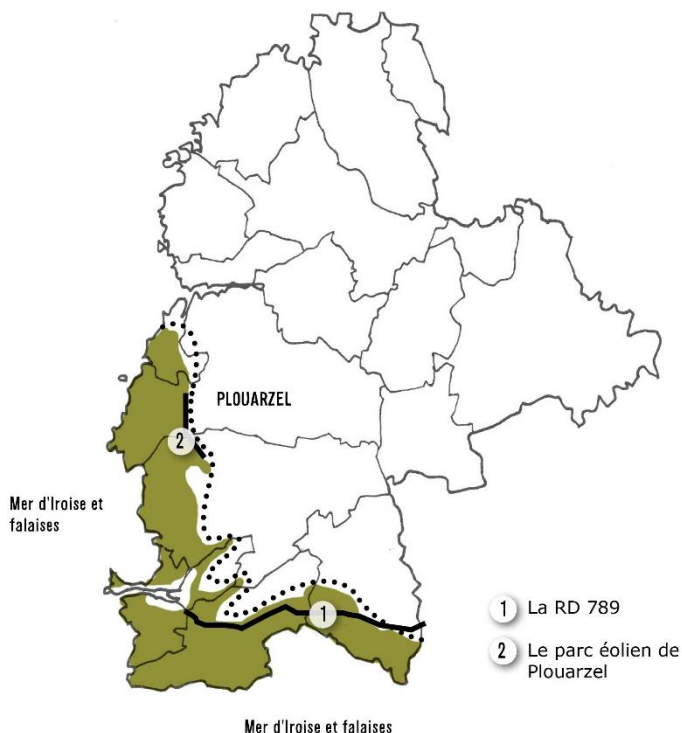
- Façade littorale très découpée par la présence de falaises ;
- Succession de phares ;
- Paysage semi-ouvert entre landes et parcelles agricoles.



Limites paysagères :

- **Limites physiques naturelles** : la mer d'Iroise dans l'extrémité ouest et sud, transition d'un paysage terrestre à un paysage maritime.

- **Limites physiques anthropiques** : la RD 789 dans la partie intérieure sud, route touristique très fréquentée en particulier en haute saison, parc éolien au de Plouarzel côté intérieur nord.



<p>Relief</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage de falaises et promontoire privilégié sur le paysage marin ; - Relief vallonnée à proximité de la mer, sculpté par de nombreuses vallées et anses.
<p>Typologie de la végétation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelles moyennes cultivées de formes variables avec prise en compte du relief nécessaire ; - Linéaire de haies basses souvent persistantes, composées généralement d'essences horticoles ; - Végétation rase constituée de landes, de pelouses maritimes et de broussailles (prunelier notamment) le long des côtes ; - Bosquets de pins maritimes, marqueurs paysagers importants de la proximité de la mer ; - Petites vallées enrichies de ronciers, ajoncs, fourrés et arbustes divers ; - Végétation de plus en plus réduite vers les côtes : croissance végétale contrainte par vents et embruns.
<p>Urbanisation et activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Multitude de hameaux et de villages littoraux ; - Urbanisation concentrée sur le littoral, sous l'influence de la mer d'Iroise et de la métropole brestoise ; - Urbanisation essentiellement linéaire le long des axes routiers proches du littoral.
<p>Patrimoine et sites remarquables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Riche patrimoine maritime : route des phares, lavoirs et fontaines, stèles, chapelles, forts et constructions Vauban, mégalithes, moulins... ; - Fort de Bertheaume, Pointe Saint-Mathieu, Pointe de Corsen, Plage de Trégana, Plage des Blancs Sablons, Pointe de Kermorvan, les falaises de Déolen, Plage du Trez-Hir, Pointe de Beg ar Vir, Les Rospects, Anse de Poulizen...
<p>Analyse visuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage semi-ouvert (vallées) et ouvert (côtes) ; - Points de vue très fréquents à l'intérieur des terres sur la mer et panoramas sur les falaises rocheuses et les îles voisines depuis ses falaises.



Haie typique des espaces littoraux et vue sur le parc éolien au second plan – Plouarzel.



Site patrimonial incontournable de la Pointe Saint-Mathieu – Plougonvelin.



Urbanisation du front de mer – Rue du Gouerou, Locmaria-Plouarzel.



Vue sur des bosquets de pins depuis le parking du fort de Bertheaume – Plougonvelin.



Végétation de landes et pelouses – Route reliant Illien et la pointe Saint-Mathieu.

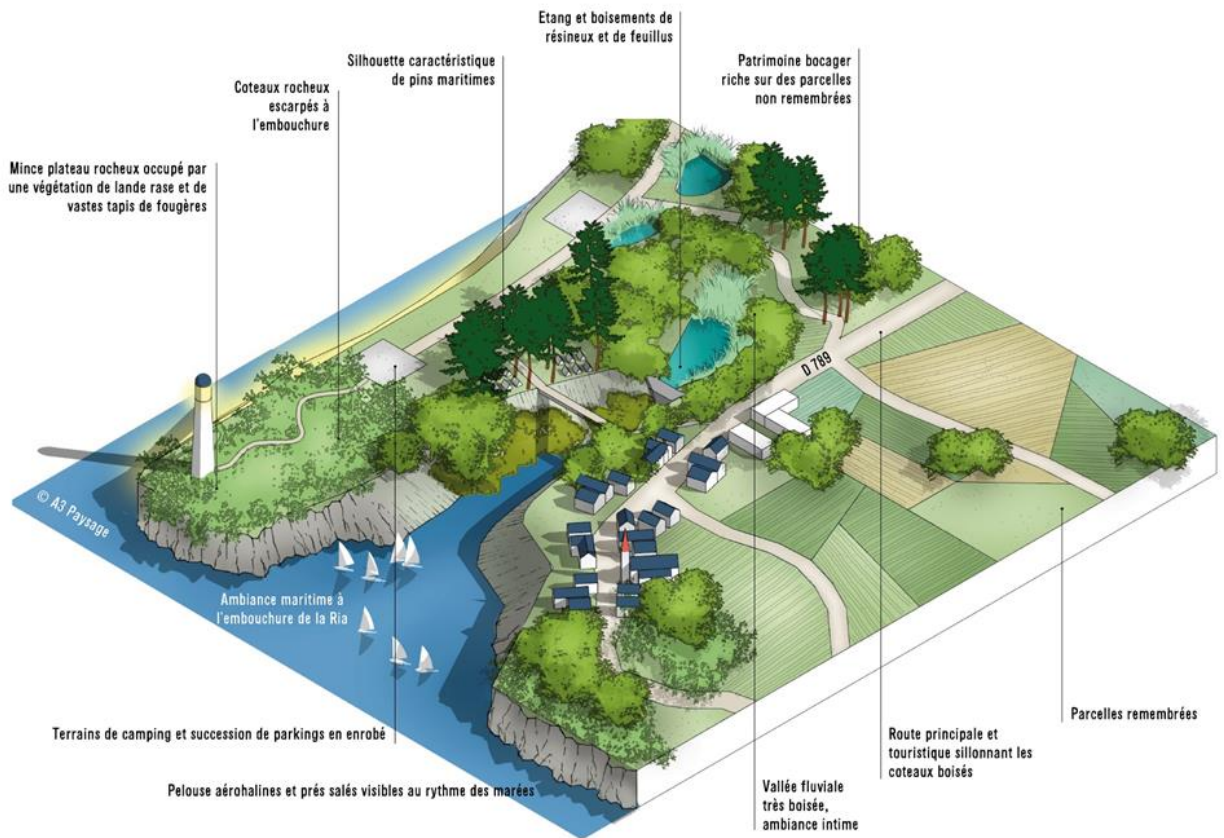
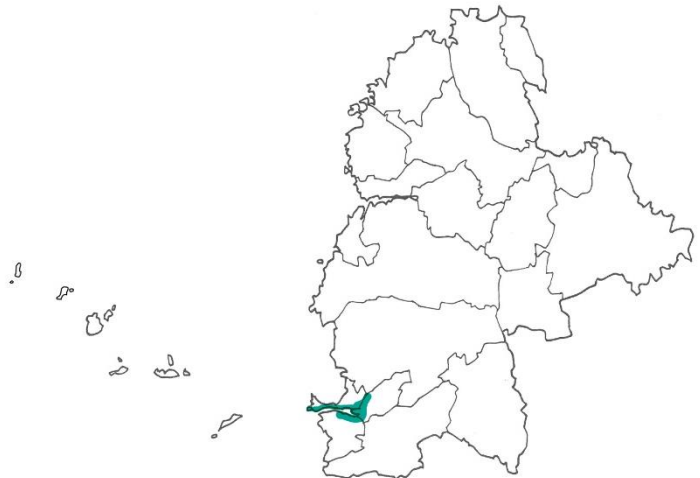


Paysage caractéristique de falaises et vue sur le fort de Bertheaume – Plougonvelin.

6. La Ria

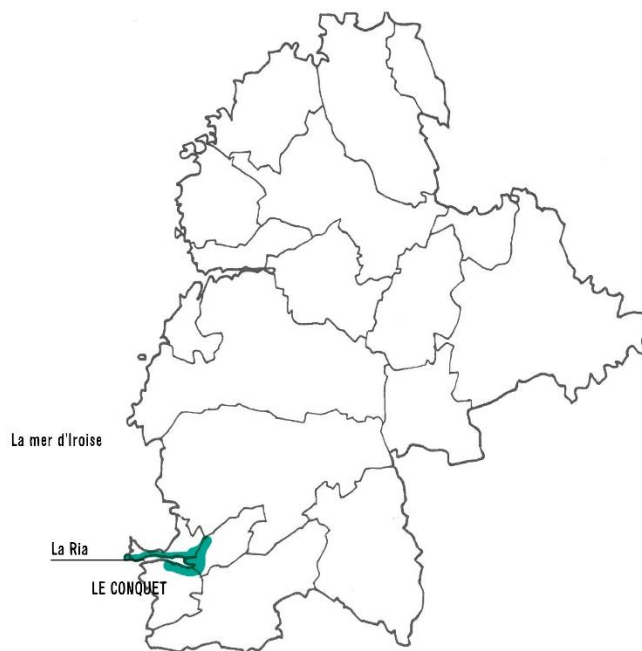
Principales caractéristiques :

- Paysage de coteaux rocheux et boisés ;
- Ambiance maritime, verdoyante et intime ;
- Diversité botanique et paysagère.



Limites paysagères :

- **Limites physiques naturelles** : la mer d'Iroise, les vallées boisées et le relief.



<p>Relief</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage encaissé par des vallées et des coteaux escarpés (40^{aine} de mètres au-dessus du niveau de la mer) ; - Presqu'île rocheuse de Kermorvan.
<p>Typologie de la végétation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lande rase sur la presqu'île de Kermorvan ; - Paysage de pelouses aérohalines et de prés salés apparents en marée basse ; - Vallées, collines et coteaux boisés (pins, chênes et châtaigniers essentiellement) ; - Trame bocagère développée ; - Petite pinède de pins maritimes à l'embouchure vaseuse de la Ria ; - Zones humides et vastes prairies.
<p>Urbanisation et activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Camping des Blancs Sablons, maisons de vacances et d'habitation, lotissements ; - Urbanisation contenue par les vallées de la Ria.
<p>Patrimoine et sites remarquables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Phare de Kermorvan, allée couverte, monument historique du Cromlech de Kermorvan, dolmen, blockhaus, chapelle, port, lavoir, ancienne redoute, château, stèle, pigeonnier... ; - Site classé du Conquet et des Blancs Sablons ; - Port du Conquet ; - Site inscrit de la presqu'île de Kermorvan.
<p>Analyse visuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage contrasté alternant : <ul style="list-style-type: none"> > paysage ouvert sur la Ria (îles de Molène et Ouessant discernables à l'horizon) et points de vue panoramiques ; > paysage semi-ouvert près des vallées et étang ; > paysage fermé dans les vallées très boisées.



Vue sur la Ria à marée basse, la passerelle du Croae et la poche urbaine du Conquet – Le Conquet.



Lit sinueux de la Ria à la base de l'embouchure – D28, Le Conquet.



L'étang de Kerjean – Le Conquet.



Limites boisées de l'unité paysagère de la Ri – Saint-Aouen, sur la D789, Plougonvelin.



Boisements de chênes et bosquets de pins – D28, Le Conquet.



Paysage de vase, de pelouses aérohalines et de pins maritimes – Le Conquet.

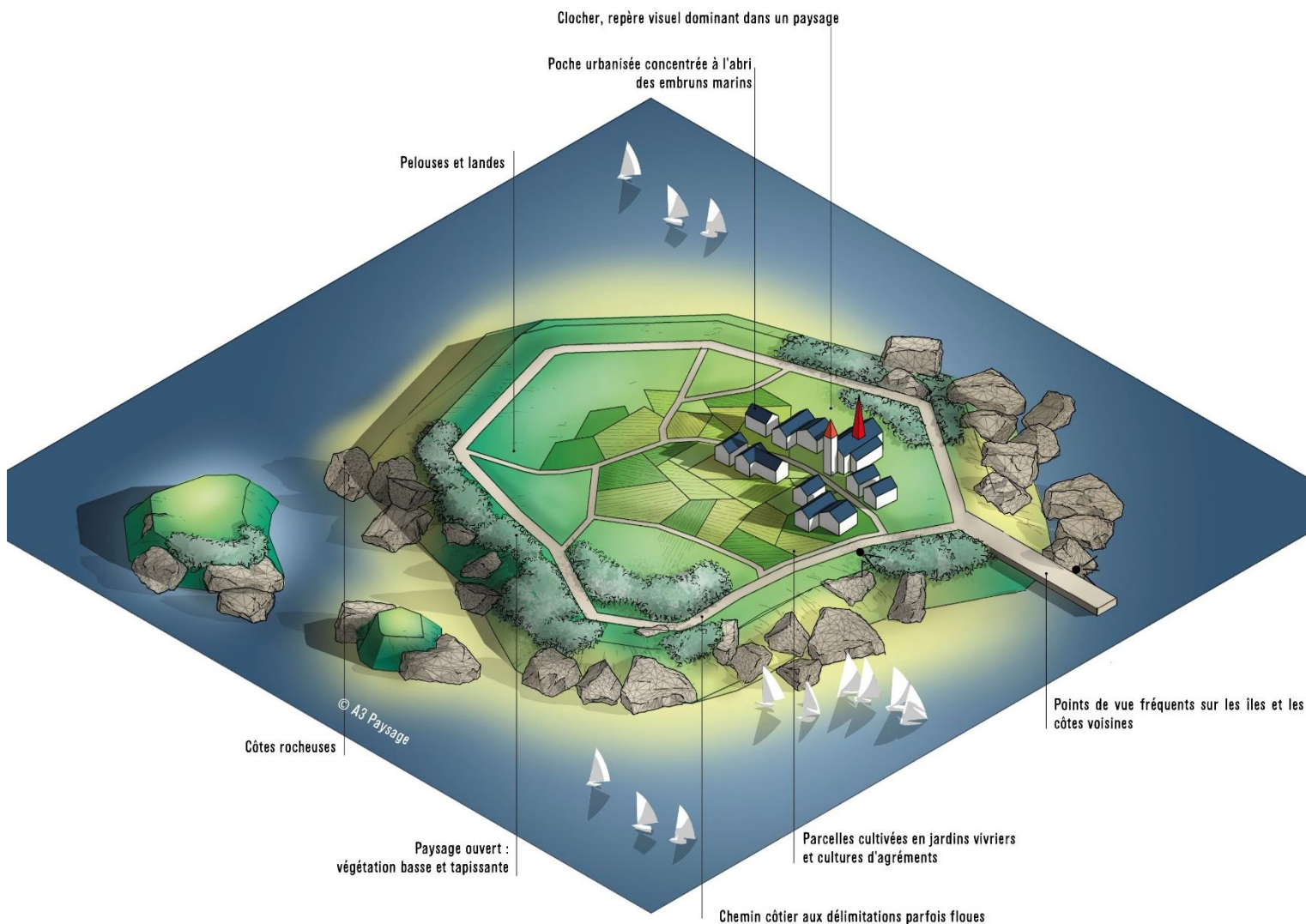
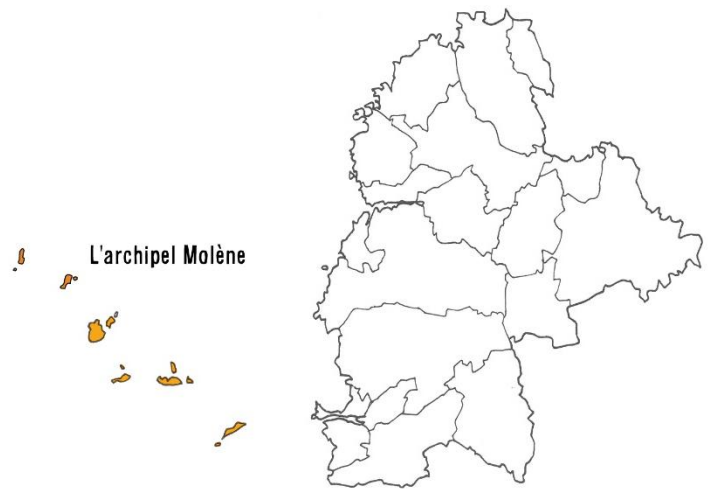


Cheminement le long de la Ria – Le Conquet.

7. Les îles

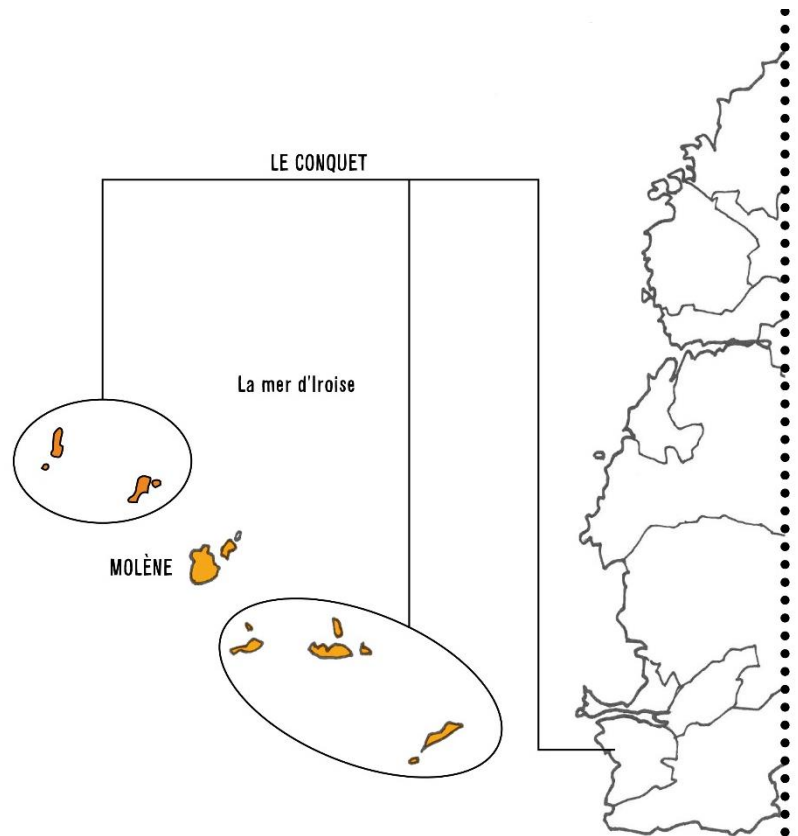
Principales caractéristiques :

- Paysage insulaire ouvert de landes, de broussailles et d'anciennes parcelles vivrières ;
- Tissu urbanisé concentré et dense ;
- Cheminements piétons périphériques.



Limites paysagères :

- **Limites physiques naturelles :** la mer d'Iroise autour des îles.

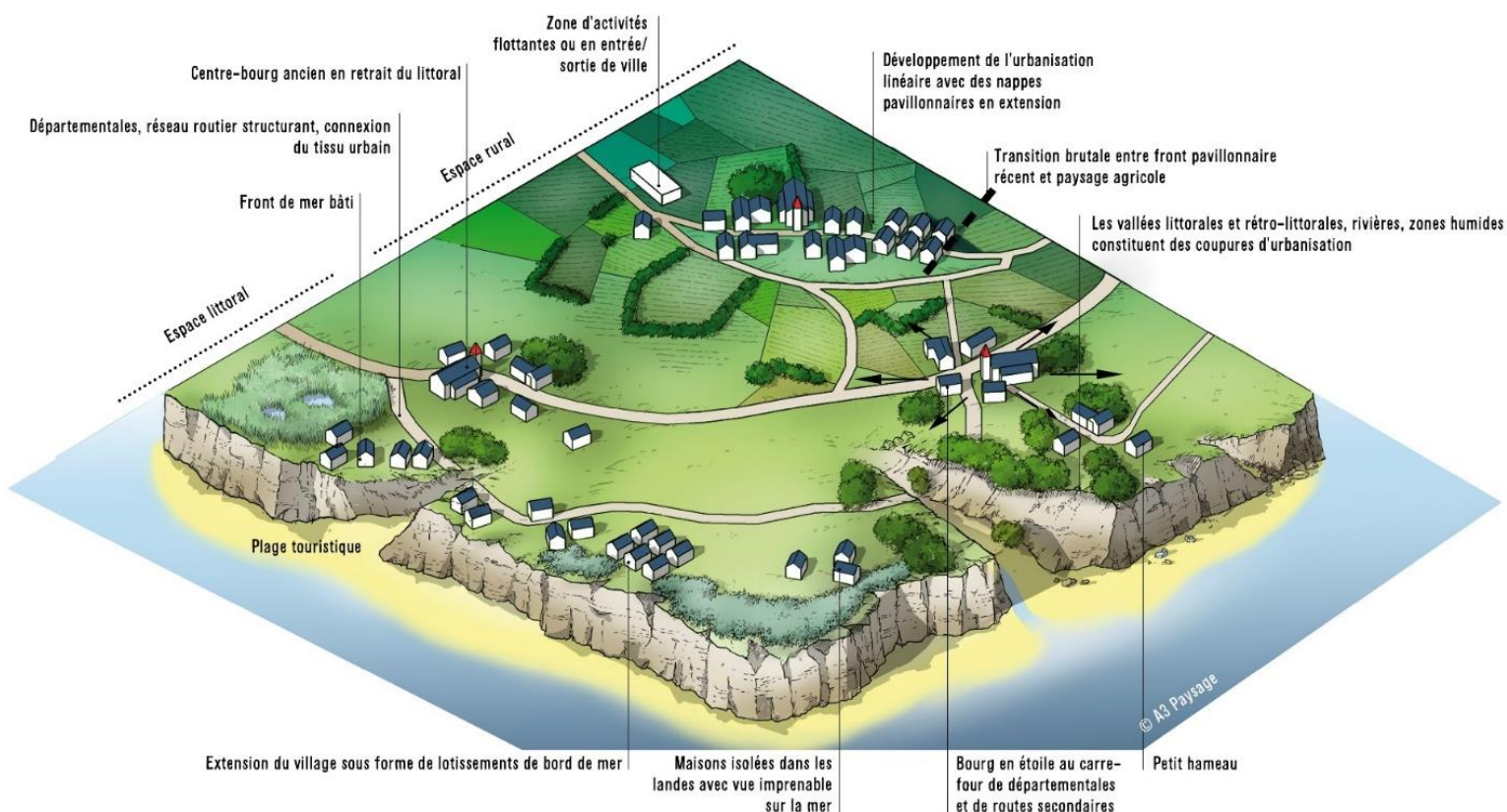
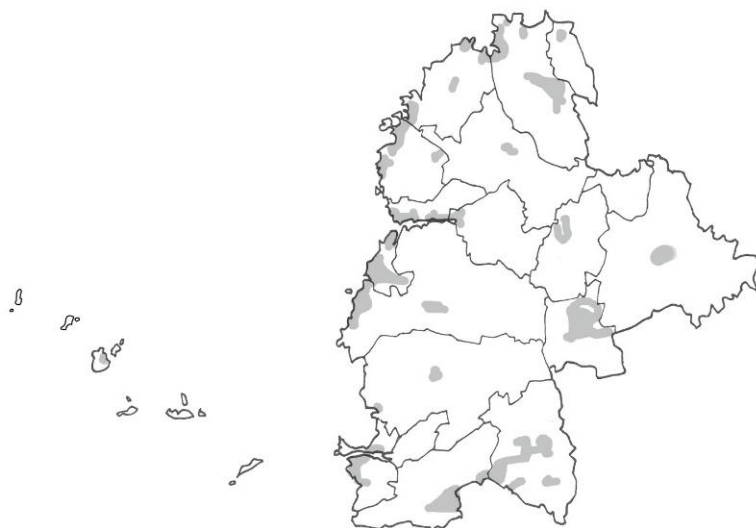


Relief	- Paysage très plane (26 mètres maximum au-dessus du niveau de la mer).
Typologie de la végétation	- Mélange hétérogène de broussailles, prairie et landes ; - Tissu aggloméré : végétation ornementale , présence ponctuelle de bosquets de conifères .
Urbanisation et activités	- Urbanisation contenue côté est de l'île en direction du continent, à l'abri des vents et embruns, blottie autour du bourg et du port de pêche.
Patrimoine et sites remarquables	- Port de pêche, maisons traditionnelles à étage, ruelles et venelles bordées de muret en pierre sèche ou en un mélange de brique et de ciment, fours à soude, moulin, lavoirs, fours à goémons, impluvium... ; - Site de l'archipel Molène ; - Réserve naturelle d'Iroise (PNRA et PNM).
Analyse visuelle	- Paysage ouvert : > points de vue panoramiques sur l'île d'Ouessant et d'île à île de l'archipel ; > points de vue sur la côte léonarde .

8. Le tissu urbain

Principales caractéristiques :

- Unité très mixte (de la ville au hameau) ;
- Concentration sur le littoral puis dispersion du tissu urbain dans l'espace agricole rétro-littoral avec présence de quelques centralités fortes ;
- Forte densité du bâti des centres-bourgs historiques puis étalement plus diffus sous forme de lotissements et zones d'activités.

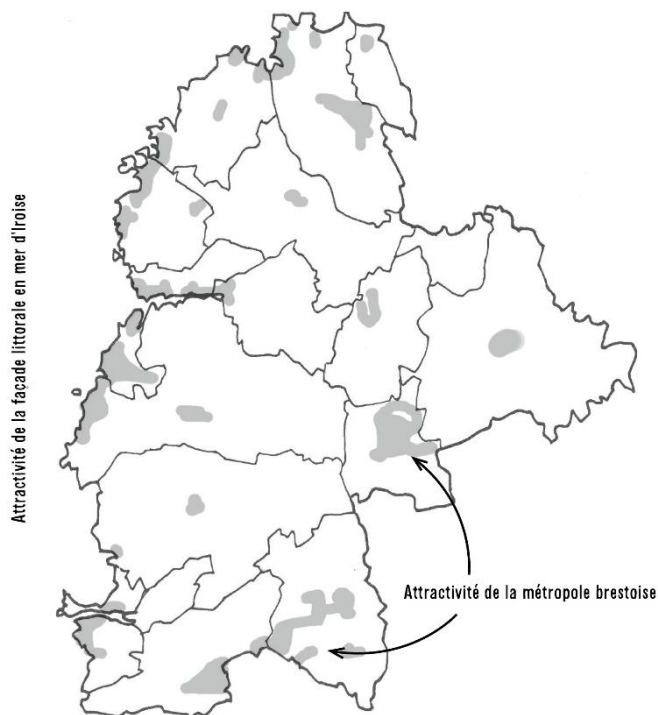


Limites paysagères :

Elles se matérialisent par des coupures d'urbanisation de différentes natures :

Limites physiques naturelles : les vallées boisées de l'aber et du littoral, la mer d'Iroise et ses embouchure (aber et ria) ;

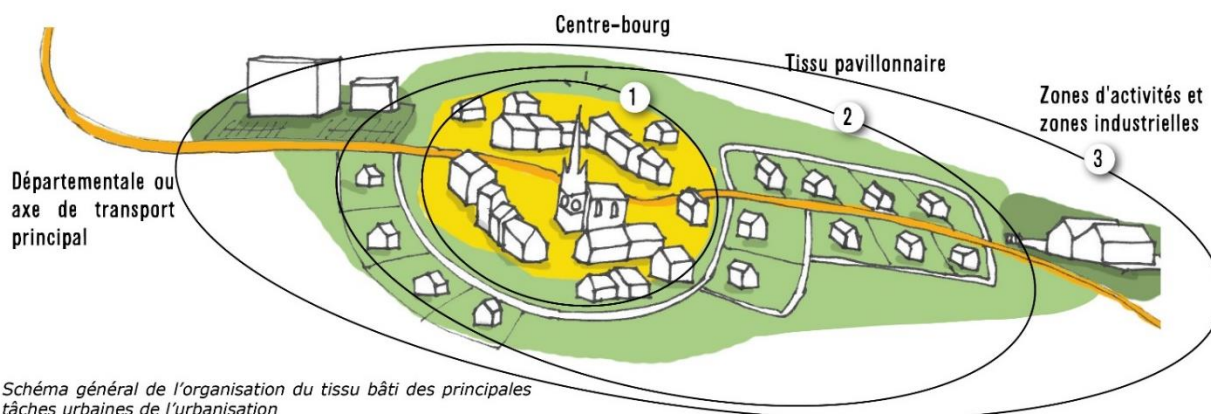
Limites physiques anthropiques : les axes routiers et les parcelles agricoles et boisements.



<p>Relief</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mixte car intégré dans l'ensemble des autres unités paysagères ; - Une urbanisation sur les hauteurs parfois prégnante dans le paysage, notamment visible depuis les axes de circulation (exemple de Saint Renan depuis la RD 5).
<p>Typologie de la végétation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Végétation variable et diversifiée ; - Bosquets de pins, arbres isolés ; - Part de plantes exotiques importante pour l'urbanisation littorale (jardins privés...) ; - Linéaires de haies ornementales mixtes (persistantes et caduques) en limite de propriété ; - Espaces verts, parcs publics d'agrément et ceintures vertes champêtres (villages et hameaux rétro-littoraux) ; - Alignements d'arbres de haut jet (espace public, entrée de ville, axes routiers principaux...).
<p>Urbanisation et activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Schéma d'urbanisation littorale :</u> <ul style="list-style-type: none"> > Développement linéaire de l'urbanisation (souvent front de mer urbanisé et bourg en retrait du front de mer) ; > Développement linéaire diffus avec la création de centralités (villages et autres) en direction de la mer. - <u>Schéma d'urbanisation rétro-littoral :</u> <ul style="list-style-type: none"> > Développement radial plus ou moins dense le long des axes principaux ; > Développement radioconcentrique dû à un carrefour de départementales et autres axes routiers en étoile. - <u>Modèle d'urbanisation classique dans les polarités urbaines :</u> <ul style="list-style-type: none"> > Centres-villes et centres-bourgs (cœur urbain), tissu pavillonnaire (première ceinture), zones d'activités, infrastructures et équipements (troisième ceinture) ; > Hameaux et villages.

Les principales tâches urbaines composant cette unité paysagère présentent généralement une morphologie similaire : l'organisation du tissu bâti s'articule au sein de trois couronnes principales :

1. Le centre-bourg, tissu bâti dense souvent constitué d'une église et de sa place, d'un cimetière, de commerces de proximité.
2. Le développement des lotissements le long de la départementale ou de l'axe principal. Il est généralement constitué d'un tissu pavillonnaire de faible densité, avec des opérations de maisons individuelles non mitoyennes dont chacune possède une surface moindre de jardin.



Centre-bourg de Ploudalmézeau



Lotissement de Brèès



Zone d'activités de Saint-Renan

La troisième couronne est implantée de zones d'activités artisanales, commerciales et industrielles qui marquent généralement l'entrée des villes, les tâches urbanisées principales.

L'analyse des formes urbaines est essentielle, puisqu'elle va conditionner l'évolution et la transformation des paysages. Ainsi, notre cadre de vie évolue et se modifie. A travers ces trois couronnes successives qui s'emboîtent les unes dans les autres, on peut retracer l'évolution du tissu bâti.

Une multitude de tâches urbaines de moindre importance font également partie de l'unité paysagère. Il s'agit des villages et des hameaux qui ne présentent pas à proprement parler une centralité :

Le village est un tissu bâti rural disposant des services indispensables (en particulier les commerces).

Le hameau est un petit ensemble d'habitations (quelques maisons) situé également en espace rural, qui s'est très souvent développé autour d'une ferme.

Nouveau tissu pavillonnaire en entrée de ville : diversité architecturale, limites entre espaces bâtis et non bâtis peu traitées (Ploumoguer)



Urbanisation linéaire le long de la rue du Gouverou, à proximité de la mer (Locmaria-Plouzané)



Ceinture verte de la vallée de Kersaint, une coupure d'urbanisation qualitative (Landunvez)



Zone d'activités en entrée de ville peu intégrée au paysage (Locmaria-Plouzané)



Tissu dense de centre-bourg autour de l'église (Milizac)



Anciennes maisons de maître de barques, un patrimoine bien préservé (Porspoder)

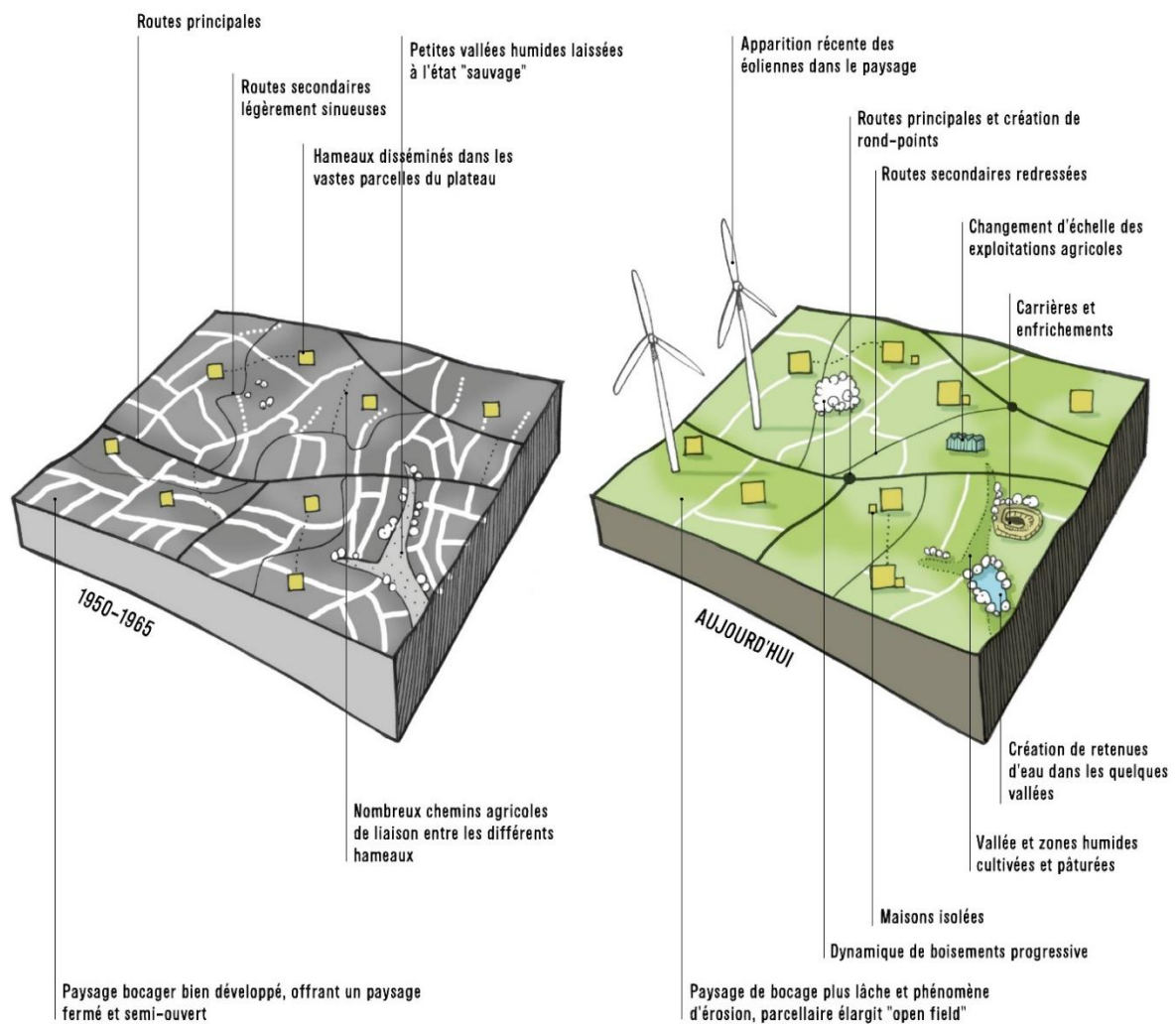
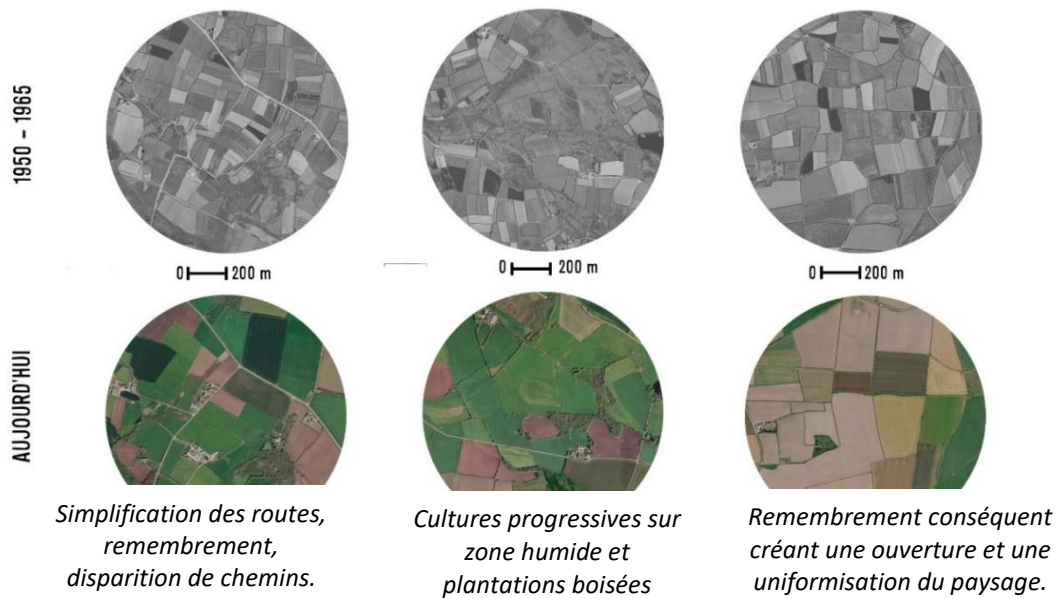


Site remarquable de la Presqu'île Kermorvan: l'urbanisation est prégnante dans le paysage (Le Conquet)

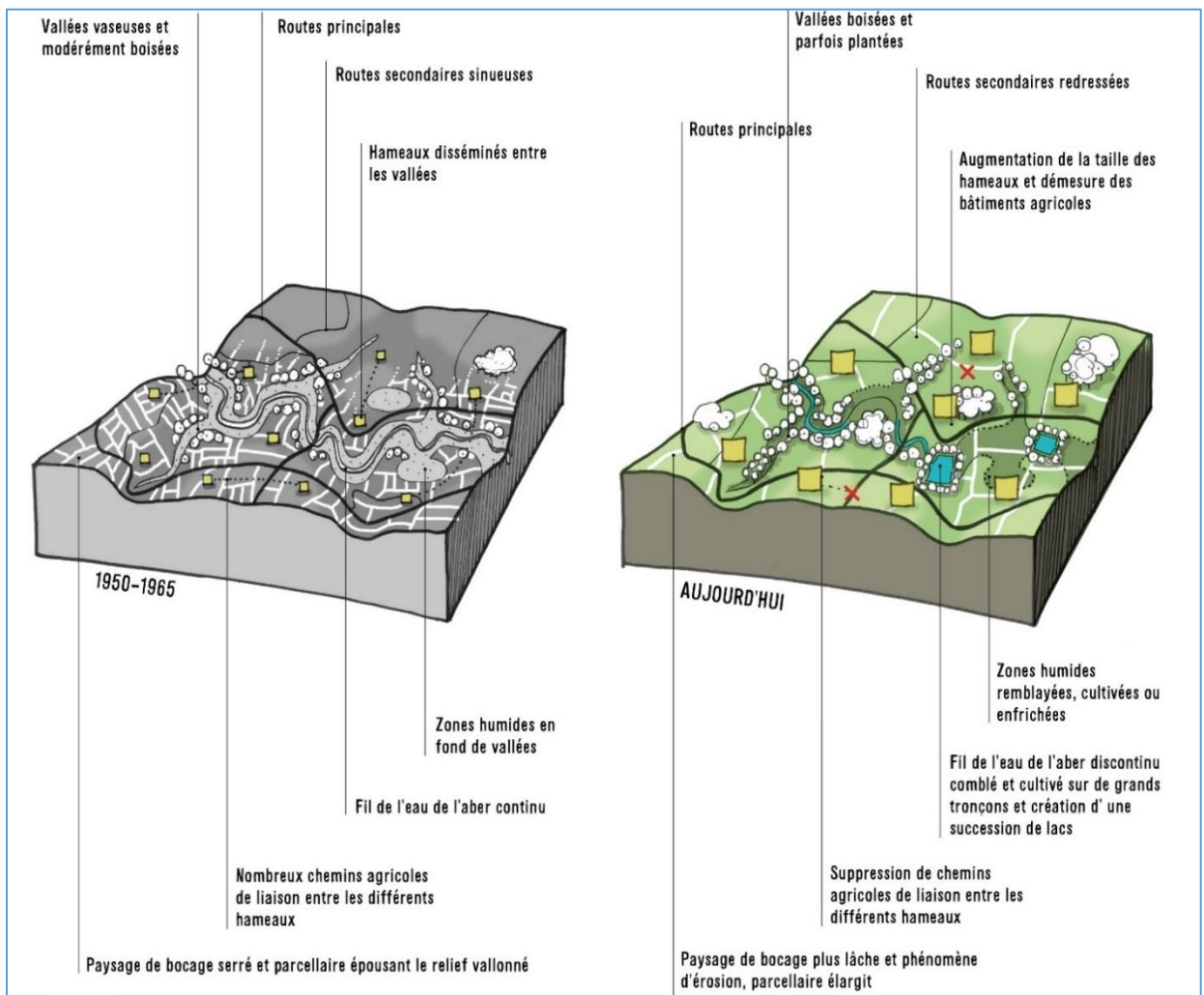
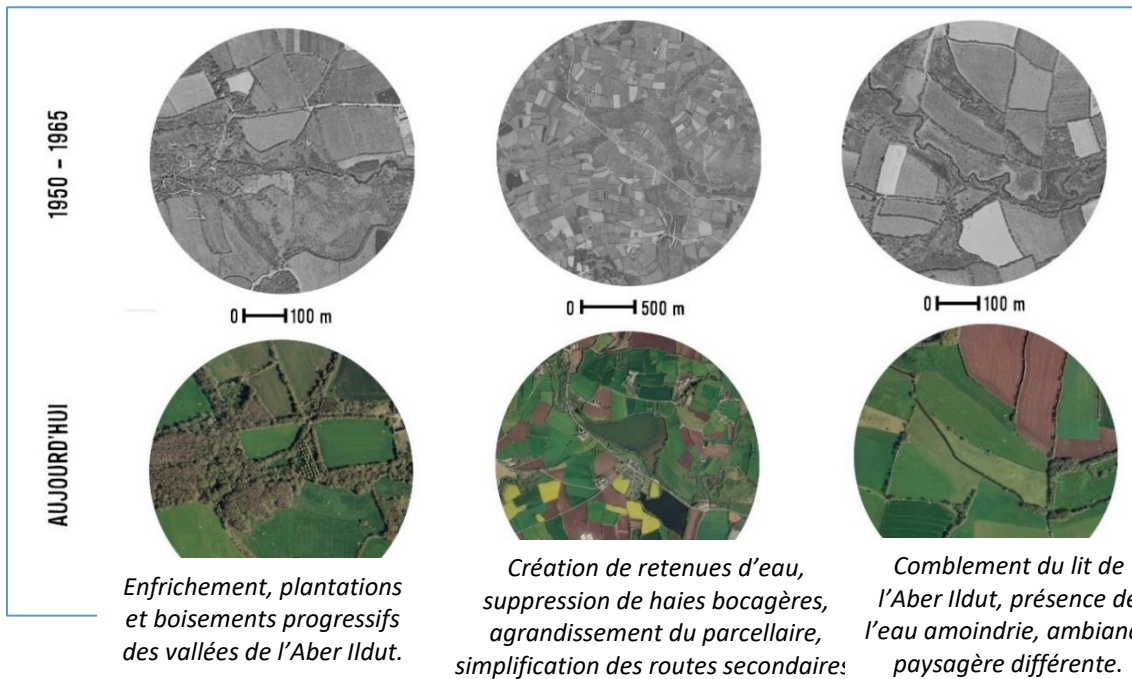


L'APPROCHE HISTORIQUE A TRAVERS LES
EVOLUTIONS PHYSIQUES DES DIFFERENTES
UNITES PAYSAGERES

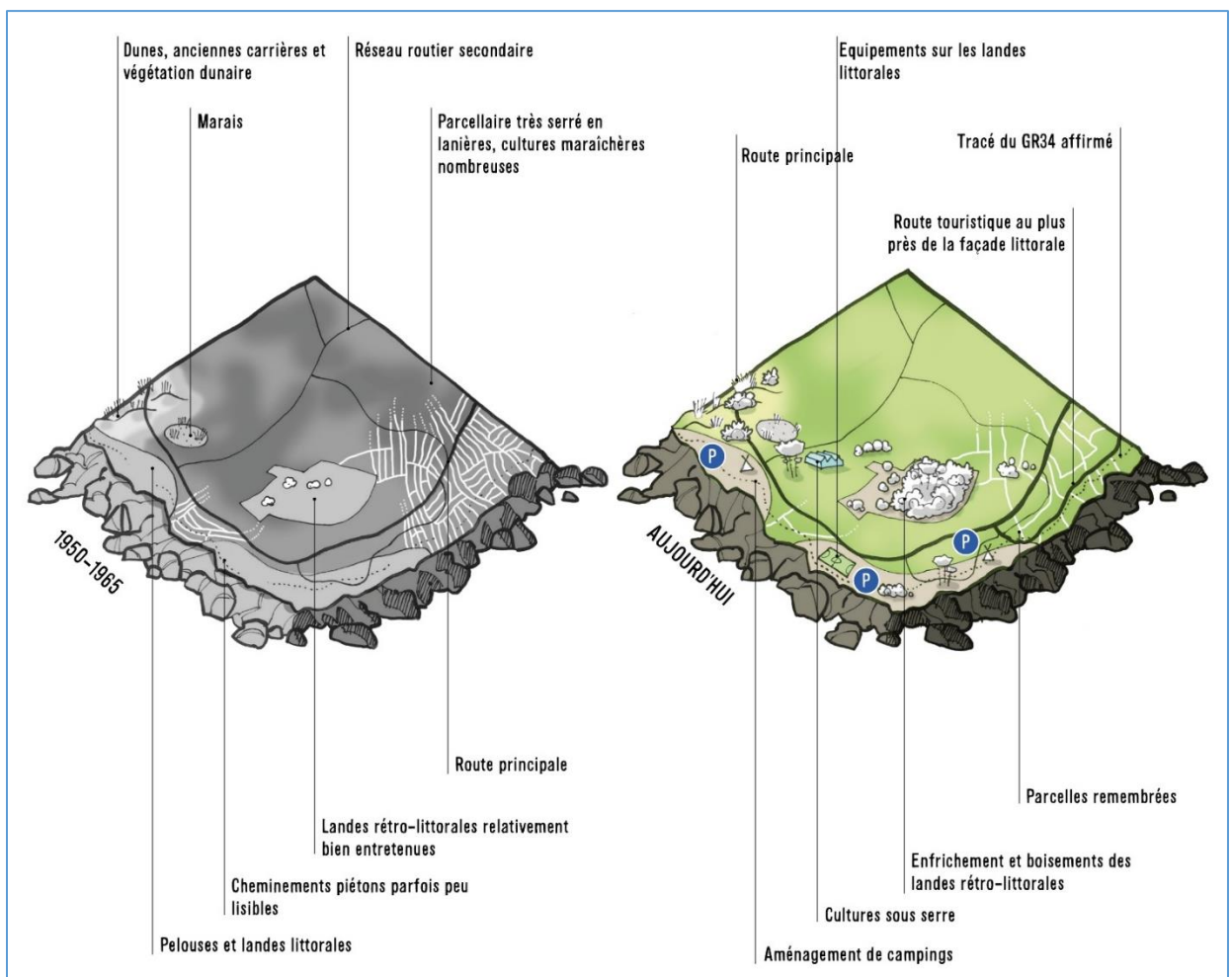
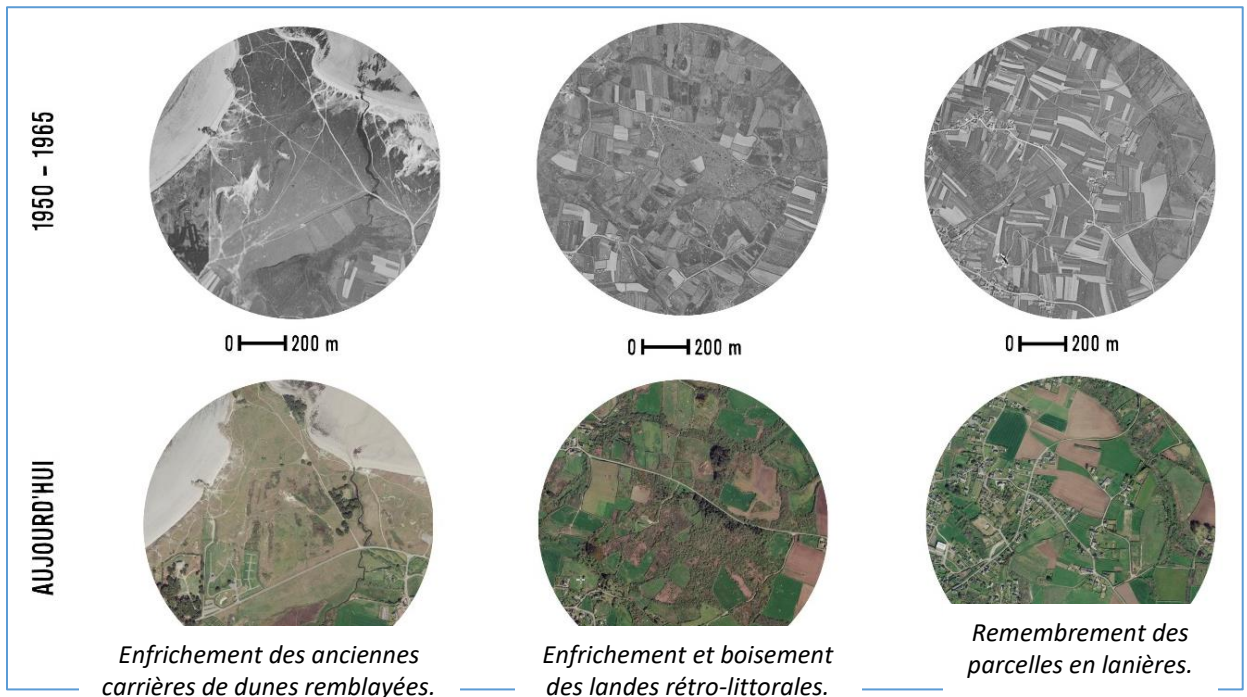
Le plateau Léonard



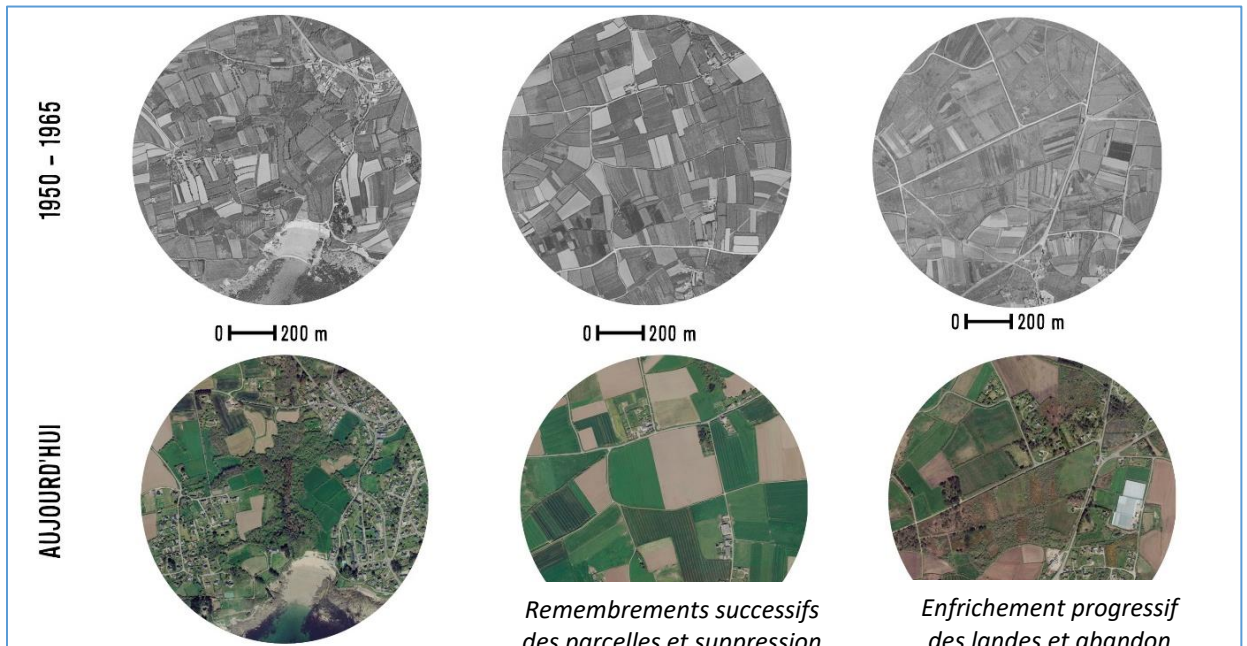
L'Aber Ildut



Les côtes rocheuses

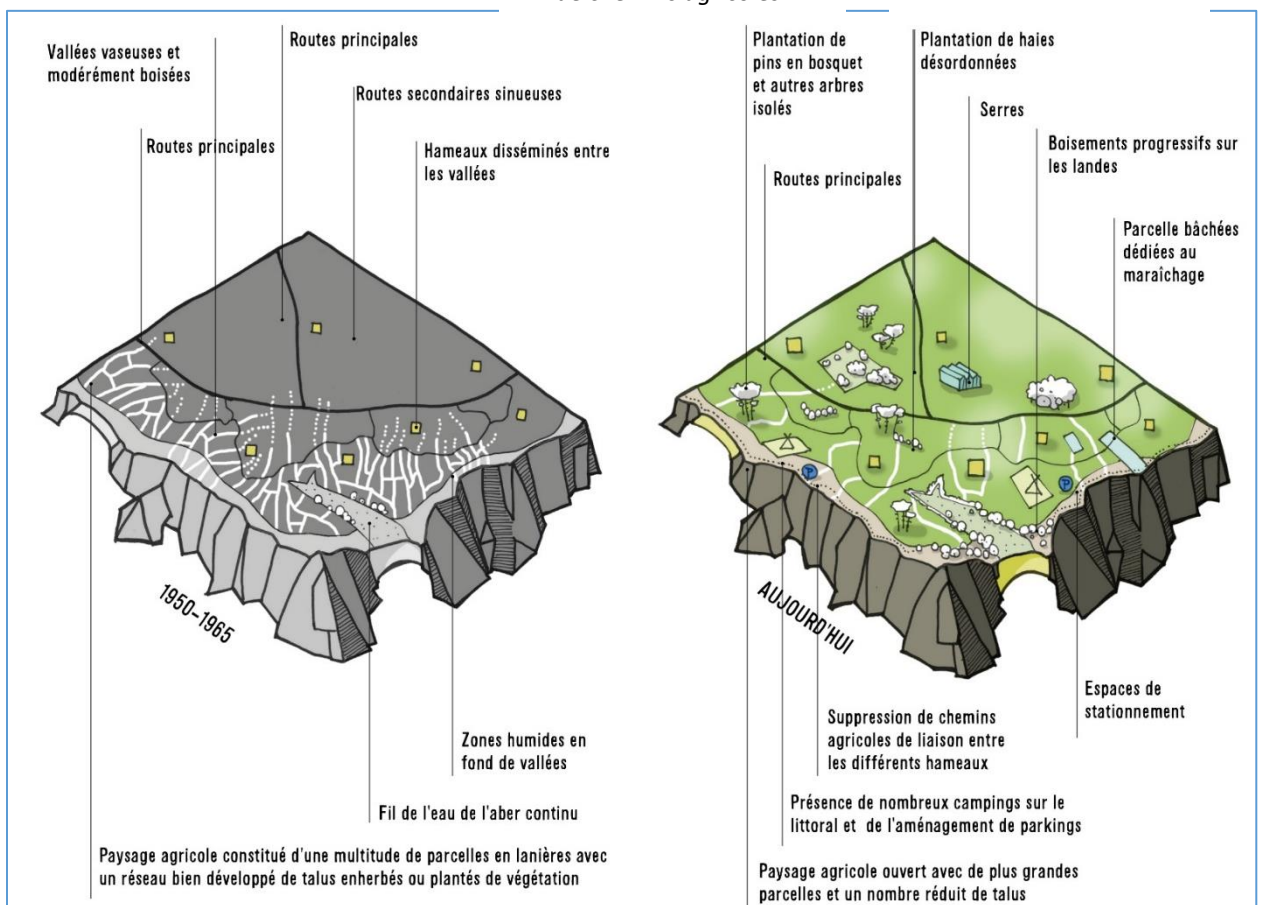


Les côtes sauvages

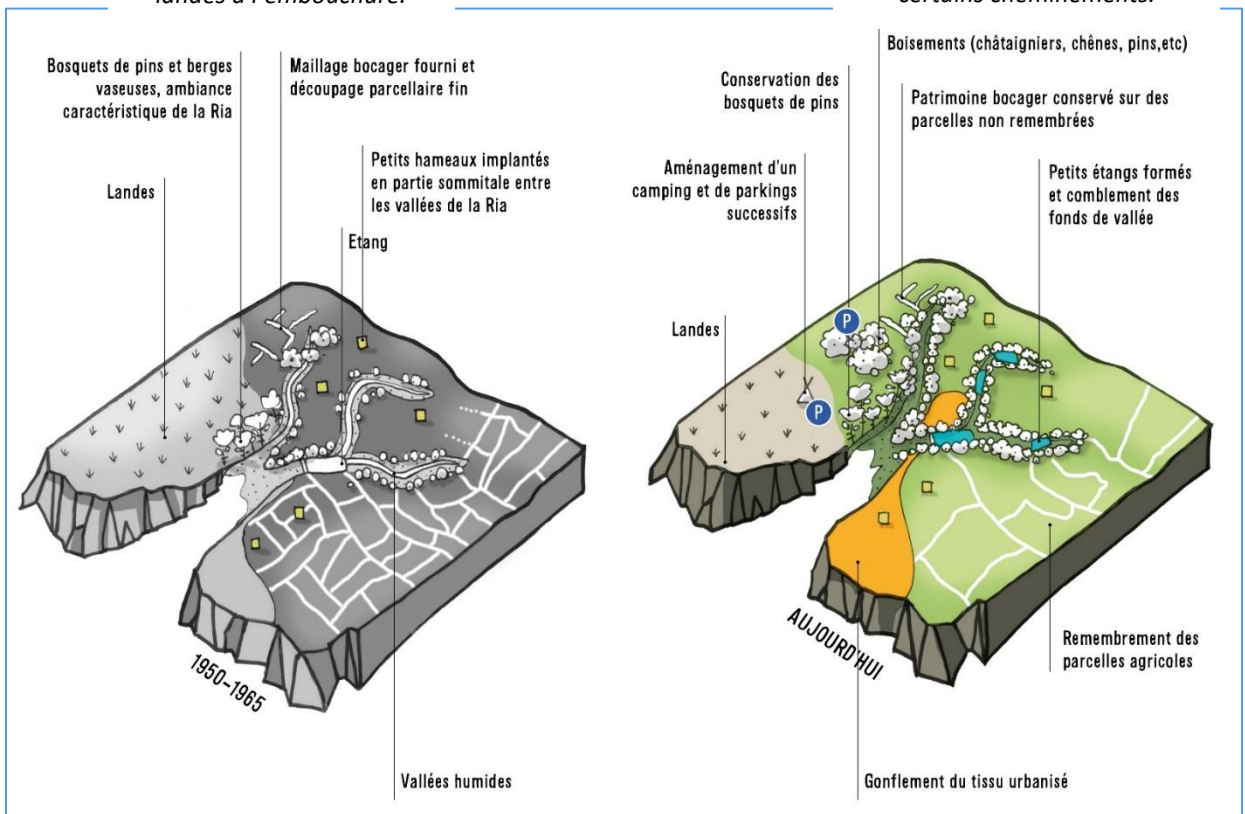
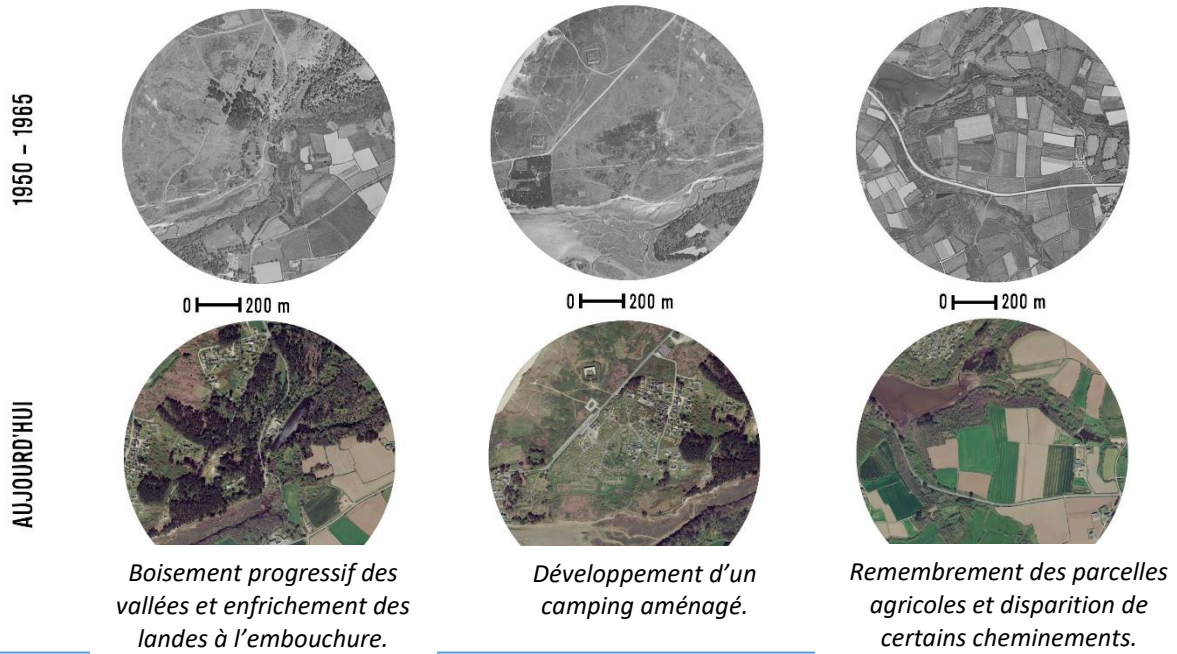


Remembrements successifs des parcelles et suppression de chemins agricoles.

Enfrichement progressif des landes et abandon des cultures.



La Ria

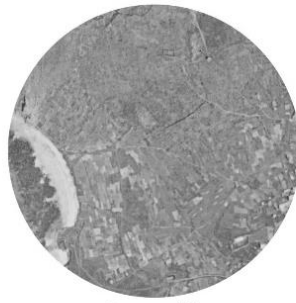


Les îles

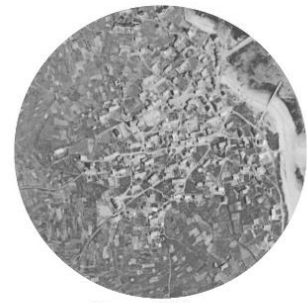
1950 - 1965



0 | 100 m



0 | 100 m



0 | 100 m

AUJOURD'HUI



Passage d'un paysage vivrier à un paysage de landes.



Affirmation des cheminements piétons, construction d'un impluvium moderne.

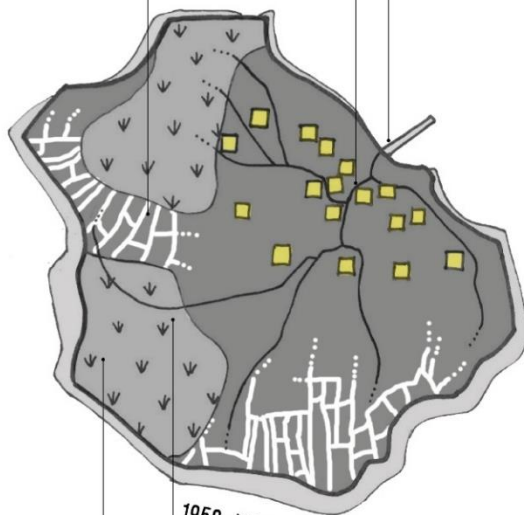


Urbanisation limitée sur le front Est de l'île, à l'abri de l'exposition aux vents et embruns de la mer d'Iroise.

Nombreuses petites parcelles de cultures à dominantes vivrières, généralement délimitées par un réseau de murets en pierre sèche

Route principale de liaison du port et du bourg

Petit port



1950-1965

Cheminements discrets en direction des terres cultivées

Paysage de landes et de pelouses

Les nombreuses parcelles cultivées ont été progressivement abandonnées au profit d'un retour progressif à un paysage de landes

Petit port agrandi sur la grève



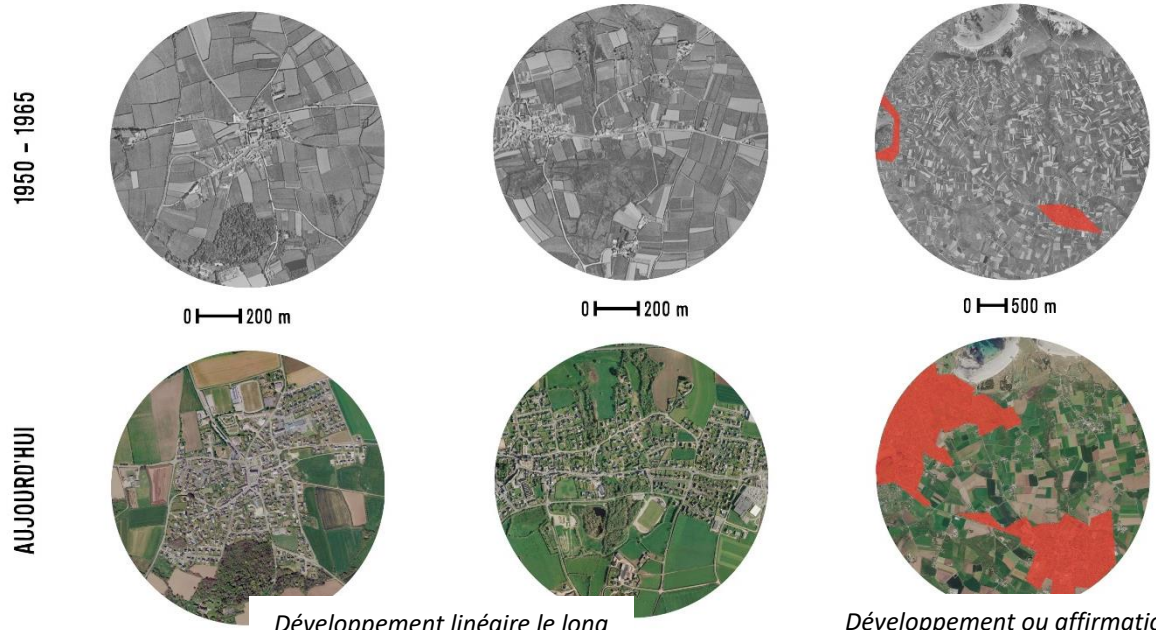
AUJOURD'HUI

Équipements : impluvium moderne et terrain de sport

Parcelles restantes potentiellement cultivées

Paysage de landes et de pelouses sujet à un enrichissement progressif et irrégulier par une végétation de broussailles

Le tissu urbain



1950 – 1965

0 | 200 m

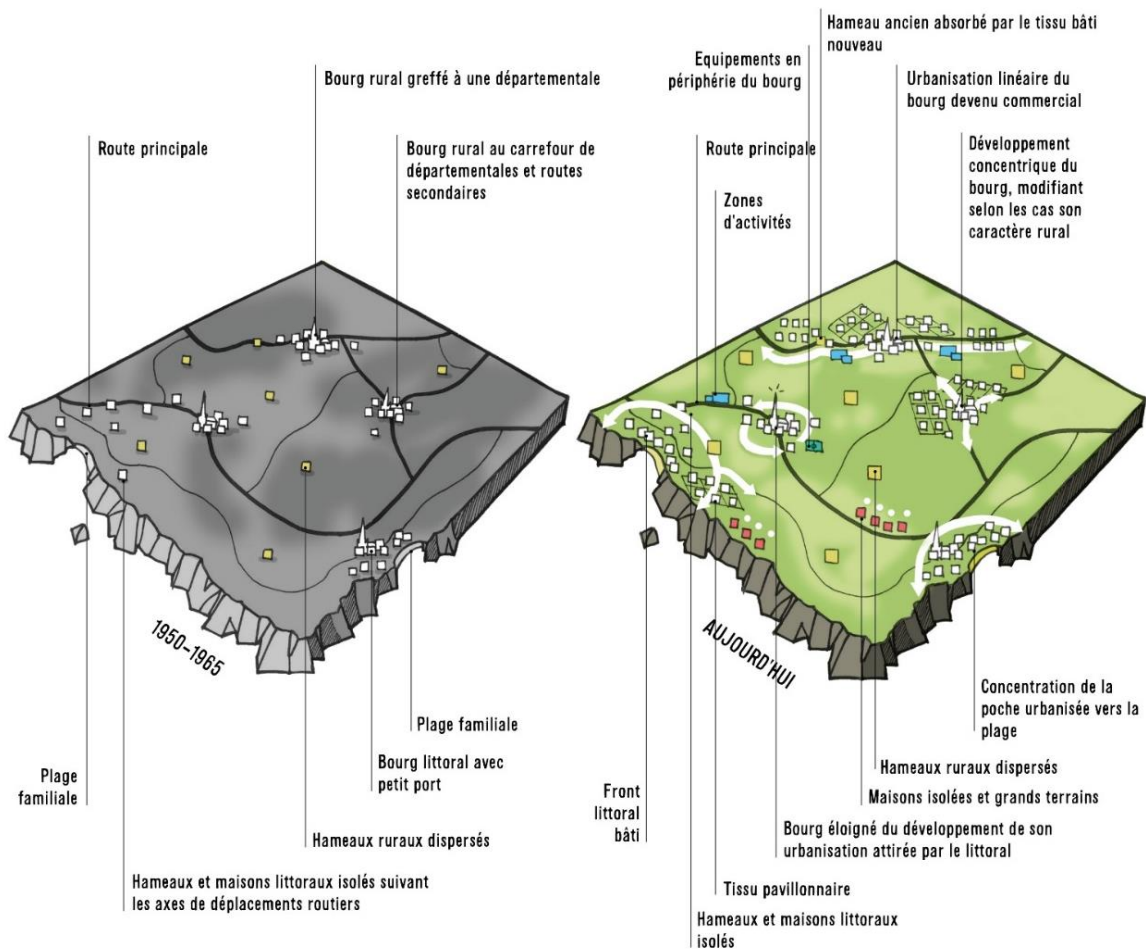
0 | 200 m

0 | 1500 m

AUJOURD'HUI

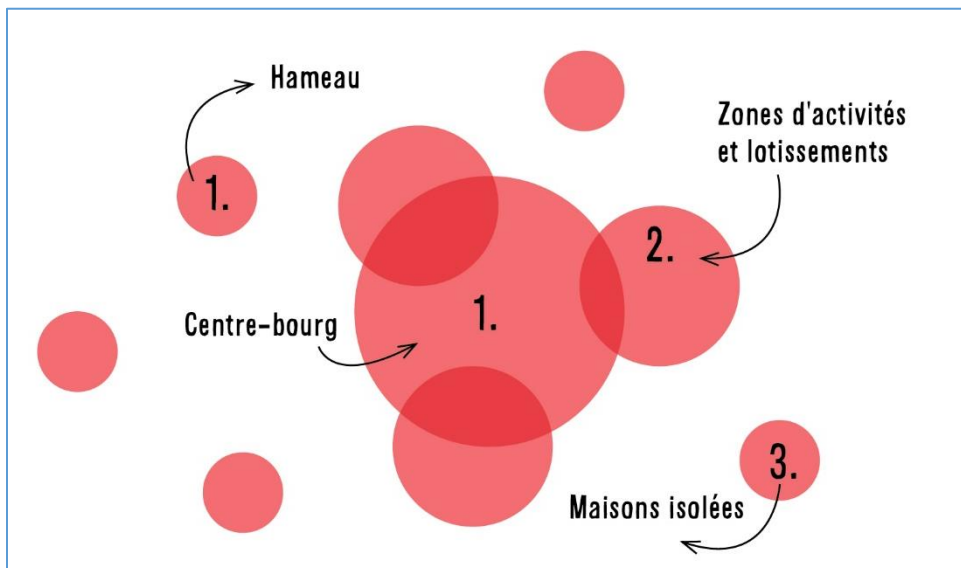
Développement linéaire le long d'un axe routier important, en général une départementale.

Développement ou affirmation des villages littoraux en discontinuité des bourgs.



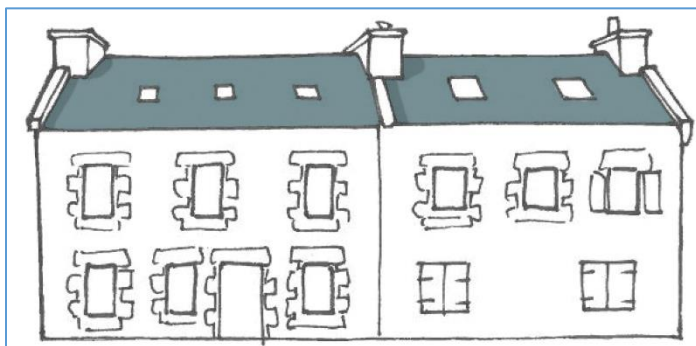
- **La typologie du tissu urbain :**

Schéma de principe de la hiérarchie des éléments structurants du tissu bâti



- **Les maisons dans le tissu dense du centre-bourg :**

Maisons de ville en mitoyenneté



Elles s'implantent le long des axes principaux, à proximité immédiate de l'église, avec des façades alignées sur rue. La densité du bâti se fait en mitoyenneté du tissu urbanisé. La majorité de ces maisons R+2 avec combles sont enduites et leur volume reste simple, avec des ouvertures de taille modeste.

On retrouve cette typologie au niveau des petits ports, où les maisons dessinent bien souvent un front bâti face à la mer (Le Conquet, Argenton, Portsall, Molène...).

*Développement concentrique
de l'urbanisation en étoile
autour du bourg rural.*



Tissu bâti dense de centre-bourg en mitoyenneté : exemple de Ploudalmézeau.

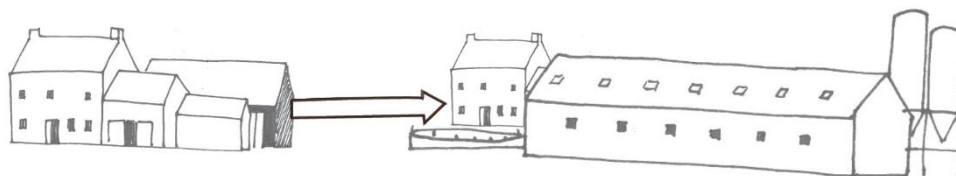
- **Le hameau :**

L'habitat rural dispersé est une urbanisation caractéristique de la Bretagne. Ainsi, de nombreux hameaux ponctuent le paysage au milieu du paysage agricole. La grande majorité d'entre eux est pourvue d'une ou plusieurs habitations en pierres locales (granit) extraites sur place, prenant souvent la forme d'une longère. Un petit ensemble de bâtiments vient la compléter, dont leur fonction était étroitement liée à l'agriculture paysanne : il s'agissait essentiellement d'étables et de petits corps de ferme à taille humaine. Leur implantation ne relevait rien du hasard : elle s'adaptait aux trois éléments structurants inhérents du paysage que sont le relief, la végétation et l'eau.



Ancien hameau.

Depuis les années 50, la mécanisation de l'agriculture a entraîné une mutation progressive de l'activité paysanne à une activité agricole plus intensive. Les bâtiments d'élevage ont dû s'adapter en conséquence, et de là sont apparus dans le paysage de nombreux bâtiments hors d'échelle. Leur impact paysager constitue aujourd'hui une problématique majeure.



1950 - 1965

individuelles isolées et les lotissements :



AUJOURD'HUI

0 150 m

Illustration de l'évolution de la morphologie du hameau type : changement important du rapport d'échelle des bâtiments.

- Les maisons

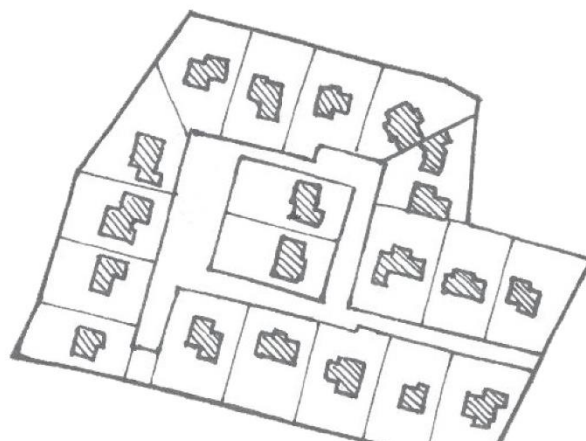
Les années 50 marquent également un phénomène rapidement généralisé au niveau national : la périurbanisation. On connaissait déjà ce phénomène, mais il change : la tendance est de **s'installer de plus en plus loin de la ville.**

Dans le même temps, un nouvel outil d'aménagement apparaît et vient profondément modifier nos paysages, depuis les années 60 à nos jours : il s'agit de la mise en œuvre de **lotissements**.

Les maisons de lotissements se sont multipliées en **périphérie des bourgs** et en discontinuité du tissu bâti dans le paysage rural. Elles se sont largement implantées le long des routes et des chemins ruraux et littoraux.

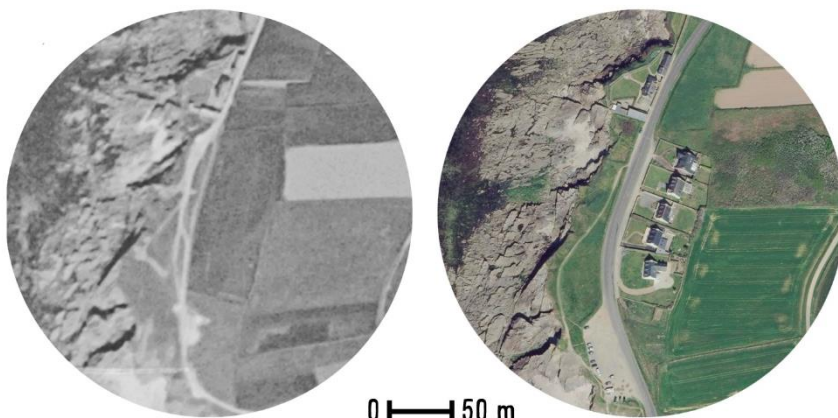
L'organisation générale des lotissements reste sensiblement la même dans les aménagements, bien qu'elle ait tendance à évoluer :

- les parcelles sont divisées en plusieurs lots dont la surface a été largement réduite depuis le début des lotissements;
- les maisons individuelles sont généralement implantées en milieu de parcelle ;
- peu d'importance est accordée aux espaces publics, qui restent discrets voire inexistants et où le minéral domine ;
- le calibrage des voiries est généreux et beaucoup de voies sont traitées en impasse.



Plan de lotissement général, uniforme et standardisé.

Ce développement des lotissements est toujours en cours aujourd'hui, et constitue un enjeu majeur dans l'évolution des paysages d'Iroise à court terme. Cette organisation bâtie est très souvent reconnue comme consommatrice d'espace, ennuyeuse, uniforme, sans identité. Pourtant, elle répond toujours aujourd'hui à une forte demande.



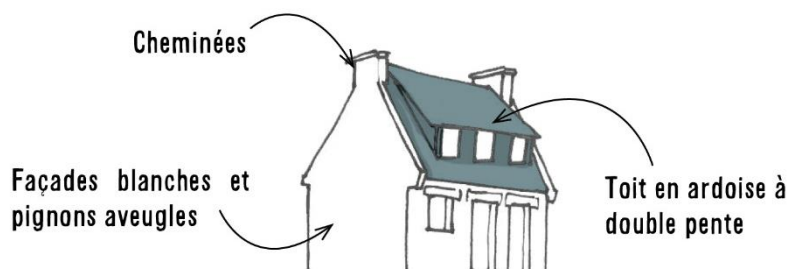
1950 - 1965

AUJOURD'HUI

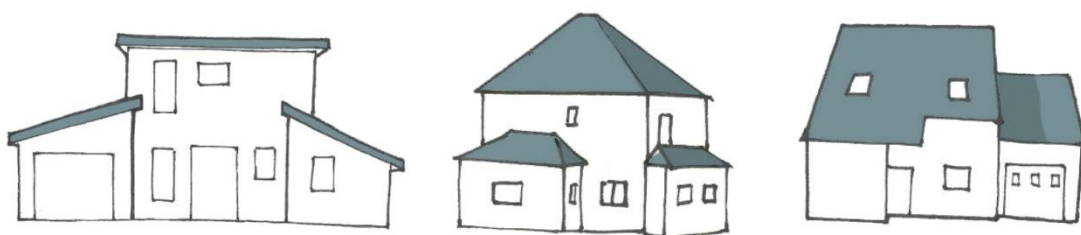
Urbanisation du front de mer, avec la construction de maisons individuelles sur de grandes parcelles.

• **Le patrimoine architectural :**

L'urbanisation pose aussi la question du respect du patrimoine architectural du territoire et de l'harmonie des formes bâties. En effet, les constructions se réfléchissent le plus souvent de façon individuelle, à la parcelle, et sans toujours tenir compte de l'environnement dans lequel elles sont implantées. Par conséquent, certaines entités urbaines peuvent perdre de leur identité, lisibilité et cohérence.



La maison individuelle néo-bretonne, une composante forte de l'identité architecturale du territoire.



Diversité des formes architecturales apportée par les constructions plus modernes.



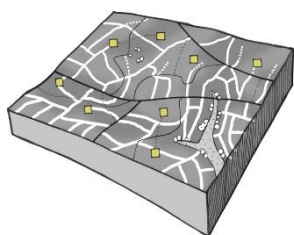
*Exemple de mixité
entre bâti ancien et
contemporain.*



*Exemple de diversité
architecturale au sein
d'un lotissement.*

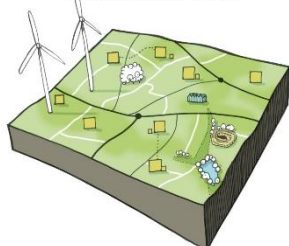
Synthèse des évolutions perceptibles des paysages du Pays d'Iroise

HIER



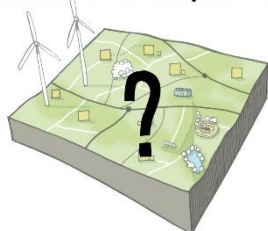
Les paysages des années 50-65 nous permettent de faire un diagnostic global du paysage, façonnés par l'homme et ses activités. A cette époque, les enjeux étaient bien différents, ce qui a engendré des pratiques et des usages spécifiques. Quelles étaient les caractéristiques des paysages d'autrefois ?

AUJOURD'HUI



En quelques décennies, de nouvelles pratiques sont apparues sur le territoire, entraînant de nombreuses transformations des paysages. Quelles sont ces évolutions physiques qui ont redessiné les paysages ? Où en sommes-nous aujourd'hui ?

NOUVELLES DYNAMIQUES EN COURS



De nouvelles évolutions sont perceptibles dans le paysage. Elles sont parfois révélatrices de nouveaux usages ou d'une prise de conscience de l'impact de certaines actions passées. Elles sont importantes à prendre en compte car elles peuvent déterminer une nouvelle trajectoire pour les paysages.

	Hier	Aujourd'hui	Nouvelles dynamiques en cours
Milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Lit dégagé des rivières, affluents et cours d'eau. - Zones humides en grands nombre. - Fonds de vallée entretenus, relativement ouverts. - Côtes bien dessinées avec de la végétation de lande. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de retenues d'eau sous forme de lacs et d'étangs, chenalisation des cours d'eau. - Zones humides remblayées. - Fonds de vallées boisés et fermeture du paysage. - Côtes bien dessinées avec de la végétation de lande. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement en espaces de découverte nature et de loisirs. - Renaturation de certains espaces (exemple : Aber Ildut). - Protection des zones humides.
Milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Découpage parcellaire fin. - Maillage bocager bien développé, avec et sans talus. - Nombreux chemins agricoles reliant les hameaux. - Hameaux avec de petits corps de ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelles agricoles remembrées. - Hétérogénéité et réduction importante du patrimoine bocager. - Nombreux chemins agricoles effacés. - Hameaux avec de grandes exploitations agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de programme de remembrement prévu sur le territoire. - Poursuite de l'arasement des talus bocagers. - Prise de conscience de certains acteurs et mise en place de programmes de reconstitution du bocage. - Reconsidération des chemins agricoles comme support de loisirs et de déplacements doux. - Intégration paysagère progressive des nouveaux bâtiments agricoles - De vieux hangars à l'abandon qui marquent le paysage.
Milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Développement concentrique des bourgs. - Urbanisation à l'intérieur des terres et en retrait du littoral. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement linéaire des bourgs. - Urbanisation migrant vers le littoral, exceptés quelques pôles urbains dans les terres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Densification et volonté de se recentrer (revitalisation des centres-bourgs, objectifs de densité). - Cadrage réglementaire des constructions sur le littoral avec la loi Littoral.